

Conseil Départemental des Landes

Réalisation d'un diagnostic des aidants
sur le territoire du département des
Landes

Rapport final

Juillet 2022



Sommaire

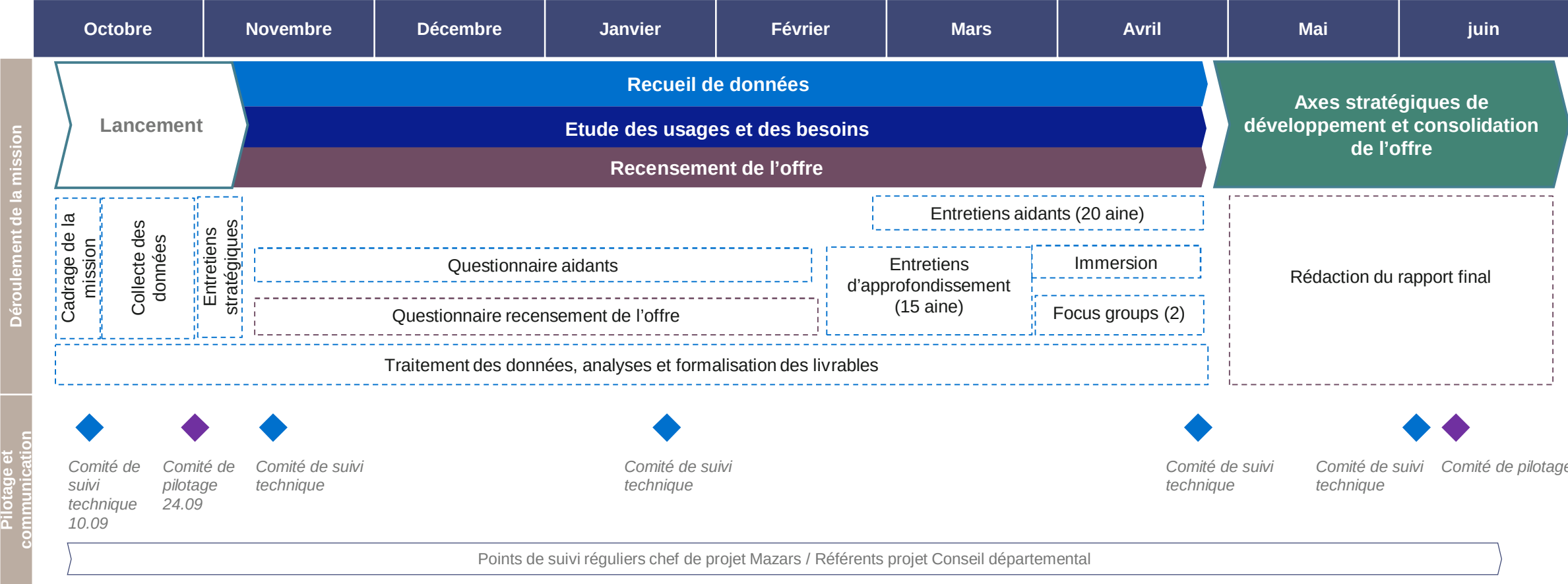
1. Méthodologie	p.03
2. Diagnostic territoriale	p. 11
2.1. Caractéristiques socio-démographiques	p. 12
2.2. Besoins des aidants	p. 29
2.3. Offre à destination des aidants	p. 40
3. Plan d'actions	p. 57
3.1 Axe 1 – Renforcer le pilotage et la communication départementale en faveur des aidants	p. 59
3.2 Axe 2 – Impulser et favoriser le développement d'actions de proximité	p. 64
3.3 Axe 3 – Développer l'offre de répit sur le territoire	p. 69
4. Annexes	p.75
4.1 Analyse des questionnaires structures	p. 75
4.2 Analyse des questionnaires population et aidants	p. 86
4.3 Méthodologie des entretiens	p. 97
4.4 Glossaire	p.102

01

Méthodologie



Calendrier de la démarche



Méthodologie: Sources et explications méthodologiques

DONNEES :



Les Sources : Les dates et les sources des données sont indiquées pour chaque tableau/graphique. Les principales sources utilisées sont :

- Dernières bases de recensement de l'INSEE du département des Landes, des EPCI et de la France métropolitaine.
- Base Permanente des Equipements de l'INSEE,
- Répertoire FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux)
- Documents fournis par le département des Landes et les structures du territoire

Dans les tableaux, les données peuvent être présentées avec **différentes couleurs afin de faciliter la lecture et l'analyse**. Si la donnée du territoire est en **rouge**, cela signifie que le territoire présente un indicateur défavorable. Si la donnée du territoire est en **vert**, cela signifie que le territoire présente un indicateur favorable.

Les encadrés bleus présentent les éléments issus des entretiens et focus groups réalisés avec des professionnels, des élus et des aidants familiaux des Landes.

Méthodologie: liste des 36 acteurs et élus rencontrés en entretiens

Entretiens de cadrage

Nom	Prénom	Poste / organisation - institution	Date de l'entretien
CARRERE	Paul	Elus du CD	16/03 à 16h
VALIORGUE	Magali	Elus du CD	22/11 à 15h30
HOUPLAIN	Marc	Elus du CDCA	29/10 à 11h30
RAPHANEL-TACHOUERE	Martine	Elus du CDCA	29/10 à 11h31
DUPIN	Ginette		29/10 à 11h32
LONGUEVILLE	Béatrice	CD des Landes	27/10 à 14h
RUFFAT	Delphine	CD des Landes	27/10 à 14h
PAUCO	Claire	CD des Landes	27/10 à 14h
POURQUIER	Stéphanie	MLPH	16/11 à 9h
FAUTHOUX	Marjorie	MLPH	16/11 à 9h
SUIFFET	Pauline	MLPH	16/11 à 9h
COTTAVOZ	Geneviève	ARS	05/11 à 9h30
ZERBIB	Christine	ARS	05/11 à 9h30
VIDEAU	Corinne	CARSAT	9/11 à 11h
HAMROUNE	Zohra	MSA	28/10/21 à 9h30
BERNERON	Sandrine	AGIRC-ARRCO	9/11 à 10h

Entretiens d'approfondissement

Nom	Prénom	Poste / organisation - institution	Date de l'entretien
ATTALIN	Maxime	Direction de la solidarité - Pôle Personnes âgées	24/02
BEZIAT	Patrice	APF France Handicap	12/01
DAUGREILH	Françoise	Direction de la solidarité - Pôle Personnes âgées	24/01
DIRIS	Françoise	Landes Alzheimer	18/01
DUCOR	Amélie	Permanence dédiée au soutien psychologique des personnes âgées et de leurs aidants	11/01
DUFAU	Isabelle	CIAS du Seignanx	17/01
DUFOURCET	Marion	Plateforme Territoriale d'Appui	24/02
ESNAULT	Françoise	Pôle Personnes âgées	24/02
FARGUES	Caroline	Permanence téléphonique Bien Vieillir dans les Landes	18/01
MARTINE	Florence	Direction de la solidarité - Pôle Personnes âgées	24/02
FOUQUEAU	Mireil	APF France Handicap	31/01
HENRY	Matthieu	AGHEIL	23/02
LAFITTAU	Jérôme	SAAD et CDG	08/03
LUCAS	Annick	ADMR	22/12
PUIG-EYER	Sabrina	Permanence dédiée au soutien psychologique des personnes âgées et de leurs aidants	11/01
ROBILLARD	Fabienne	Permanence dédiée au soutien psychologique des personnes âgées et de leurs aidants	11/01
VALLIER	Isabelle	Plateforme Territoriale d'Appui	24/02
		5 Représentants associatifs du champ du handicap	17/01

Méthodologie: 28 participants aux Focus Groupes

Les focus groupes se sont déroulés le mardi 29 mars 2022 en visioconférence. Ils ont permis de réfléchir collectivement autour de deux thématiques : l'offre de répit et l'information et la coordination des acteurs au bénéfice des aidants.

NOM	Prénom	Organisation	Offre de répit	Information et Coordination
BADO	Marine-Leila	Ma boussole aidant		X
BARDIN	Nathalie	CIAS Cœur Haute Landes	X	
BERNERON	Sandrine	Agirc-Arcco		X
BISCAY	Sylvie	Coordinatrice - CIAS de Seignanx	X	
BOSSU	Gilles	Directeur - Adapei 40	X	X
CAZENAVE	Valérie	Coordinatrice - CLIC		X
CHERCHELAY	Elodie	CIAS Cœur Haute Landes – Responsable pôle domicile	X	
DAURE	Christelle	Coordinatrice - SSIAD de Roquefort		X
DEYRES	Christelle	Permanence au soutien psychologique des PA et des aidants		X
DIRIS	Françoise	France Alzheimer Landes	X	
DUFOURCET	Marion	PTA		X
EI BASRI	Samya	IME Les Pléiades	X	X
FOUQUEAU	Mireille	APF France handicap		X
GAILLARD	Krystyna	Cabinet Mazars	X	X
HENRY	Matthieu	AGHEIL	X	
HERVOUET	Aurélia	MSA		X
JARRIAULT	Fabienne	Directrice - SAS Solutions Aidant	X	X
LAMOUR	Pascal	MSA		X
LAMPERT	Stéphanie	Pôle handicap et vieillissement	X	X
LAPOUSSIN	Alexia	Cabinet Mazars	X	X
MANIC	Delphine	SAS Solutions Aidant		X
PUIG-EYER	Isabelle	Permanence au soutien psychologique des PA et des aidants	X	X
RAPHANEL TACHOUERES	Martine	Adapei 40	X	X
SAINT-PE	Sandrine	CCAS et SSAD Hagetmau		X
SUIFFET	Pauline	MLPH	X	X
VALLIER	Isabelle	Cadre de santé - PTA		X
VERSAVEL	Charlotte	ARS – pôle animation territoriale PA	X	X
VIDEAU	Corinne	Chargée d'étude - CARSAT	X	X

Méthodologie: 23 participants au Séminaire restreint

Le séminaire restreint s'est déroulé le lundi 20 juin 2022 en visioconférence. Il a permis de réfléchir collectivement autour du plan d'action, et de travailler sur les fiches actions.

NOM	Prénom	Organisation
ABEIJON	Joelle	Communauté de communes Cœur Hautes Landes
AGOUTBORDE	Maurice	représentant du CDCA
BLANCHETIER	Pierre	Médecin coordonnateur Pôle Santé Adultes
DAURE	Christelle	Infirmière coordinatrice SSIAD Roquefort
DELOR	Damien	Chargé de mission autonomie
DUPIN	Ginette	Présidente de l'ALPAP
FITON	Françoise	Conseil départemental
GAILLARD	Krystyna	Cabinet Mazars
JARRIAULT	Françoise	Solutions Aidants
KHAN	Pierre-Mathieu	Directeur Général ADAPEI des Landes
GLEIZE	Josseline	ALPAP et aidante familiale
LAFITTAU	Jérôme	CDG 40
LAPOUSSIN	Alexia	Cabinet Mazars
MANIC	Delphine	Solutions Aidants
MARTINE	Florence	Chargée de mission Conférence des financeurs
SUIFFET	Pauline	Coordinatrice de la communauté 360
PAUCO	Claire	Responsable Pôle Handicap et Animation du Conseil Départemental
POURQUIER	Stéphanie	Directrice, Maison Landaise des Personnes Handicapées
PUIG-EYER	Sabrina	Psychologue départemental
RAPHANEL-TACHOUERE	Martine	membre CDCA et représentante ADAPEI des Landes
RUFFAT	Delphine	Responsable Pôle Personnes Agées du Conseil Départemental
SAINTE-CROIX	Damien	Directeur adjoint Délégation départementale des Landes de l'ARS
SAINT-PE	Sandrine	CCAS et SSIAD Hagetmau

Méthodologie: présentation des répondants au questionnaire à destination des structures



65 questionnaires complétés

dont



Type de structures ayant répondu

20 structures sans actions

Structures de services
à la personnes
(ADMR (5), SSIAD et
SPASAD (5))
Plateforme de répit

Conseil Départemental
Centre hospitalier (4)
HAD (2)
EHPAD (9)
CCAS et CIAS (13)

Méthodologie: présentation des répondants au questionnaire à destination des aidants



892 questionnaires complétés

Dont 736 réponses d'aidants

Dont 122 aidants acceptent d'être contacté pour un entretien



Sexe (892 réponses)

- 230 hommes
- 662 femmes



Situation familiale des aidants (736 réponses)

- 19 % vivent seul(e)
- 70 % vivent en couple
- 7 % vivent avec leurs parents (en étant en couple ou pas)
- 3 % vivent avec leurs enfants
- 2 % vivent avec d'autres personnes (amis/ frères/sœurs..)



Lieux d'habitation des répondants (853 réponses)

- 32 % vivant en zone urbain
- 68 % vivant en zone rurale



02

Diagnostic territorial



2.1

Caractéristiques sociodémographiques



Démographie

- Un département qui connaît une croissance démographique plus rapide qu'à l'échelle nationale.
- Un département avec une faible densité de population en comparaison des niveaux régional et national.

Un département étendu, peu densément peuplé mais qui présente une croissance de population relativement soutenue

Le département des Landes se situe dans la région **Nouvelle Aquitaine** (5 979 778 habitants) et recense 410 355 habitants en 2018. C'est 3,3 % de population de plus par rapport au recensement de 2013. Ce **taux de croissance est presque deux fois supérieur à celui observé au niveau national** sur la même période (+ 1,7 % entre 2013 et 2018).

Sa **superficie de 9 243 km²** fait des Landes le **deuxième département le plus grand** de la région après la Gironde (9 976 km²)

Enfin, les **Landes font partie des 3 départements les moins densément peuplés** de la région Nouvelle Aquitaine avec 44,4 habs/km², contre 71,2 habs/km² au niveau régional et 105,5 habs/km² au niveau national.

Les professionnels interrogés ont souligné des **problèmes de mobilité** d'une partie des aidants, notamment les plus âgés, du fait de ce territoire très étendu. Ces problèmes de mobilité peuvent générer des **problématiques pour accéder aux services proposés**.

Afin de pallier les problématiques de mobilité et permettre aux populations les plus éloignées des grandes villes d'accéder aux offres et services, un dispositif de transport solidaire a été mis en place. Cependant, il reste difficilement accessible pour certaines personnes du territoire, notamment pour des causes financières ou d'accessibilité géographique (l'ensemble des communes ne sont pas couvertes)..

Cartographie des départements de la Nouvelle Aquitaine | Source: site de la région Nouvelle Aquitaine



Démographie

- De forts contrastes dans la répartition de la population sur le territoire avec une concentration dans le sud du département et autour de Mont-de-Marsan

Un département composé de 17 cantons et marqué par une répartition inégale de la population sur le territoire

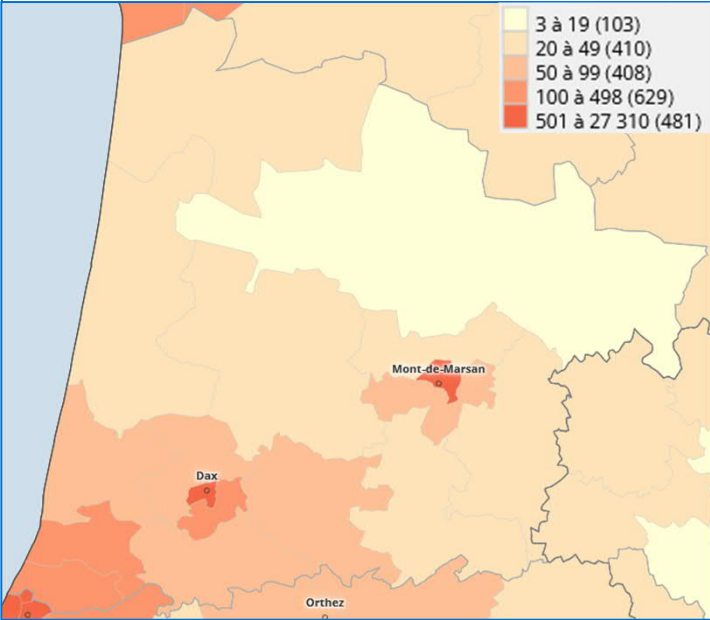
Le territoire des Landes est structuré en 17 cantons. La répartition de la population en 2018 est la suivante :

Cantons	Nombre d'habitants	% de la population des Landes
Adour Armagnac	23 772	5,9%
Chalosse Tursan	26 045	6,5%
Côte d'Argent	24 336	6,0%
Coteau de Chalosse	25 740	6,4%
Dax Nord	23 576	5,8 %
Dax Sud	10 994	2,7 %
Dax	20 762	5,1 %
Grands Lacs	33 777	8,4%
Haute Lande Armagnac	22 415	5,6%
Marensin Sud	31 280	7,8%
Mont-de-Marsan Nord	6 168	1,5 %
Mont-de-Marsan Sud	17 665	4,4 %
Mont-de-Marsan	29 683	7,4 %
Orthe et Arrigans	23 776	5,9%
Pays morcenais tarusate	27 067	6,7%
Pays Tyrossais	35 694	8,8%
Seignanx	27 605	6,8%

Ainsi, 4 cantons concentrent plus de 7 % de la population chacun et sont les plus peuplés : Pays Tyrossais (8,8 %), Grands Lacs (8,4 %), Marensin Sud (7,8 %) et Mont-de-Marsan (7,4 %).

Le sud du département et en particulier la zone urbaine autour de Dax présente la plus forte concentration de population. Les cantons du Sud ont une densité de population allant de 52 à 184 hab/km². Les cantons limitrophes de la ville de Mont-de-Marsan présentent également une densité de population supérieure au reste du département. A l'inverse le canton Haute Lande Armagnac présente une très faible densité de population avec 9 hab/km².

Densité de population par canton dans les Landes | Source: Géoclip - INSEE RP 2018



Démographie

- Des disparités en nombre d'habitants plus prononcées au niveau des EPCI qu'au niveau des cantons.
- Deux zones urbaines qui concentrent 26,3 % de la population à elles deux

Un département composé de 18 EPCI avec des écarts de concentration de population plus marqués qu'à l'échelle des cantons

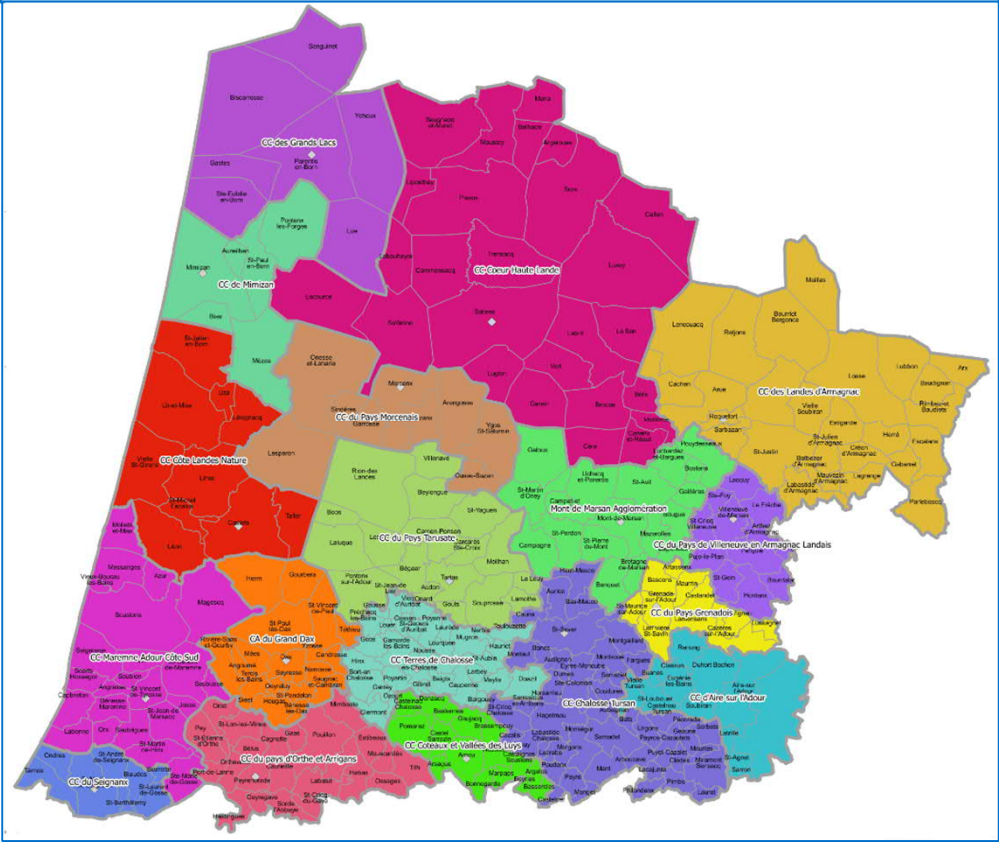
Le Département des Landes est organisé en 18 EPCI. La répartition de la population en 2018 est la suivante :

EPCI	Nombre d'habitants	% de la population des Landes
CA du Grand Dax	55 332	13,4%
Mont-de-Marsan Agglomération	53 516	12,9%
CC de Marenne-Adour-Côte-Sud	66 974	16,2%
CC des Grands Lacs	29 709	7,2%
CC du Seignanx	27 605	6,7%
CC Chalosse Tursan	26 045	6,3%
CC Pays d'Orthe et Arrigans	23 776	5,8%
CC Terres de Chalosse	18 130	4,4%
CC du Pays Tarusate	17 688	4,3%
CC Cœur Haute Lande	15 679	3,8%
CC d'Aire-sur-l'Adour	12 846	3,1%
CC de Mimizan	12 390	3,0%
CC Côte Landes Nature	11 946	2,9%
CC des Landes d'Armagnac	10 804	2,6%
CC du Pays Morcenais	9 379	2,3%
CC du Pays grenadois	7 659	1,9%
CC Coteaux et Vallées des Luys	7 610	1,8%
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	6 277	1,5%

Ainsi, 3 EPCI concentrent plus de 12 % de la population chacun et sont les plus peuplés : CA du Grand Dax (13,4 %), Mont-de-Marsan Agglomération (12,9 %) et CC de Marenne-Adour-Côte-Sud (16,2 %).

Les disparités de concentration de population entre les EPCI sont plus marquées que celles constatées au niveau des cantons. Ces derniers présentent donc un découpage du territoire plus homogène en terme de nombre d'habitants.

Cartographie des EPCI du département des Landes | Source: site de la préfecture des Landes



Démographie

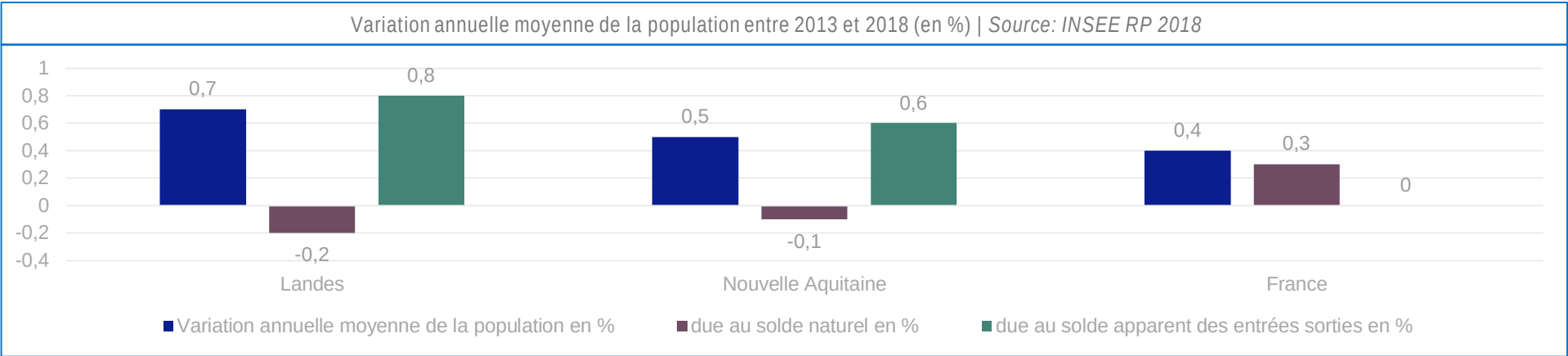
- Une croissance du nombre d'habitants qui cache un solde naturel historiquement négatif
- Un solde naturel qui baisse sur la période 2013 - 2018
- Un solde migratoire positif, qui compense le solde naturel, mais en décroissance depuis 20 ans

Un département caractérisé par une croissance démographique positive mais en diminution

Entre 2013 et 2018, la population des Landes a augmenté de 13 129 habitants, soit une **variation démographique annuelle moyenne de + 0,7 %**. Cette évolution est liée au solde migratoire (+ 0,8 % en moyenne par an) qui compense le solde naturel (-0,2 % en moyenne par an). Les mêmes constats sont effectués au niveau de la région avec une variation démographique annuelle de 0,5 %, un solde naturel négatif et un solde migratoire positif.

La croissance démographique dans les Landes est plus rapide qu'au niveau national (+ 0,4 % par an en moyenne). Le solde naturel négatif apparait comme une particularité du département puisque ce taux est positif en moyenne nationale. Le solde migratoire est quant à lui largement supérieur à la référence nationale et témoigne du caractère atypique de l'évolution démographique des Landes.

Depuis 40 ans, le département se caractérise par un **solde naturel négatif compensé par un solde migratoire historiquement positif**, mais en décroissance depuis 1999. Depuis 1975, ce fragile équilibre n'a pas empêché le département de gagner près de 122 032 habitants. La population est toujours en croissance, mais le rythme se ralentit progressivement.



Démographie

- Des taux de croissance de la population variables selon les EPCI et qui trouvent leur explication dans le solde migratoire
- Des enjeux de natalité présents dans tous les EPCI avec des écarts relativement réduits entre les territoires
- Des enjeux d'attractivité particulièrement hétérogènes qui expliquent les différences dans l'évolution démographique des EPCI

Des enjeux autour de la natalité communs à tous les EPCI mais une attractivité des territoires très hétérogène

Sur la période 2013 – 2018, quatre EPCI se démarquent en présentant une variation annuelle moyenne de la population supérieure à 1 %. Il s'agit de la CC Marenne-Adour-Côte-Sud, la CC des Grands Lacs, la CC du Seignanx et la CC Côte Landes Nature.

En parallèle, **5 EPCI sont confrontés à une variation annuelle de leur population négative**. De fortes disparités existent donc entre les territoires du département et doivent être étudiées à l'aide des soldes naturels et soldes migratoires.

Parmi les 18 EPCI, **seuls deux ont un solde naturel légèrement positif** (0,1 % par an pour Mont-de-Marsan Agglomération et CC du Seignanx). L'ensemble des autres EPCI sont caractérisées par des soldes naturels nuls ou négatifs. Ce taux atteint jusqu'à -0,9 % dans la CC du Pays Morcenais. Ainsi, **l'enjeu de la natalité est partagé par l'ensemble des EPCI**, même ceux présentant un solde positif puisque ce dernier reste faible.

Le solde migratoire présente une situation moins uniforme et est à l'origine des écarts entre les EPCI. En effet, **l'écart-type pour cet indicateur est de 0,93 contre 0,26 pour le solde naturel**. L'ensemble des EPCI, à l'exception de deux, portent des soldes migratoires strictement positifs et pouvant aller jusqu'à 2,1 (CC Côte Landes Nature).

Ce sont donc **des enjeux d'attractivité des habitants qui distinguent les EPCI entre eux** et expliquent les différences dans les taux de croissance de la population.

EPCI	Variation annuelle moyenne de la population en %	due au solde naturel en %	due au solde apparent des entrées sorties en %
CA du Grand Dax	0,3	-0,3	0,6
Mont-de-Marsan Agglomération	-0,2	0,1	-0,4
CC de Marenne-Adour-Côte-Sud	1,9	0,00	1,9
CC des Grands Lacs	1,30	-0,1	1,4
CC du Seignanx	1,4	0,1	1,3
CC Chalosse Tursan	0,2	-0,3	0,5
CC Pays d'Orthe et Arrigans	0,4	-0,1	0,6
CC Terres de Chalosse	0,2	0	0,2
CC du Pays Tarusate	0,7	-0,2	1
CC Cœur Haute Lande	0,6	-0,5	1,1
CC d'Aire-sur-l'Adour	-0,1	-0,4	0,3
CC de Mimizan	0,7	-0,5	1,1
CC Côte Landes Nature	1,6	-0,5	2,1
CC des Landes d'Armagnac	-0,1	-0,6	0,5
CC du Pays Morcenais	0	-0,9	0,9
CC du Pays grenadois	-0,2	-0,2	0
CC Coteaux et Vallées des Luys	-0,1	-0,4	0,4
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	0,4	-0,2	0,6

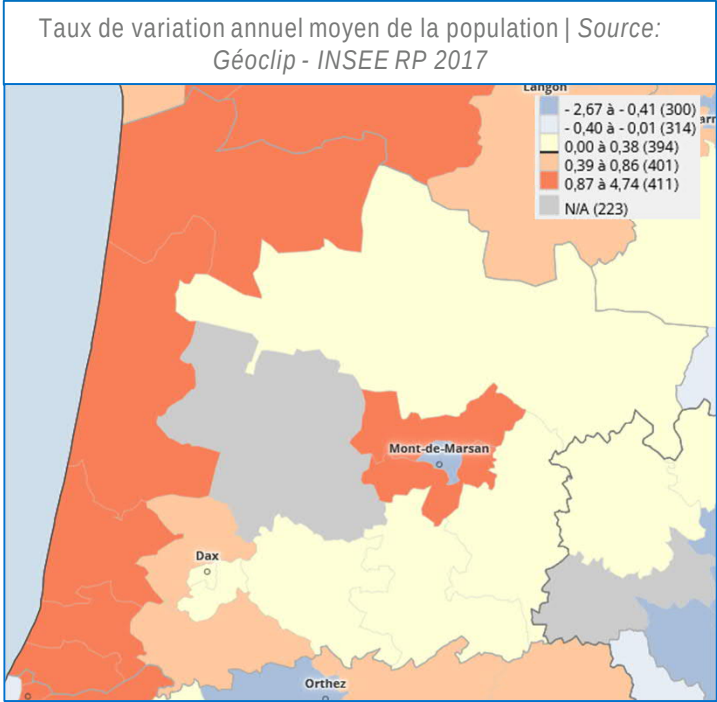
Démographie

- Les territoires du littoral sont les plus attractifs et enregistrent les plus forts taux de variation et les soldes migratoires les plus élevés
- L'Est du territoire présente des soldes migratoires faibles qui ne sont pas compensés par le solde naturel
- L'ensemble des cantons sauf un présente des soldes naturels inférieurs au niveau national

Un territoire marqué par un littoral attractif et des enjeux de natalité généralisés.

La décomposition du département par cantons met en avant des écarts d'attractivité entre les territoires :

Cantons	Variation annuelle moyenne de la population en %	due au solde naturel en %	due au solde apparent des entrées sorties en %
Adour Armagnac	0,09	-0,25	0,34
Chalosse Tursan	0,32	-0,21	0,53
Côte d'Argent	0,99	-0,41	1,4
Coteau de Chalosse	0,31	-0,11	0,42
Dax-1 (Partiel)	0,51	-0,08	0,59
Dax-2 (Partiel)	0,04	0,27	-0,23
Dax	0,31	-0,77	1,08
Grands Lacs	1,81	-0,03	1,85
Haute Lande Armagnac	0,34	-0,52	0,86
Marensin Sud	1,81	0,01	1,79
Mont-de-Marsan-1 (Partiel)	1,11	0,42	0,69
Mont-de-Marsan-2 (Partiel)	0,87	0,29	0,58
Mont-de-Marsan	-0,96	0,03	-0,99
Orthe et Arrigans	0,47	-0,09	0,57
Pays morcenais tarusate	N/A	N/A	N/A
Pays Tyrossais	2	0,06	1,94
Seignanx	1,05	0,11	0,94



L'analyse de la variation de la population dans les Landes, ramenées à l'échelle des cantons, permet de distinguer l'ouest et l'est. La première zone se distingue de l'autre grâce à son attractivité bien plus importante.

Ainsi, **les cinq cantons situés sur le littoral du département des Landes sont ceux avec les taux de variation annuelle de la population les plus élevés**. Leurs soldes migratoires sont tous supérieurs à 0,9 % et compensent des soldes naturels faibles voir négatifs.

Enfin, l'ensemble des cantons (à l'exception de Marensin Sud) présente des soldes naturels inférieurs à la moyenne nationale soit inférieurs à 0,3 % par an en moyenne.

La crise sanitaire de 2020 a amplifié l'attractivité du territoire littoral. De nombreuses familles et personnes âgées notamment se sont installées.

Démographie

- Une part de population âgée de 65 ans ou plus supérieure aux niveaux régional et national
- Un rythme de vieillissement de la population supérieur aux références régionales mais légèrement inférieur au niveau national

Un département caractérisé par une part de personnes de plus de 65 ans importante et un vieillissement rapide de la population

En 2018, le département des Landes est caractérisé par une **population plus âgée comparée au reste de la France**. 29 % de la population départementale est âgée de moins de 30 ans contre 36 % à l'échelle nationale.

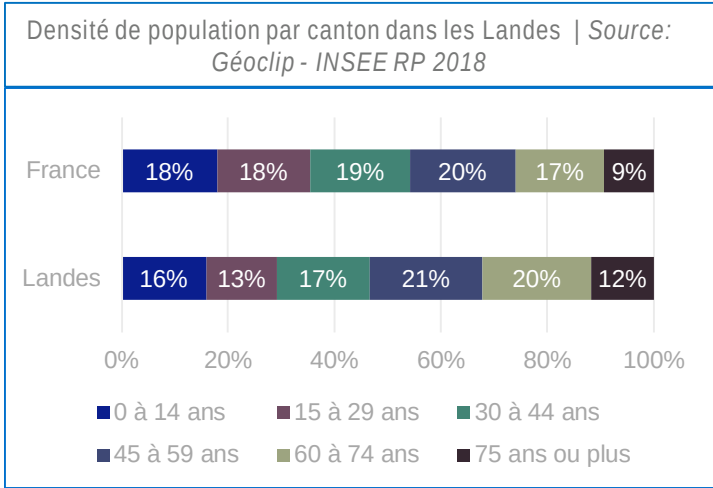
En parallèle, ce sont donc **32 % des habitants des Landes qui ont 60 ans ou plus contre 26 % en France**. Parmi les personnes âgées, 37,5 % ont 75 ans ou plus dans les Landes contre 34,6 % au niveau national.

On observe donc une surreprésentation des personnes âgées dans le département avec des enjeux d'accompagnement accrus.

De plus, le rythme de croissance du nombre de 60 ans et plus dépasse largement les niveaux de référence. **En 10 ans, le nombre de personnes âgées a augmenté de 30 % dans le département contre 24 % en France**. La part de personnes de 60 ans et plus est donc passé respectivement de 27,1 % à 32 % et de 21,8 % à 25,9 %.

D'autre part, la projection de population dans les Landes entre 2013 et 2050 fait logiquement ressortir un territoire avec un rythme de vieillissement très soutenu.

Entre **2013 et 2050, la part de population de plus de 65 ans passera de 21,8 % à 33,5 %, soit une croissance de 54 %**. C'est le rythme de vieillissement le plus rapide de la région puisque la croissance de la part de personnes de 65 ans ou plus est de 46 % en moyenne en Nouvelle Aquitaine. Toutefois, ce rythme reste inférieur à celui observé au niveau national sur la même période (+ 55 %).



Projection de population entre 2013 et 2050 Source: INSEE				
	Population (en nombre d'habitants)		Part des 65 ans ou plus	
	2013	2050	2013	2050
Landes	397 230	472 210	21,8	33,5
Nouvelle-Aquitaine	5 844 170	6 877 750	21,2	31
France	65 779 440	74 024 510	17,5	27,1

Démographie

- Des populations plus âgées qu'au niveau national dans l'ensemble des EPCI
- Des écarts entre les EPCI avec des enjeux pluriels d'accompagnement des personnes âgées

Des EPCI qui recensent des parts de personnes âgées plus élevées qu'au niveau national

La décomposition du territoire par EPCI met en exergue des disparités dans les structures d'âge du département.

Toutefois, **l'ensemble des EPCI présente des populations moins jeunes que le niveau national**. Les 0-14 ans et les 15-29 représentent chacun moins de 18 % de la population quel que soit le territoire étudié.

De même, **la population est plus âgée qu'au niveau national**. Les 60 à 74 ans représentent toujours plus de 17 % et les 75 ans et plus sont plus de 9 % sur l'ensemble des EPCI.

Les trois EPCI avec les parts de personnes âgées les plus élevés sont la **CC de Mimizan** (39,8 % de 60 ans et plus), la **CC du Pays Morcenais** (38,1 % de 60 ans et plus) et la **CC des Landes d'Armagnac** (38,3 % de 60 ans et plus).

La **CC du Seignanx** et la **CA Mont-de-Marsan** sont les deux territoires avec la plus faible part de personnes âgées. Pour ces deux territoires, la part d'habitants âgés de 60 et 74 ans est inférieure à 19 % et la proportion de population de 75 ans ou plus est inférieure à 10 %.

Densité de population par canton dans les Landes Source: Géoclip - INSEE RP 2018						
EPCI	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
CC de Mimizan	13	11	15	21,3	25,2	14,6
CC Côte Landes Nature	14,3	10,6	16,8	21,8	23,7	12,9
CC du Pays Morcenais	14,1	11,9	14,5	21,5	23,6	14,5
CC des Landes d'Armagnac	14,2	11,4	14,5	21,6	22,7	15,6
CC des Grands Lacs	15,7	11,6	17,7	21	22,5	11,4
CC d'Aire-sur-l'Adour	14,2	14,3	14,6	21,4	22,5	13
CC Cœur Haute Lande	16,4	12,3	16,9	21,8	21,3	11,2
CC Coteaux et Vallées des Luys	16,1	11,8	16,5	20,8	20,7	14,1
CA du Grand Dax	14,5	14,8	16,3	20,9	20,4	13
CC du Pays grenadois	17,2	13,5	16,6	22,2	20,4	10,2
CC de Marenne-Adour-Côte-Sud	16	12,4	19,3	20,4	20,3	11,6
CC du Pays Tarusate	17,2	11,9	18,1	20,8	20,2	11,8
CC Chalosse Tursan	16,8	12,6	16,6	21,9	20,1	12
CC Pays d'Orthe et Arrigans	17,4	11,8	17,8	22,2	19,7	11,1
CC Terres de Chalosse	17,8	12,4	16,9	21,9	19,6	11,3
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	17,2	12,2	17,5	21,6	19,1	12,3
CC du Seignanx	17,1	14,5	18,9	21,9	18,1	9,4
CA Mont-de-Marsan Agglomération	16,2	17,3	18,3	21	17,9	9,3

Démographie

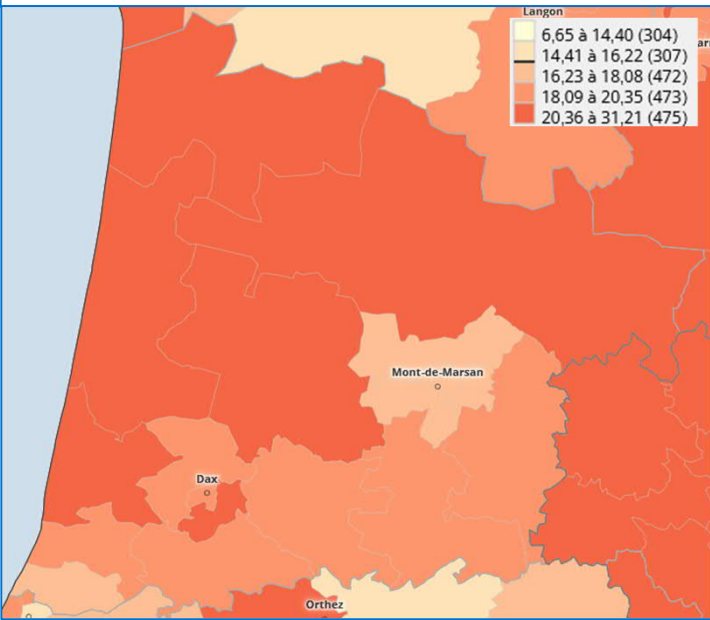
- Des populations plus âgées qu'au niveau national dans l'ensemble des cantons (à l'exception de Mont-de-Marsan 1)
- Des populations moins âgées dans les cantons du sud et du sud-est du département

Des cantons qui concentrent une part de personnes âgées moins élevée dans le sud du département

La décomposition du département par cantons met en avant des écarts entre les territoires :

Cantons	< 14	15-29	30-44	45-59	60-74	>75
Adour Armagnac	16	14	16	22	20	12
Chalosse Tursan	16,85	12,72	16,83	22,2	19,32	12
Côte d'Argent	13,87	10,81	16,21	21,54	23,97	14
Coteau de Chalosse	17,41	12,3	16,96	21,69	19,56	12
Dax-1 (Partiel)	15,82	13,62	17,14	21,17	20,23	12
Dax-2 (Partiel)	16,25	13,62	16,53	23,09	21,16	9
Dax	12,32	17,14	16,06	19,15	19,04	16
Grands Lacs	16,19	11,81	18,38	21,06	21,74	11
Haute Lande Armagnac	15,34	11,96	15,45	21,74	22,06	13
Marensin Sud	15,75	11,13	19,16	20,39	21,57	12
Mont-de-Marsan-1 (Partiel)	20,21	12,29	21,07	22,13	17,7	7
Mont-de-Marsan-2 (Partiel)	18,25	14,63	18,84	21,57	17,94	9
Mont-de-Marsan	14,2	19,91	17,73	20,3	17,4	10
Orthe et Arrigans	17,46	12,06	18,09	21,89	19,3	11
Pays morcenais tarusate	16,27	12,25	17,14	20,86	20,74	13
Pays Tyrossais	16,97	14,03	20,51	19,44	18,28	11
Seignanx	17,4	14,75	18,89	21,61	17,92	9

Part des 60-74 ans dans la population| Source: Géoclip - INSEE
RP 2018



L'ensemble des cantons présentent des parts de personnes âgées supérieures au niveau national à l'exception de Mont-de-Marsan 1 (24,7 % de population de 60 ans ou plus contre 26 % en France). Les 60 à 74 ans représentent plus de 17 % de la population. Seuls deux cantons concentrent moins de 9 % de personnes de 75 ans et plus, niveau moyen en France. Il s'agit de Mont-de-Marsan 1 et 2.

Enfin, la décomposition du territoire par cantons fait ressortir une part moins importante de personnes âgées dans les territoires du Sud. On observe sur la cartographie que les territoires du sud et du sud-est sont composés à moins de 20 % de personnes de 60-74 ans et à moins de 13 % de personnes de 75 ans ou plus.

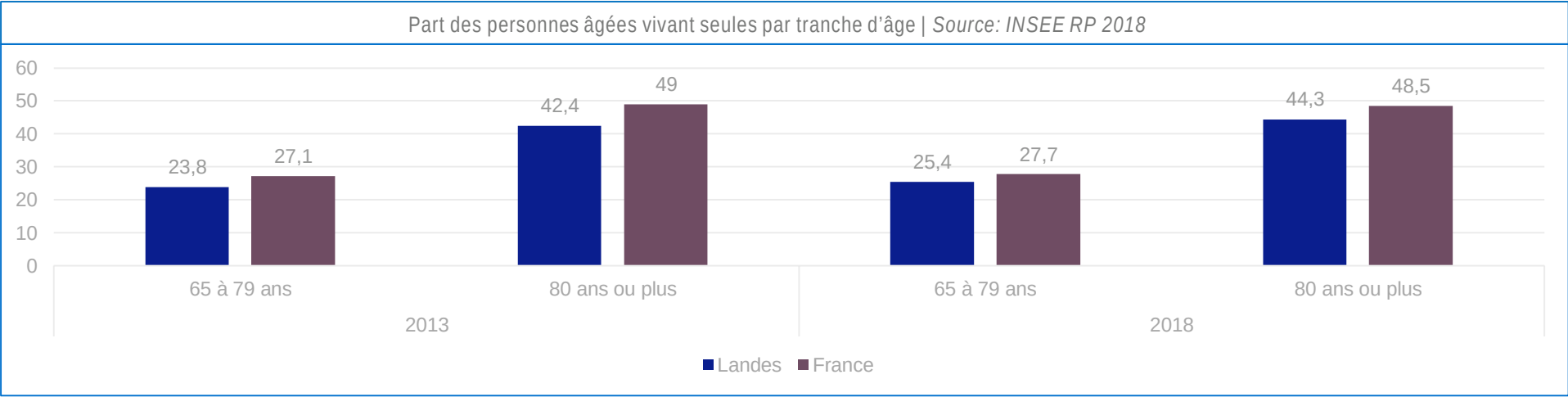
Autonomie

- Une part de personnes âgées vivant seules inférieure au niveau national pour les différentes tranches d'âge
- Des enjeux autour de la croissance du nombre de personnes âgées vivant seules dans les Landes

Une part de personnes âgées vivant seules inférieure aux niveaux de référence mais en croissance

Le département des Landes est caractérisé par une part de personnes âgées vivant seules inférieure au niveau national, quelle que soit la tranche d'âge étudiée. En 2018, 44,3 % des personnes de 80 ans ou plus vivent seules dans le département contre 48,5 % en France. Et seuls 25,4 % des personnes de 65 à 79 ans vivent seules contre 27,7 % au niveau national.

Toutefois, **la part de personnes âgées vivant seules**, pour les deux tranches d'âge étudiées, se rapproche de plus en plus des moyennes nationales et présente une **croissance plus rapide** que celle observée en moyenne en France. Entre 2013 et 2018, cette part a augmenté de 1,6 points de pourcentage pour les 65 à 79 ans et de 1,9 point pour les 80 ans et plus contre respectivement 0,6 points et – 0,5 points en France. Des enjeux croissants liés aux personnes âgées vivant seules sont donc à anticiper sur le territoire départemental.



Les acteurs ont souligné la croissance du nombre de personnes âgées venant sur le territoire littoral pour passer leur retraite. Ces personnes, venant le plus souvent seules, se retrouvent isolées et sont en demande d'activités ou d'actions afin de préserver un lien social.

Focus Crise sanitaire
Le maintien de personnes à domicile en situation de dépendance s'est accentué avec la crise Covid. L'isolement des personnes s'est amplifié ce qui a engendré de nouveaux besoins sur ces territoires.

Autonomie

- Des écarts importants entre les EPCI concernant la part de personnes âgées vivant seules
- Les deux villes principales concentrent les plus grandes proportions de personnes de 65 à 79 ans et de 80 ans ou plus vivant seules
- Des enjeux de maintien de l'autonomie des personnes âgées variables sur le territoire départemental

Une part de personnes âgées vivant seules très élevée dans les deux villes principales du département

Globalement sur le département, **les 80 ans ou plus vivent davantage seuls que les 65 à 79 ans en proportion**. Ce constat, bien que similaire à celui observé à l'échelle nationale, sous-tend des enjeux de maintien de l'autonomie pour les personnes âgées.

La **part de personnes âgées vivant seules par tranche d'âge varie très fortement entre les EPCI des Landes**.

On observe les **proportions les plus élevées** de personnes âgées vivant seules, toutes tranches d'âge considérées, dans les **EPCI rattachées aux villes principales du département** (Dax et Mont-de-Marsan). En 2018, les 80 ans et plus sont respectivement 52,1 % et 47,9 % à vivre seuls dans la CA du Grand Dax et la CA Mont-de-Marsan Agglomération.

En comparaison, les deux EPCI avec la part de personnes âgées de 80 ans ou plus vivant seules la moins élevée sont la CC du Pays Grenadois et la CC Terres de Chalosse (respectivement 36,5 % et 34,6 %).

Des écarts identiques sont observés pour les 65 à 79 ans. La part de personnes vivant seules pour la tranche d'âge s'étend de 19,6 % à 31,4 %.

Les enjeux liés à l'accompagnement des personnes âgées vivant seules et au maintien de l'autonomie sont donc hétérogènes sur le territoire.

Les acteurs interrogés constatent une augmentation du besoin d'accompagnement. Les périodes de confinement ont engendré une augmentation des situations d'isolement et de solitude des personnes âgées et des aidants (de nombreuses activités ont été arrêtées et des structures ont dû fermer). Bien que des solutions aient été proposées (organisation des groupes de paroles en visioconférence, augmentation des prises de nouvelles par des professionnels...), de nombreux aidants n'ont pas pu bénéficier de ces solutions numériques.

Part des personnes âgées vivant seules par tranche d'âge et par EPCI dans les Landes Source: INSEE RP 2018		
EPCI	65 à 79 ans	80 ans ou plus
CA du Grand Dax	31,4	52,1
CA Mont-de-Marsan Agglomération	28,5	47,9
CC des Grands Lacs	24,7	47,1
CC Cœur Haute Lande	23,3	46,6
CC de Mimizan	27,7	45
CC Côte Landes Nature	23,2	44,8
CC du Pays Morcenais	23,5	44,6
CC Maremne Adour Côte Sud	25,4	43
CC d'Aire-sur-l'Adour	25,7	42,8
CC des Landes d'Armagnac	23,6	42,3
CC Pays d'Orthe et Arrigans	21,6	41,1
CC Chalosse Tursan	21,8	40,8
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	23,2	40,5
CC du Seignanx	24,5	40,4
CC Coteaux et Vallées des Luys	23,2	40,4
CC du Pays Tarusate	22,7	39,6
CC du Pays Grenadois	19,6	36,5
CC Terres de Chalosse	20,8	34,6

Pauvreté et précarité

- Une situation globalement positive avec des taux de pauvreté par tranche d'âge inférieurs aux niveaux nationaux
- Une augmentation du taux de pauvreté pour les 75 ans et plus par rapport aux 60-74 ans
- Un territoire avec des taux de pauvreté plus élevés dans le nord et dans les grandes villes (Dax et Mont-de-Marsan)

Des taux de pauvreté globaux et par tranches d'âge inférieurs aux moyennes nationales mais restant préoccupants pour les personnes de 75 ans ou plus

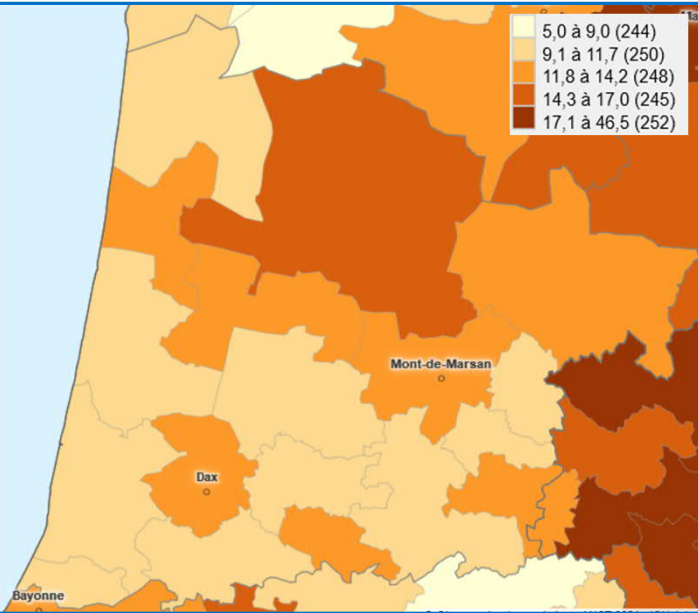
En 2018, le département des Landes présente un **taux de pauvreté global inférieur au niveau national (11,8 % vs 14,6%)**. On retrouve ce constat sur l'ensemble des tranches d'âge étudiées avec des taux de pauvreté toujours inférieurs au niveau national mais des écarts plus ou moins importants.

La tranche d'âge présentant le taux de pauvreté le plus élevé est, comme pour le reste de la France, celle des moins de 30 ans.

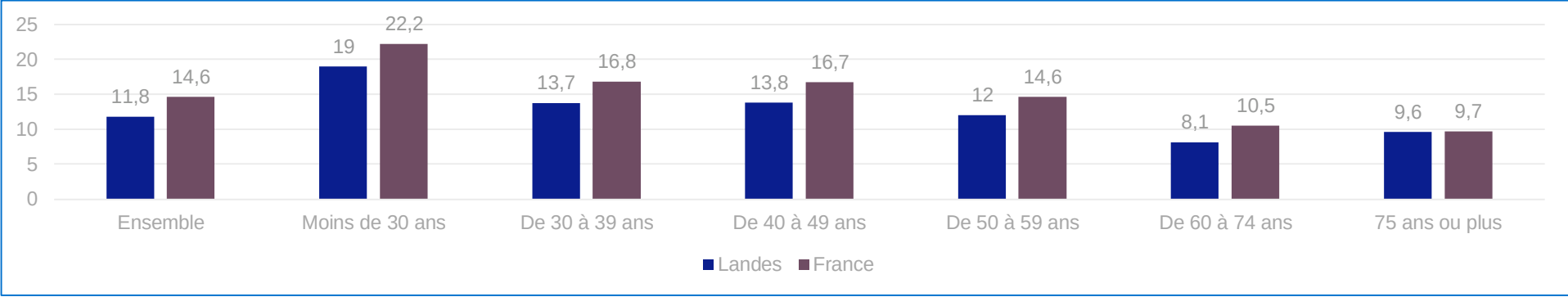
Le territoire se démarque toutefois avec un **taux de pauvreté plus élevé pour les 75 ans et plus que pour les 60 à 74 ans (9,6 % vs 8,1%)**. Il apparaît donc des enjeux économique sur la tranche d'âge des 75 ans ou plus.

Enfin, on remarque que **les taux de pauvreté les plus élevés concernent le nord du département et les zones urbaines associées aux villes de Dax et Mont-de-Marsan**. L'étude des EPCI est donc nécessaire pour faire ressortir et analyser ces disparités territoriales.

Cartographie du taux de pauvreté dans les Landes | Source: Géoclip - INSEE RP 2018



Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018 | Source: INSEE RP 2018



Pauvreté et précarité

- Une forte hétérogénéité entre les territoires quant au taux de pauvreté des personnes âgées
- 3 territoires présentent une situation particulièrement préoccupante avec des taux de pauvreté élevés
- 7 EPCI sur les 11 pour lesquels l'information est disponible présentent un taux de pauvreté supérieur à 12 % pour les 75 ans ou plus

De forts écarts entre les EPCI et des enjeux liés aux personnes âgées sur certains territoires

On observe à nouveau de **larges écarts entre les EPCI lorsque l'on compare les taux de pauvreté par tranche d'âge**. Le taux de pauvreté pour la population dans son ensemble varie entre 9,3 % et 14,8 % selon les EPCI. Pour les 60 à 74 ans, les taux de pauvreté vont de 6,1 % à 12,2 %. Pour les 75 ans et plus, les taux de pauvreté sont de 7 % au minimum et de 14,6 % au plus.

Ainsi, on identifie **3 EPCI où les niveaux de précarité sont les plus préoccupants** pour les personnes âgées (plus de 60 ans). Il s'agit de la CC Cœur Haute Lande, de la CC d'Aire-sur-l'Adour et de la CC des Landes d'Armagnac. Pour l'ensemble de ces communautés de communes, **le taux de pauvreté des 60 à 74 ans est supérieur à 9 % et celui des 75 ans ou plus est supérieur à 12 %**.

D'autre part, on **compte 7 EPCI dans les Landes avec des taux de pauvreté pour les 75 ans ou plus supérieurs à 12 %**. Sachant que la moyenne nationale s'établit à 9,7 % pour cette tranche d'âge, des enjeux liés à la précarité des personnes âgées apparaissent donc dans certains territoires des Landes.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018 Source: INSEE RP 2018							
EPCI	Ensemble	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans ou plus
CC Cœur Haute Lande	14,8	NC	17,8	17,8	16,3	10,3	12,4
CA du Grand Dax	13,7	23,8	17,6	16,7	13,4	9,6	8,2
CC des Landes d'Armagnac	13,7	NC	16,4	14,6	12,2	12,2	13,2
CC d'Aire-sur-l'Adour	13,5	NC	15,7	16,6	13,4	9,8	12,4
CC Coteaux et Vallées des Luys	13,4	NC	14	14,6	NC	NC	NC
CC de Mimizan	12,7	NC	15,7	17,7	14,3	8,4	NC
CC du Pays Morcenais	12,7	NC	19,4	14	11,4	8,2	NC
CA Mont-de-Marsan Agglomération	12,6	21	14,6	15	12,2	8	7,8
CC du Pays Tarusate	11,7	NC	13,9	12	11,1	8,6	12,1
CC Pays d'Orthe et Arrigans	11,7	NC	13,3	11,5	13	7,9	12,9
CC Côte Landes Nature	11,4	NC	14,5	14,5	11,7	6,9	NC
CC Chalosse Tursan	11,3	NC	13,1	12,4	10,5	8	12
CC Terres de Chalosse	11,2	NC	12,4	11,6	9,6	8,5	14,6
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	11	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Maremne Adour Côte Sud	10,7	14,6	11	13,5	12,5	7	7,4
CC des Grands Lacs	9,9	NC	12,1	12,8	10,3	6,1	7
CC du Pays Grenadois	9,4	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC du Seignanx	9,3	NC	10,8	10,8	9,2	6,1	NC

Personnes âgées

- Une croissance du nombre d'allocataires de l'ASPA et de l'ASV dans les Landes
- Un taux d'allocataires en croissance avec un rythme plus rapide dans les Landes que dans les territoires de comparaison
- Des enjeux d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie à anticiper dans le département

Un nombre de bénéficiaires de l'ASPA et l'ASV logiquement en croissance et un taux d'allocataire inférieur aux niveaux de comparaison

En 2019, le département des Landes compte 3 272 allocataires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV).

En cohérence avec la croissance de la part de personnes âgées en France et dans les Landes, on constate une **croissance du nombre d'allocataires** de l'ASPA ou de l'ASV entre 2017 et 2019 (**respectivement + 12,1 % et + 13,6 %**).

Le **taux d'allocataires de l'ASPA et ASV est inférieur dans les Landes en comparaison des niveaux régionaux et nationaux**. En effet, 2,4 % des personnes âgées touchent l'ASPA ou l'ASV dans les Landes en 2019 contre 2,9 % en Nouvelle-Aquitaine et 3,1 % en France.

Enfin, le **taux d'allocataires a connu une légère croissance entre 2018 et 2019** sur l'ensemble des territoires étudiés. Il est passé de 2,2 % à 2,4 %.

Ainsi, des **enjeux d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie** sont à anticiper sur le territoire au regard de la croissance du nombre et du taux d'allocataires.

Les acteurs évoquent les difficultés rencontrées par les aidants ou personnes âgées dans le montage des dossiers administratifs de plus en plus complexes et dématérialisés, qui peuvent engendrer un non-recours au droit.

Nombre d'allocataires de l'ASPSA et de l'ASV en 2017, 2018 et 2019 Source: STATISS			
Année	Landes	Nouvelle Aquitaine	France
2017	2880	47890	479840
2018	3050	50620	501870
2019	3272	53781	537780

Taux d'allocataires de l'ASPSA et de l'ASV en 2017, 2018 et 2019 Source: STATISS			
Année	Landes	Nouvelle Aquitaine	France
2017	2,2	2,6	2,8
2018	2,2	2,6	2,8
2019	2,4	2,9	3,1

Personnes en situation de handicap

- Un nombre de bénéficiaires de l'AEEH en croissance depuis 2016 avec une augmentation de 35,4 % en 5 ans
- 8 cantons avec plus de 120 bénéficiaires dont 2 avec plus de 140 bénéficiaires
- 4 cantons avec moins de 100 bénéficiaires
- Peu de bénéficiaires avant 5 ans
- Une répartition homogène des bénéficiaires entre l'enfance (5-10 ans) et l'adolescence (11-20 ans)

Un nombre de bénéficiaires de l'AEEH en croissance depuis 2016 avec une répartition relativement homogène dans le département

Au 31 décembre 2020, le département des Landes compte 1 778 bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Ce nombre est en **croissance par rapport à 2019** (+ 7,6 %) et il est **35,4 % supérieur au nombre observé en 2016**. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH connaît une croissance continue et un rythme stable depuis 2016. Des enjeux d'augmentation des besoins associés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap sont donc à anticiper.

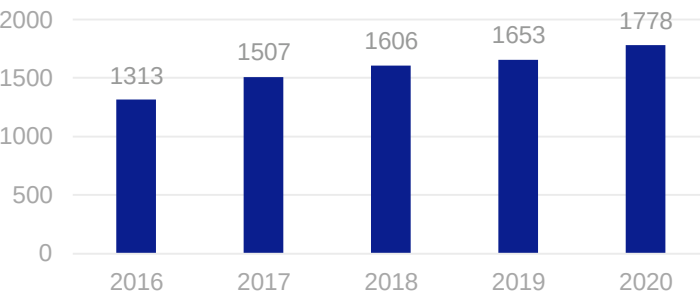
La **répartition des bénéficiaires sur le territoire est relativement homogène**. A l'exception de Mont-de-Marsan Nord, l'ensemble des cantons comptent entre 61 et 185 bénéficiaires de l'AEEH au 31 décembre 2020.

On note tout de même une concentration de bénéficiaires dans le Pays Tyrossais et à Mont-de-Marsan avec respectivement 148 et 185 bénéficiaires.

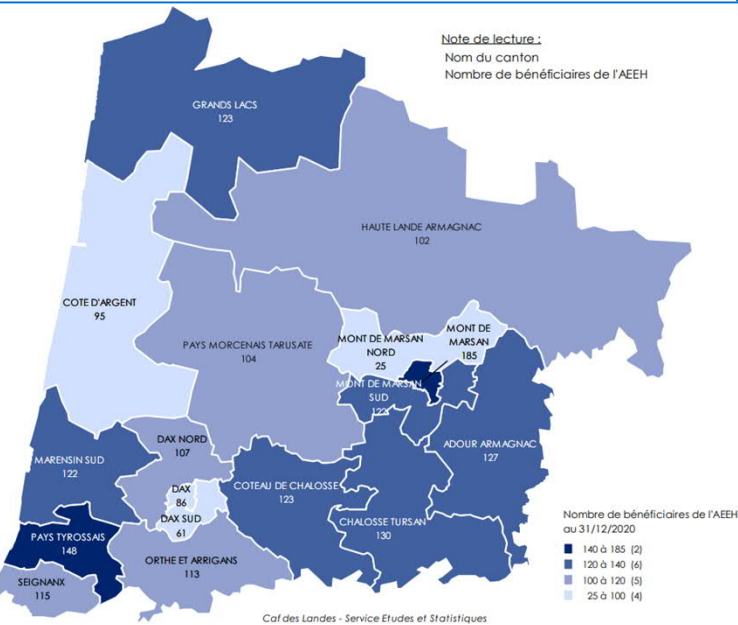
Sur les 17 cantons qui composent les Landes, 8 cantons comptent plus de 120 bénéficiaires tandis que 4 cantons en comptent moins 100.

93 % des bénéficiaires ont entre 5 et 20 ans et 60 % ont plus de 11 ans.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AEEH dans les Landes entre 2016 et 2020 | Source: CAF DATA 2016-2020



Bénéficiaires de l'AEEH dans le département des Landes au 31/12/2020 | Source: CAF des Landes



Bénéficiaires de l'AEEH par tranche d'âge en 2020 | Source: CAF des Landes



Personnes en situation de handicap

- Un nombre de bénéficiaires de l'AAH relativement stable depuis 2018 après une croissance marquée entre 2016 et 2018.
- Trois cantons (sur 17) qui concentrent 34 % des bénéficiaires cumulés : des enjeux autour des deux villes principales et de Seignanx
- Nombre de bénéficiaire plus important en fonction de l'âge

Une stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'AAH après une période de croissance

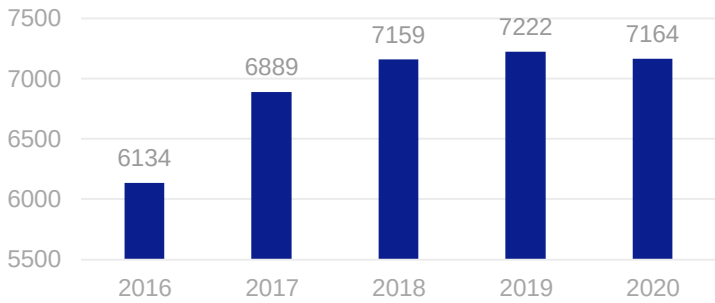
Au 31 décembre 2020, le département des Landes compte 7 164 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Ce nombre est en **légère baisse pas rapport à 2019** (- 0,8 %) mais est de **16,8 % supérieur aux nombres observés en 2016**. Ainsi, après une croissance relativement élevée, le **nombre de bénéficiaires de l'AAH tend à se stabiliser** depuis 2018.

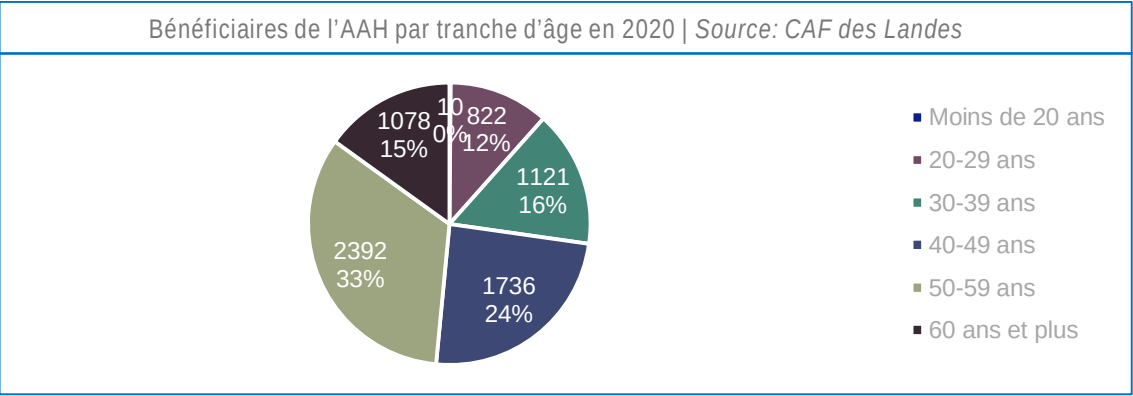
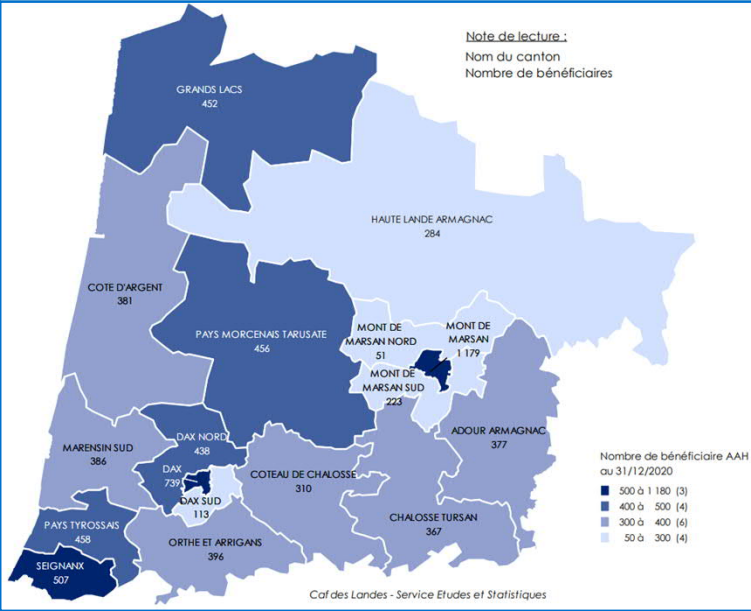
Concernant la répartition des bénéficiaires de l'AAH sur le territoire, le canton de Seignanx, la ville de Dax et la ville de Mont-de-Marsan recensent plus de 500 bénéficiaires chacun. A l'inverse, les Hautes Landes Armagnac, Mont-de-Marsan Nord et Sud et Dax Sud comptabilisent moins de 300 bénéficiaires de l'AAH et sont donc les quatre territoires avec le plus faible nombre de bénéficiaires. Ces données sont en corrélation avec la population de ces territoires.

Enfin, le **nombre de bénéficiaires par tranche d'âge est croissant jusqu'à 59 ans**. 12 % des bénéficiaires ont entre 20 et 29 ans, 33 % ont entre 50 et 59 ans et 15 % ont 60 ans et plus.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH dans les Landes entre 2016 et 2020 | Source: CAF DATA 2016-2020



Bénéficiaires de l'AAH dans le département des Landes au 31/12/2020 | Source: CAF des Landes



2.2

Besoins des aidants



Personnes en situation de handicap

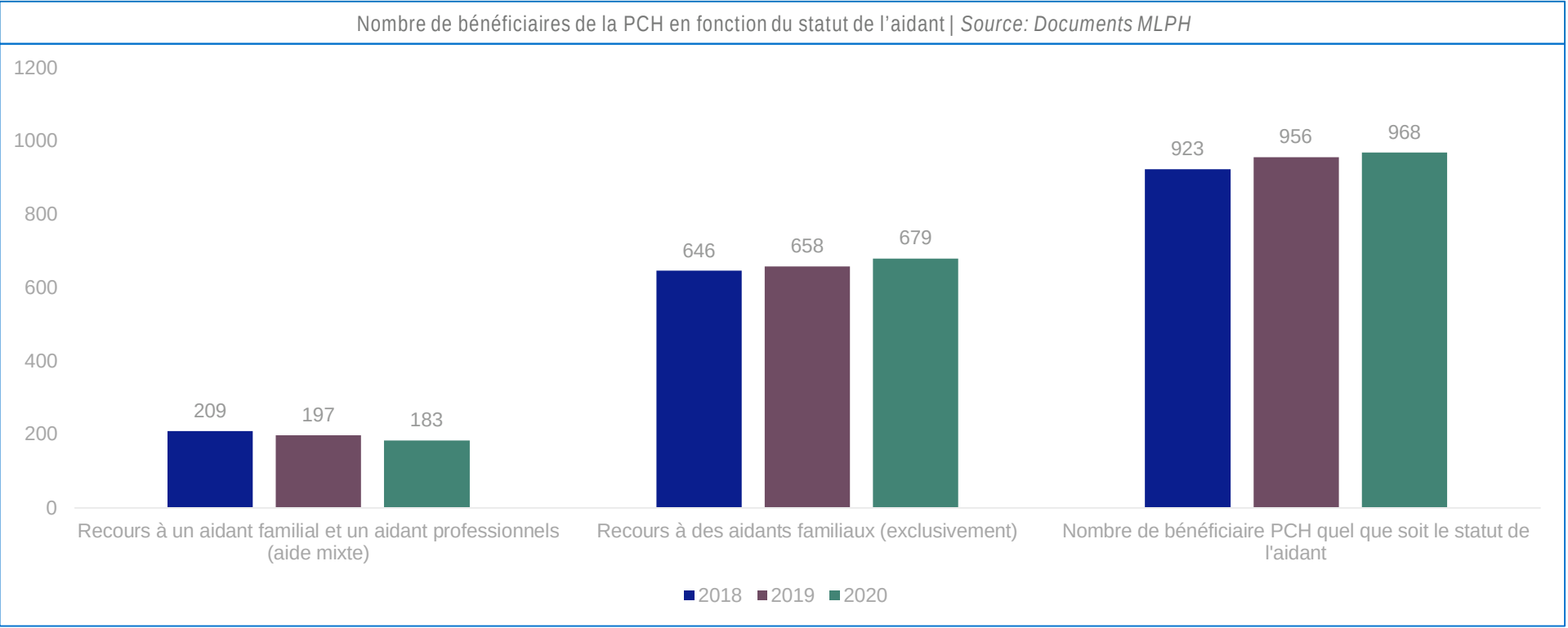
- Un nombre de bénéficiaires de la PCH en croissance depuis 2018
- Un recours exclusif à des aidants familiaux qui augmente dans le département tandis que le recours à une aide mixte recule
- Des enjeux renforcés d'accompagnement des aidants familiaux lorsque le bénéficiaire de la PCH ne jouit pas d'une aide mixte

Une croissance du recours unique à des aidants familiaux dans le département des Landes

Le nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) s'élevait en 2020 à 968 personnes dans les Landes. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 4,9 % depuis 2018.

L'étude de la PCH dans le département fait ressortir une **croissance du recours exclusif à des aidants familiaux** entre 2018 et 2020. En effet, en 2020, 679 bénéficiaires de la PCH ont fait le choix d'être aidés exclusivement par un membre de leur famille contre 646 en 2018. Le **nombre de bénéficiaires dans ce cas a augmenté de 5,11 %**. Des enjeux renforcés de soutien des aidants apparaissent donc à ce stade.

D'autre part, le recours à un aidant familial et à un aidant professionnel (**aide mixte**) a connu une **légère diminution** depuis 2018. 183 bénéficiaires sont concernés en 2020 contre 209 en 2018, soit une perte de 26 bénéficiaires représentant – 12,4 % sur la période. Sur l'année 2021, le nombre de bénéficiaires a connu une hausse de 9,3%.



Personnes âgées

- Une large baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2019 et 2020 (au niveau global et pour chaque type d'aide)
- Une légère baisse du nombre de personnes appartenant aux GIR 1 et aux GIR 2 et bénéficiant de l'APA à domicile

Une stagnation du nombre de bénéficiaires de l'APA tous types d'aides confondus

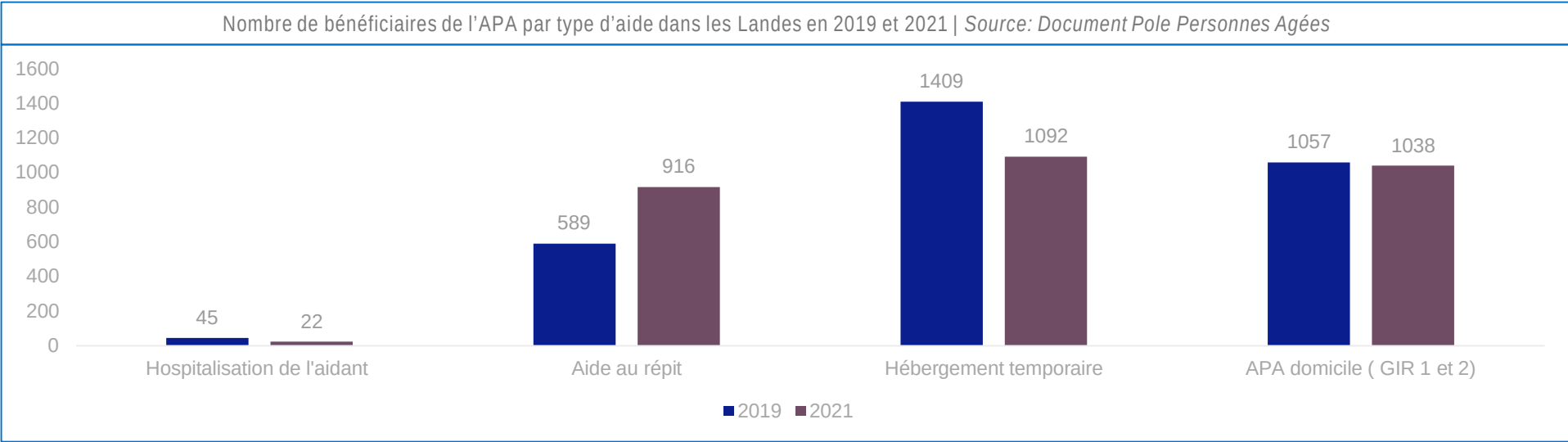
Entre 2019 et 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a diminué à l'échelle globale et pour chacune des catégories d'aides proposées. L'aide liée à l'hospitalisation des aidants n'a concerné que 14 personnes en 2020 (contre 45 en 2019), mais a connu une augmentation en 2021 et comptait 22 bénéficiaires. L'aide au répit a concerné 35,8 % de bénéficiaires en moins en 2020 par rapport à l'année précédente. Cependant en 2021, le nombre de bénéficiaires était de 916 bénéficiaires.

La crise sanitaire et les différents confinements peuvent expliquer en partie la stagnation du nombre de bénéficiaires de l'APA entre 2019 et 2020. En effet, les services départementaux rapportent une baisse du nombre de dossiers déposés due à la pandémie mais un retour à la normal observé ces derniers mois.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile appartenant aux GIR 1 et 2 a légèrement chuté entre 2019 et 2020 en passant de 1 057 à 1 014. **Il y a donc 4,07 % de bénéficiaires en moins** pour cette catégorie entre les deux périodes.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a également diminué, mais dans une bien moindre mesure. En 2020, les Landes comptaient 5 826 bénéficiaires, soit – 2,8 % de moins qu'en 2019. En 2021, le nombre de bénéficiaires étaient de 5 918 dont 1 038 bénéficiaires en GIR 1 et 2.

Ainsi, les enjeux d'accompagnement des personnes âgées les moins autonomes se sont réduits entre 2019 et 2020, mais reste néanmoins présents sur le territoire départemental.



Besoin des aidants

Un besoin de répit identifié par les acteurs et exprimé par les aidants

Les aidants interrogés évoquent la nécessité de prendre en compte leur besoin de répit afin **de limiter les situations de fragilité psychologique et physique**. En effet, un épuisement est également observé par les intervenants au domicile (aide à domicile, infirmier ou autre professionnel de santé...), qui informent les aidants sur leur droit au recours à l'aide à l'hébergement ou à la garde de jour pour favoriser les temps de répit. Ce constat est corroboré par les réponses au questionnaire à destination des aidants. En effet, 237 répondants ont déclaré que leur principal besoin concerne l'accès à des solutions de repos et de relais. Il s'agit du taux de réponse le plus élevé pour cette question.

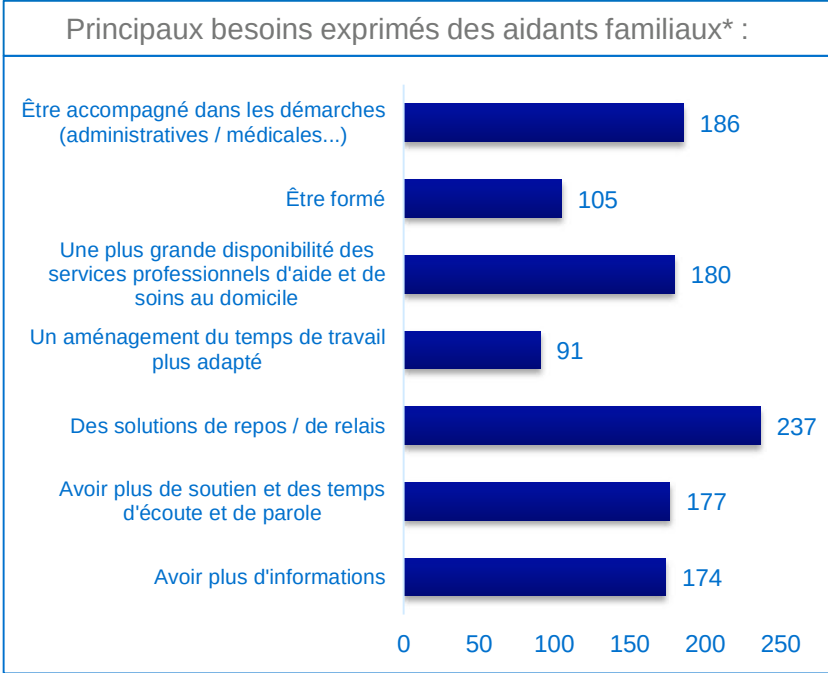
Cependant, sur le territoire, la recherche de structures d'accueil pour la personne aidée peut être laborieuse du fait du manque de places. *« En ce qui concerne les structures spécialisées Alzheimer, les temps d'attente sont extrêmement longs ».*

Le département compte un dispositif de baluchonnage, notamment proposé par le CIAS Cœur Haute Landes, qui permet d'assurer une aide à la personne ne journée et la nuit. Cependant, il n'est pas déployé sur l'ensemble du territoire. *« En fonction du territoire il y a plus ou moins des accompagnements et des interventions au domicile qui peuvent se faire ».*

La plateforme de répit L'Escale située à Labenne propose également un service de relayage à domicile, aux aidants suivis par la structure, ainsi que l'association AlliÂges, située à Dax, qui est au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La plateforme de répit de Biscarosse propose des accueils-relais permettant de prendre en charge la personne aidée au sein de l'établissement afin que l'aidant ait du temps de répit. Un système de relayage à domicile est également disponible pour une période d'une à quatre heures dans la journée.

L'ARS précise que le plan national « Agir pour les aidants 2020-2022 », est complémentaire avec toutes les actions et dispositifs qui sont menés sur le département. L'ARS a pour objectif de favoriser les temps de répit des aidants, en favorisant les départs en vacances et la mise en place d'actions diverses. Elle a également pour objectif de renforcer l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, et de développer le répit à domicile (d'urgence ou de longue/courte durée).



Besoin des aidants

Un besoin d'être informé sur les structures et aides existantes sur le territoire

En termes d'information et de communication, outre les accueils des services du CD, de la MLPH et de la communauté 360, le département est doté de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) ainsi que de l'annuaire Via Trajectoire qui proposent un recensement de l'ensemble des structures du territoire. La permanence téléphonique Bien Vieillir offre également aux personnes âgées et à leurs aidants une information et une orientation adaptée.

De plus, les acteurs interrogés ont souligné la participation des Maires des villages à l'information et à la communication sur les dispositifs existants auprès des habitants de leur territoire.

Les professionnels constatent une méconnaissance de l'offre existante par les aidants, qui engendre un nonaccès aux structures et dispositifs d'accompagnement. Les aidants ont des difficultés à identifier les structures adaptées et ne savent pas à qui s'adresser pour participer à des actions. Ce constat est notamment observé par les associations du territoire qui accompagnent les aidants.

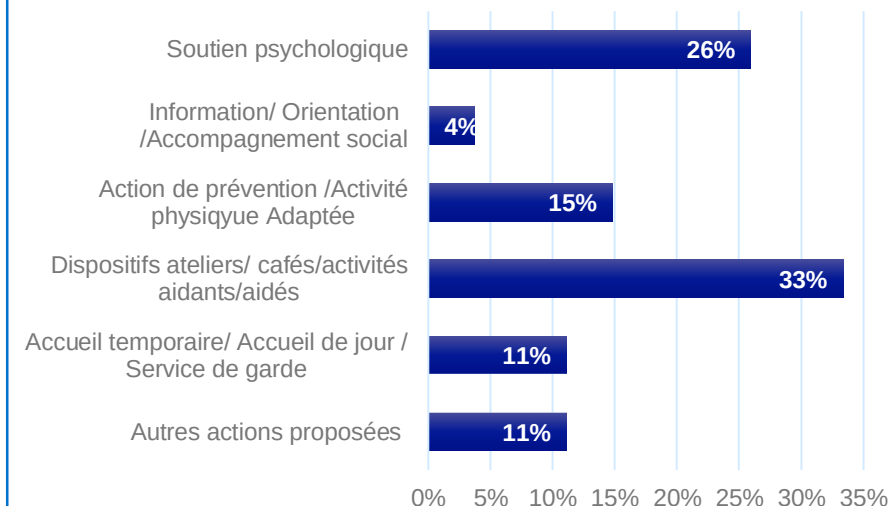
Il y a également une méconnaissance des dispositifs et structures du territoire qui proposent des actions de soutien moral et psychologique pour et par les aidants.

Parmi les structures ayant répondu au questionnaire, on observe que 4 % de leurs actions concernaient l'information l'orientation et l'accompagnement social.

Les professionnels interrogés ont indiqué constater une augmentation du nombre de demandes d'aidants concernant l'identification de structures pouvant répondre à leurs besoins.

« Les aidants commencent à poser des questions sur les possibilités d'aides, mais à mon poste, je ne suis pas informé de tout »

Types d'actions mises en œuvre (en %)



Les aidants interrogés évoquent la difficulté d'être informé sur l'offre de structures existantes sur le territoire. **La méconnaissance des point d'information physique** est également perçue comme étant un frein à l'accès aux droits (difficultés d'accès aux outils numériques pour certains aidants).

Les professionnels ont la possibilité de s'appuyer sur des outils numériques existants ou en cours de déploiement sur le territoire facilitant la coordination.

Besoin des aidants

Un besoin d'accompagnement administratif renforcé

En termes de **démarches administratives**, les aidants indiquent avoir besoin d'être accompagnés, tant pour la compréhension que pour la construction des dossiers.

Le territoire des Landes est doté de structures qui proposent des accompagnements aux démarches administratives (CIAS, permanence téléphonique en lien avec des assistantes sociales..).

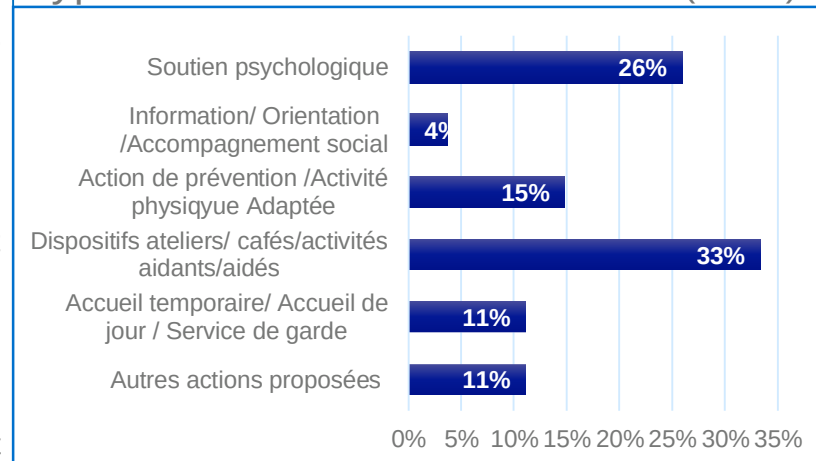
Le pôle personnes âgées du département comprend une permanence téléphonique départementale et propose un accompagnement avec cinq antennes territorialisées situées à Mont de Marsan, Dax, Tyrosse, Mugron et Morcenx. La MLPH dispose également d'une permanence située à Mont de Marsan ainsi que 5 antennes situées à Saint-Paul-lès-Dax, Cauneille, Pissos, Tarnos et Parentis-en-Born.

Cependant, la dématérialisation des démarches administratives, la multiplication des sigles et des interlocuteurs génèrent des non-recours aux droits de la part des aidants qui ont du mal à se repérer et à s'orienter (constat évoqué lors des Focus Group).

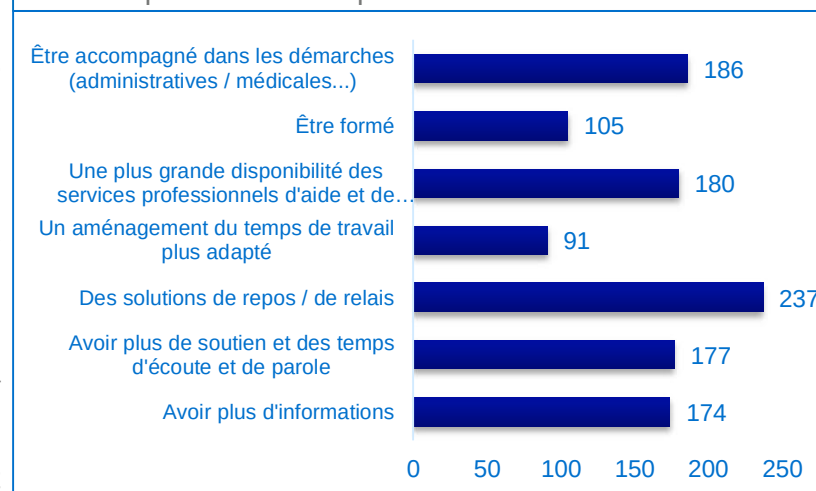
Selon les réponses au questionnaire, le besoin d'être accompagné, fait partie des besoins les plus exprimés par les aidants. En effet, être accompagné dans les démarches et avoir plus d'informations sur l'offre existante ont été exprimés, respectivement par 186 et 174 aidants.

Parmi les structures qui proposent des aides ou accompagnement aux aidants, le département compte des associations qui proposent des accompagnements aux aidants concernant les démarches administratives et des plans d'actions adaptés à leur situation. De plus, pour pallier les difficultés liées au numérique, le Département propose des accompagnements aux personnes éloignées des solutions en ligne, par des conseillers numériques dont un est basé à la MLPH. La CAF mène actuellement un projet de création d'une maison des 1 000 jours en charge d'accompagner les parents lors des 1 000 premiers jours de l'enfant. Cette structure pourra être un lieu de repérage et d'accompagnement précoce pour les aidants de jeunes enfants en situation de handicap.

Types d'actions mises en œuvre (en %)



Principaux besoins exprimés des aidants familiaux* :



Selon les acteurs interrogés, les caractéristiques des aidants évoluent. La prochaine génération d'aidants sera toujours active à 60 ans et plus, de nouveaux besoins de prises en charge, seront à prévoir, afin qu'ils puissent concilier leur activité professionnelle et leur situation d'aidance.

Les structures commencent à observer des changements en termes de demandes d'accompagnement dans les démarches administratives et des demandes d'aides financières.

Besoin des aidants

Un besoin d'accompagnement psychologique renforcé

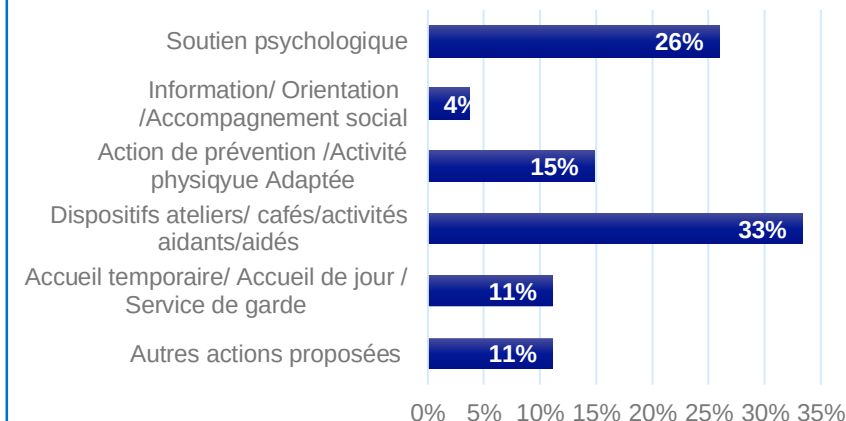
En termes d'accompagnement social et psychologique, il existe plusieurs structures institutionnelles et associatives qui proposent des actions de soutien moral et psychologique à destination des aidants (CIAS/ CCAS, Landes Alzheimer, APF France handicap...).

La permanence départementale dédiée au soutien psychologique des personnes âgées et des aidants propose des temps d'échanges individuels à domicile, par trois psychologues qui couvrent tout le territoire Landais.

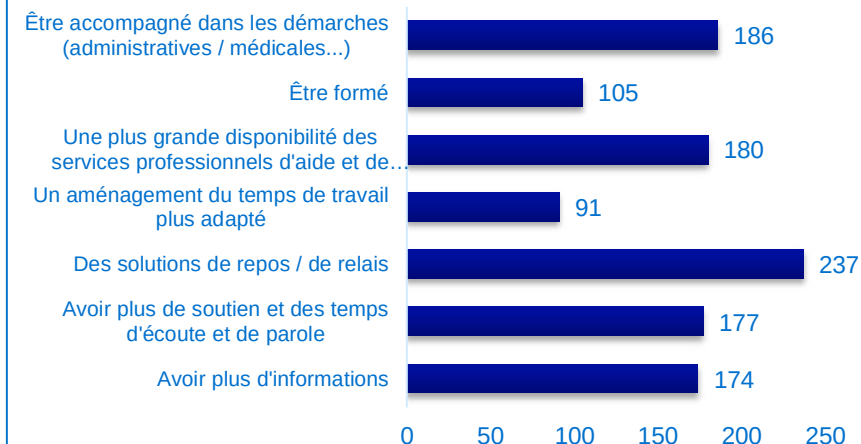
Un besoin d'accompagnement psychologique est constaté notamment avec les périodes de confinement qui ont engendré une augmentation des situations d'isolement et de solitude des aidants (de nombreuses activités ont été arrêtées et des structures ont dû fermer). Bien que des solutions aient été proposées (organisation des groupes de paroles en visioconférence, augmentation des appels / des contacts par des professionnels...), de nombreux aidants n'ont pas pu bénéficier de ces services.

La MSA propose également des actions de soutien psychologique et de prévention en santé notamment en proposant des temps d'échanges avec un médecin conseil.

Types d'actions mises en œuvre (en %)



Principaux besoins exprimés des aidants familiaux* :



Besoin des aidants

Un besoin de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire

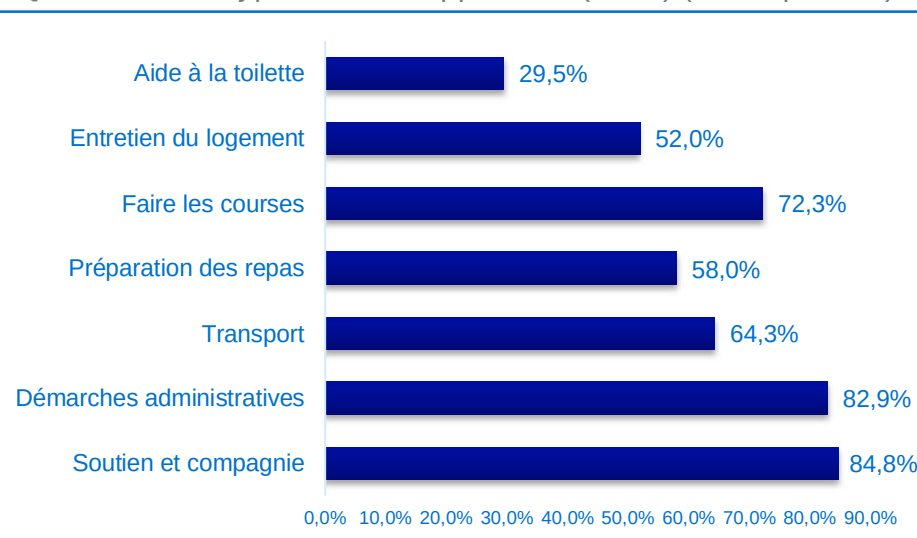
En termes de mobilité, le territoire des Landes étant très étendu, il peut être difficile pour les aidants, majoritairement âgés, de se déplacer vers les services proposés.

Selon les réponses du questionnaire, 64,3 % indiquent apporter une aide au transport à la personne aidée. Cependant des aidants ont précisés que le transport engendre une forte fatigue, notamment quand l'aidant est âgé.

L'absence de solution de garde, sur le territoire engendre une difficulté pour les déplacements des aidants. Un dispositif de transport solidaire existe sur le territoire mais est inégalement accessible en fonction du lieu de vie.

De plus, la prise en charge du transport n'est pas proposé par l'ensemble des structures d'accueil de jour ce qui peut freiner le recours à ces dernières.

Quels sont les types d'aides apportés ? (en %) (650 réponses)



Présentation des situations d'aidants et des principaux besoins

Présentation des situations

Aidants de personnes en situation de handicap

Aidant d'un enfant de 12 ans	• Accompagnement de son enfant en IME et perception de l'AEEH • Les parents des enfants suivis par l'IME ont la possibilité de bénéficier de solutions de répit. Cependant, les coûts des actions peuvent être un frein pour les familles. • Sa situation d'aidant a eu un impact non négligeable sur sa vie sociale (absence de sorties par exemple), ses horaires de travail en tant qu'aide à domicile, sont adaptés aux horaires de présence à l'IME. Elle souligne être dans l'incapacité financière d'embaucher une aide à domicile • Des difficultés à appréhender la prise en charge après l'IME par manque de connaissance des établissements d'accueil présents sur le territoire • Méconnaissance des structures ou associations proposant des activités à destination des aidants de jeunes enfants en situation de handicap.
Aidant d'un enfant de 5 ans	• Aidante de son enfant âgé de 5 ans, une mère bénéficie de l'AEEH mais explique que l'allocation est insuffisante pour prendre en charge la totalité des coûts. Suite à des difficultés pour concilier sa vie professionnelle et sa situation d'aidant, elle a fait le choix de ne pas travailler. • L'enfant est scolarisé, bénéficie d'une AESH et est accompagnée par des professionnels libéraux. • Les parents ne souhaitent pas de prise en charge dans une structure médico-sociale par crainte d'une prise en charge inadaptée. Les parents sont en attente de comptes-rendus systématiques de la part des professionnels qui prennent en charge leur enfant. • Ils souhaiteraient être en lien avec des associations du territoire ou structures qui accompagnent les parents ou proposent des activités, mais n'en connaissent pas.
Aidant d'une personne de 40 ans	• Aidante de son fils porteur de handicap, elle précise qu'elle est une « <i>vieille aidante avec un vieux enfant</i> ». Elle a bénéficié de l'appui de sa famille. Elle s'est engagée dans des associations qui accompagnent les parents d'enfants en situation de handicap car « <i>à l'époque il n'y avait pas toutes ces structures qui peuvent apporter de l'aide et accompagner les parents en proposant des temps de soutien notamment.</i> ». « <i>J'ai eu toute ma vie pour m'habituer et trouver des solutions de répit. Ce dont j'ai besoin? C'est d'une aide au quotidien.</i> » • Son fils, âgé de 40 ans, est porteur d'un handicap depuis la naissance. Il est suivi par un foyer de vie en semaine. Cependant, les relations sont conflictuelles car son projet personnalisé n'est pas adapté et il ne participe pas aux activités.
Aidant d'une personne en situation de handicap physique et mentale	• Aidant de son épouse victime d'un accident et qui est devenue entièrement dépendante. Il ne reçoit pas d'accompagnement particulier et ne ressent pas le besoin de participer à des actions de soutien social ou psychologique à destination des aidants, car « <i>je ne suis pas éloigné, je peux encore faire des sorties avec des amis. Il y a toujours quelqu'un qui peut la garder, et psychologiquement, ça va très bien. Je ne suis pas seul et puis avec un véhicule adapté, on peut se déplacer dans des lieux de vacances.</i> » • Il explique avoir dû trouver un logement adapté à son épouse. • Il reçoit de l'aide de sa famille notamment de sa mère et de sa belle-mère qui peuvent se rendre disponibles lorsqu'il doit s'absenter. Il bénéficie également de l'intervention d'aides à domicile 3 fois par semaine.

Les principales problématiques identifiées par les aidants sont :

- Des **difficultés financières** quant à l'embauche d'aide à domicile ou la gestion au quotidien
- L'absence d'associations pour l'accompagnement des familles de jeunes enfants sur le territoire.
- Le **manque de communication** entre les acteurs intervenants auprès des familles (MLPH, professionnels libéraux, établissements...)*
- Un fort **épuisement physique et moral**
- La **difficulté à concilier aide et emploi** ce qui fragilise la stabilité financière de la famille

Aidants de personnes en perte d'autonomie ou souffrant d'une addiction

Aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer	• Les conjoints rencontrés, étant également âgés, ont indiqué que leur situation d'aidance a eu un effet négatif sur leur santé. • L'un des conjoints a indiqué ne pas avoir demandé d'aide ou de prise en charge, car la personne aidée ne souhaitait pas intégrer un établissement ou un service. Ils souhaitaient par ailleurs éviter des dépenses supplémentaires. • Un aidant souligne avoir suivi des formations et avoir appliqué les conseils qui lui ont été donnés. Cela lui a permis de garder sa compagne au domicile le plus longtemps possible. • Ces aidants indiquent être confrontés aux refus des personnes aidées d'aller vers un établissement médico-social. • Certains aidants n'ont pas connaissance des services proposés sur le territoire (activités, séjours etc.). Les seuls temps de répit dont ils bénéficient sont les temps de présence des intervenants (aide à domicile, professionnels de santé, ...). • <i>« Je me demande s'il n'y aurait pas un service pour chapeauter une réunion de famille afin d'aider à prendre des décisions convenables. Il faudra quand même que je trouve le moyen de me reposer un peu, de souffler en quelque sorte. »</i>
Aidants suivis par la PFR L'Escale	• En termes d'offre de répit, la PFR permet lorsque la personne aidée est accueillie, d'avoir du temps pour soi chaque semaine, de participer à des activités entre aidants et de bénéficier de séjours. • Les formations à destination des aidants ont été évoquées, leur intérêt est souligné. • L'absence d'aides au quotidien (petits travaux, changement d'ampoule etc.), l'absence de lien entre les structures (notamment pour la constitution de dossiers administratifs) mais également dans l'identification d'un interlocuteur sur le territoire sont des difficultés mentionnées par les aidants. • Les aidants qui fréquentent la PFR bénéficient d'une aide et ont le sentiment que leur situation d'aide a un impact moindre sur leur état psychologique.
Aidant d'un adulte souffrant d'une addiction aux substances psychoactives	• <i>« Quand on parle d'aidant on fait souvent référence aux aidants de personnes âgées ou en situation de handicap mais il y a nous qui sommes aidants familiaux »</i> • Un entretien a eu lieu avec une mère aidante de son fils âgé de 43 ans souffrant d'une addiction aux substances psychoactives depuis 20 ans. Elle explique ne pas avoir su immédiatement où trouver de l'aide. Un suivi par l'association La Source qui accompagne les toxicomanes a pu être mis en place sur une courte période. Elle déplore l'absence de structure sur le territoire pour s'informer et être orienté <i>« On a pu trouver des professionnels de santé via le bouche à oreille »</i>.

Les principales problématiques identifiées par les aidants sont :

- La difficulté à **être informé sur l'offre** de structures existantes sur le territoire
- L'absence de points d'accueil et d'information physiques (l'accès aux outils numériques pouvant être un frein pour certains aidants)
- L'absence de formation à destination des aidants, qui favoriserait la compréhension de leur rôle
- L'**épuisement** ressenti peut fragiliser et complexifier l'aide apportée à leur proche

2.3

Offre à destination des aidants



Personnes en situation de handicap

- Les taux d'équipements en places dans les établissements et services pour enfants en situation de handicap sont inférieurs dans les Landes en comparaison avec les niveaux régional et national
- 6 types d'établissements pour enfants en situation de handicap dans les Landes (dont 2 établissements de types sanitaires).
- Des enjeux d'accompagnement des aidants au regard des faibles taux d'équipement

Des taux d'équipement en SESSAD et en établissements pour enfants en situation de handicap inférieurs aux moyennes régionales et nationales

Les **taux d'équipement** en places dans les Landes pour les établissements pour **enfants** en situation de handicap et dans les SESSAD en 2019 sont **inférieurs** aux taux nationaux et régionaux.

5,3 places sont disponibles dans les établissements pour enfants handicapés pour 1 000 enfants contre 7,9 au niveau de la région et 6,7 en France.

Pour les SESSAD, il y a une file active de 3,1 places pour 1 000 enfants dans les Landes contre 3,7 en Nouvelle Aquitaine et 3,4 en France.

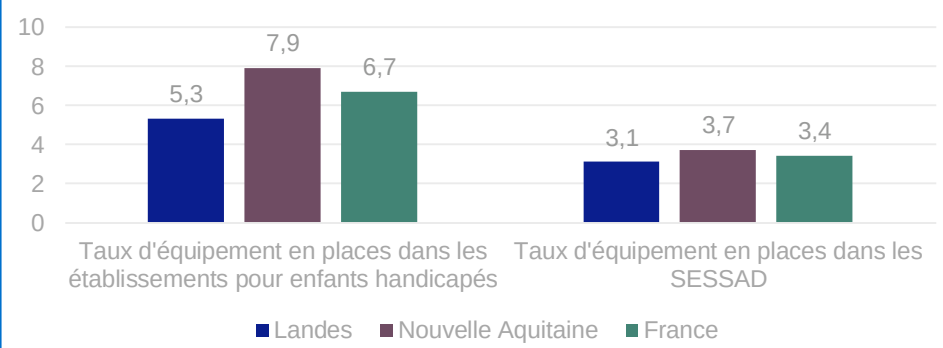
Ces taux d'équipement relativement faibles soulèvent des enjeux accrus d'accompagnement des aidants dans le département.

D'autre part, on compte **6 types d'établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap dans le département.**

Le département recense notamment **11 SESSAD, 5 IME et 5 ITEP** pour respectivement 268 places, 337 places et 108 places.

Les acteurs interrogés lors des entretiens soulignent une carence d'offre d'accueil et d'hébergement, en cohérence avec le taux d'équipement inférieur aux territoires de comparaison.

Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés* et dans les SESSAD en 2019 pour 1 000 enfants | Source: DREES panorama statistique 2020



Capacité d'accueil pour enfants et adolescents handicapés selon la catégorie d'établissement en 2019 | Source: DREES panorama statistique 2020

Structure	Nombre d'établissements	Nombre de places
Centres Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	1 (réparti en 3 antennes)	NA
Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	2 (dont 1 antenne)	NA
Instituts médico éducatifs (I.M.E)	5	337
Instituts d'éducation motrice (I.E.M.)	1	10
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (I.T.E.P.)	5	108
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	11	268

Personnes en situation de handicap

- Une plus faible proportion d'établissements pour enfants en situation de handicap au Nord du département et en particulier dans le Nord Est
- Les villes de Dax, Mont-de-Marsan et leurs alentours sont relativement bien dotées en structures

Des établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap concentrés aux alentours des deux villes principales et quasi absentes dans le Nord des Landes

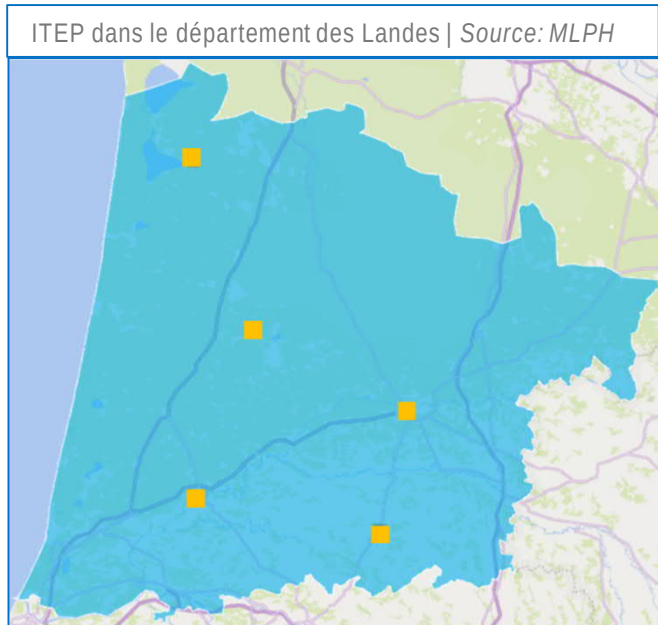
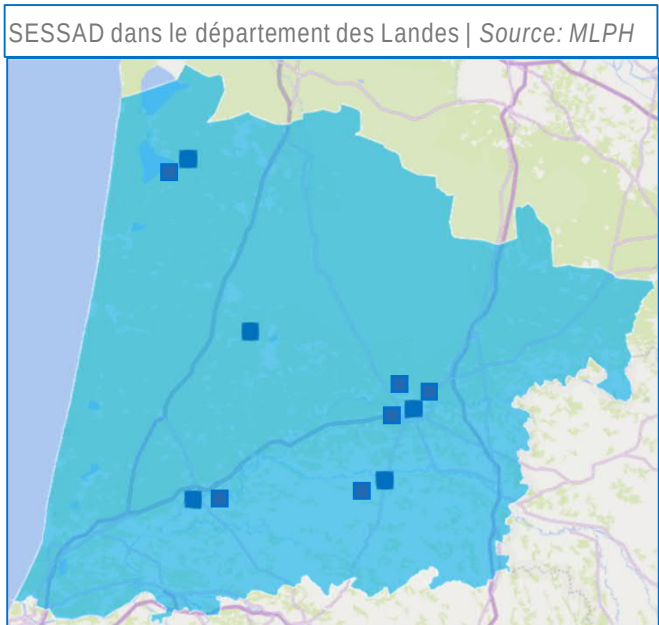
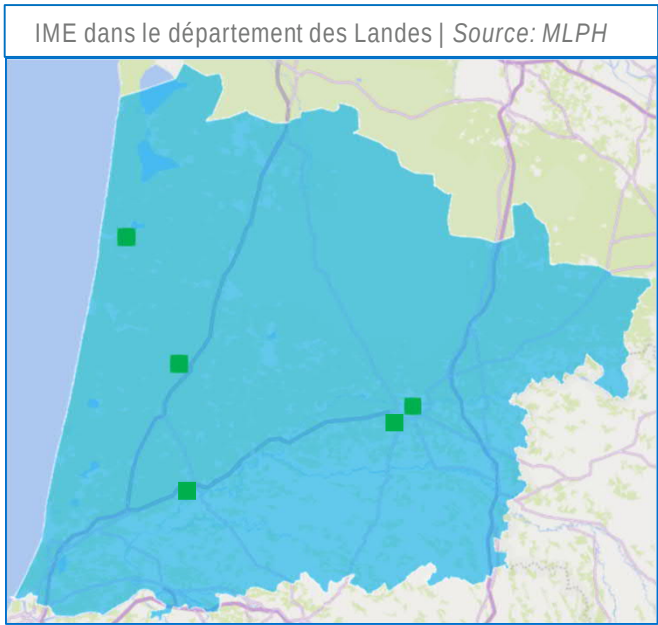
Afin de répondre aux besoins de suivi et d'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap, le département des Landes est doté de :

- 5 IME : **positionnés à l'ouest et dans le sud** et comptant 3 structures sur 5 à Dax ou Mont-de-Marsan et alentours
- 5 ITEP : **positionnés dans l'ouest et dans le Sud** avec 1 structure à Dax et 1 à Mont-de-Marsan
- 11 SESSAD (dont **55 % localisés dans les alentours de Dax ou de Mont-de-Marsan**)

La **plupart des IME, ITEP et SESSAD sont situés sous la départementale D824** et en particulier à proximité de Dax et Mont-de-Marsan. 60 % des IME, 60 % des ITEP et 73 % des SESSAD sont localisés sous cet axe routier.

Le Nord du département et en particulier le Nord Est sont particulièrement peu dotés en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap.

Les aidants de jeunes enfants interrogés déplorent l'absence d'associations pour l'accompagnement des familles de jeunes enfants sur le territoire.



Personnes en situation de handicap

- Des taux d'équipements en accueil médicalisé et en foyers de vie supérieurs aux niveaux nationaux
- Des taux d'équipements en accueil spécialisé et en ESAT inférieurs aux niveaux régionaux et nationaux

Les trois établissements expérimentaux du territoire sont 3 foyers unité de jour situés à Aire-sur-L'Adour et Saint-Paul-Lès-Dax. Ils sont gérés par l'Adapei des Landes.

Des taux d'équipement en établissements pour adultes en situation de handicap relativement proches des moyennes régionales et nationales

Les **taux d'équipement** en établissements et en places dans les établissements d'hébergement des Landes pour **adultes en situation de handicap** et dans les ESAT en 2019 sont **relativement proches** des taux nationaux et régionaux excepté pour les places en ESAT.

Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé s'établit à 1,1 et dépasse le niveau régional (0,9) et national (1).

Pour le taux d'équipement en places dans les foyers de vie, il s'élève à 2,2 dans les Landes contre 2,1 en France.

Toutefois, les taux d'équipement en places d'accueil spécialisé et en ESAT sont inférieurs dans les Landes en comparaison aux niveaux régionaux et nationaux. On recense 3,5 places en ESAT pour 1 000 adultes contre 4,4 en Nouvelle Aquitaine et 4,2 en France.

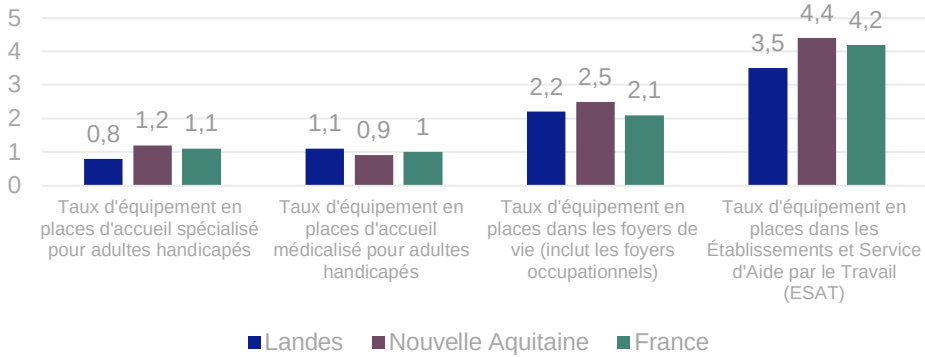
Il existe donc des enjeux liés à l'offre d'accueil spécialisé et d'ESAT.

D'autre part, on compte **12 types d'établissements pour adultes en situation de handicap répartis en 6 catégories dans le département.**

Le département recense notamment **13 SAVS et SAMSAH, et 10 foyers de vie, d'hébergement, d'accueil polyvalent et EANM** pour respectivement 422 places et 406 places.

De plus, des associations apportent des réponses et accompagnent les familles de personnes en situation de handicap du territoire (AFM Téléthon, APF France Handicap...).

Taux d'équipement en établissements, en places et ESAT pour adultes handicapés en 2019 pour 1 000 adultes | Source: DREES panorama statistique 2020



Capacité d'accueil pour adultes handicapés selon la catégorie d'établissement en 2019 | Source: DREES panorama statistique 2020

Structure	Nombre d'établissements	Nombre de places
Établissement expérimental*	3	34
FAM et EAM	7	423
Foyer de vie, d'hébergement, d'accueil polyvalent et EANM	10	406
MAS	3	142
SAVS et SAMSAH	13	422
SSIAD et SPASSAD	7	38

Personnes en situation de handicap

- Une absence presque totale d'établissements pour adultes en situation de handicap au Nord du département
- Les villes de Dax, Mont-de-Marsan et leurs alentours sont relativement bien dotées en structures

Des familles d'accueil du département proposent de l'accueil temporaire aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

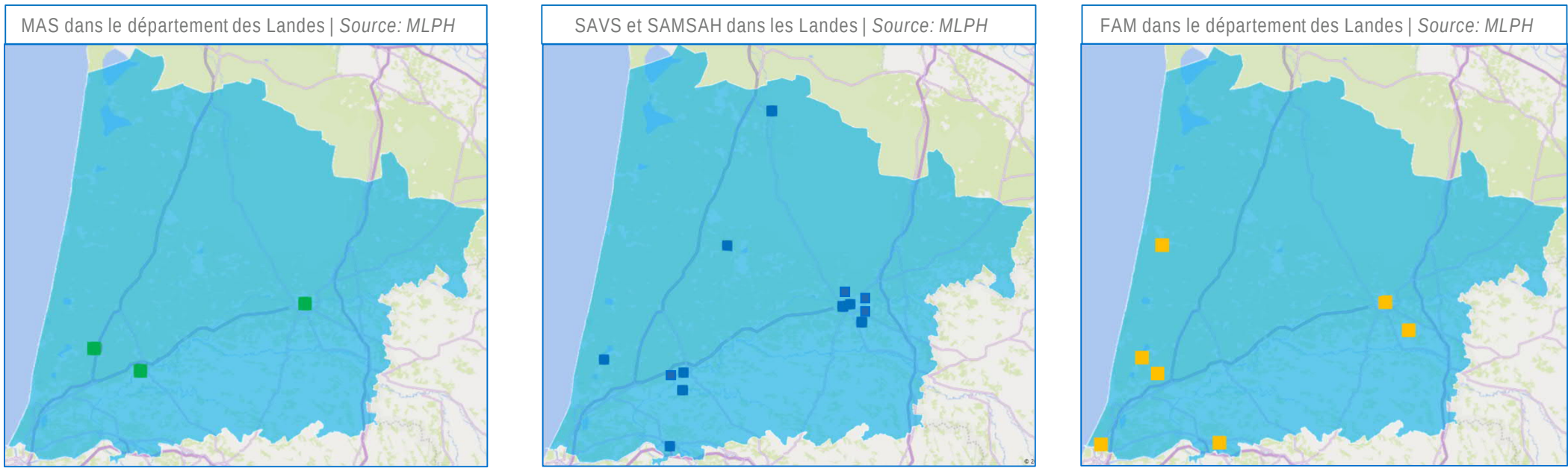
Des établissements pour adultes en situation de handicap concentrés aux alentours des deux villes principales et quasi absents dans le Nord des Landes

Afin de répondre aux besoins de suivi et d'accompagnement des adultes en situation de handicap, le département des Landes est doté de :

- 3 MAS (une située à Magescq, une à Saint Paul Lès Dax et une à Mont-de-Marsan)
- 13 SAMSAH ou SAVS (dont 69 % localisés dans les alentours de Dax ou de Mont-de-Marsan)
- 7 FAM dont la majorité est située à l'ouest prêt du littoral
- Le département est également doté de 3 foyers de vie situés à Mont-de-Marsan, Morcenx La Nouvelle et Moustey

La **plupart des MAS, SAMSAH et FAM sont situés sous la départementale D824** et en particulier à proximité de Dax et Mont-de-Marsan. 66 % des MAS, 77 % des SAMSAH et SAVS et 57 % des FAM sont localisé sous cet axe routier.

Le Nord du département et en particulier le Nord Est sont particulièrement peu dotés en établissements pour adultes en situation de handicap.



Personnes âgées

- Des taux d'équipement pour personnes âgées très inférieurs aux niveaux régionaux et nationaux
- Des enjeux à anticiper au vu de la croissance de la part et du nombre de personnes de 60 ans et plus
- Un enjeu autour de l'accompagnement des aidants davantage sollicités dans un contexte de faible taux d'équipement

Actuellement, onze résidences autonomie regroupant 388 logements sont en projet dans le département.

Des taux d'équipement d'accueil des personnes âgées inférieurs aux niveaux de référence et préoccupants au regard la croissance du nombre de plus de 60 ans

Les **taux d'équipement** en places dans les Landes pour les établissements pour **personnes âgées** en 2019 sont **bien globalement** aux taux nationaux et régionaux.

Le département recense **102* places en EHPAD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus**, contre 106 en Nouvelle Aquitaine et 141 en France.

L'écart est encore plus prononcé pour les structures non EHPAD** (Résidence Autonomie, ULSD, ...) avec 9,2 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus dans les Landes contre 22,4 et 24,7 respectivement au niveau régional et national.

Le **taux d'équipement en SSIAD et SPASAD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus se rapproche des niveaux de références**. Il est de 18,6 dans le département contre 20,5 dans la région et 19,9 en France.

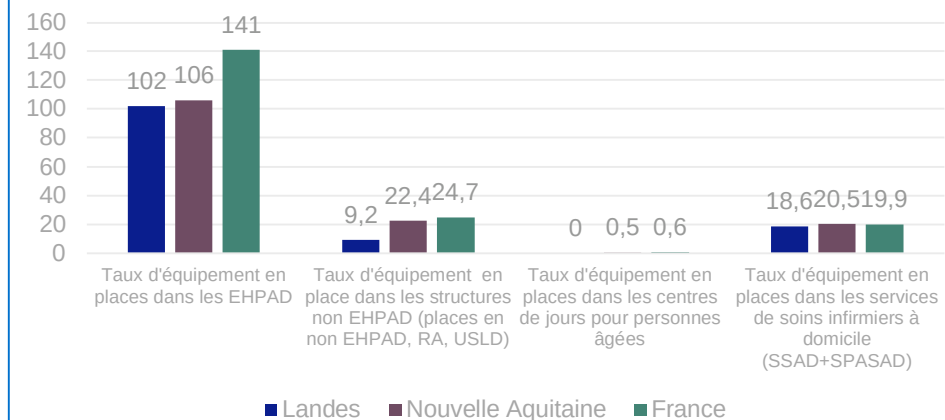
Ces taux d'équipement relativement faibles soulèvent des enjeux accrus d'accompagnement des aidants dans le département.

D'autre part, on compte **5 types d'établissements pour personnes âgées dans le département** en 2019.

Le département recense notamment **60 EHPAD et 17 SSIAD et SPASAD**, pour un total de 4 774* places dont 4 374 places d'hébergement permanent, 106* places d'hébergement temporaire et 99 places d'Accueil de jour.

Concernant les résidences autonomie, le département recense 312 logements dotés de 321 places autorisées et 39 logements de 39 places en cours d'autorisation. En termes de places en service, le département est doté de 81 places pour un total de 79 logements.

Taux d'équipement d'accueil des personnes âgées en 2019 et 2021 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus | Sources: DREES panorama statistique 2020 sauf EHPAD*



Le département est doté d'Equipes Spécialisées Alzheimer qui proposent des prestations d'accompagnement et de réhabilitation destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, vivant à domicile. Ils interviennent notamment à Biscarosse (rattaché à l'EPHAD de Biscarosse), Narrosse (rattaché au SSIAD Santé service de Dax), Hagetmau (rattaché au SSIAD d'Hagetmau) et Mont-de-Marsan (rattaché au SSIAD du Marsan).

Afin d'anticiper le repérage, le programme ICOPE (Soins Intégrés pour les Personnes Âgées) permettant d'aider au repérage des fragilités est en cours de déploiement sur le territoire.

Personnes âgées

- 59 EHPAD, 2 résidences autonomie et 5 USLD
- Une concentration des EHPAD et USLD sous l'axe routier D824
- Des enjeux autour de l'offre à destination des personnes âgées dans le nord du département

Les acteurs interrogés soulignent la difficulté pour les aidants de constituer les dossiers qui peuvent être longs et complexes.

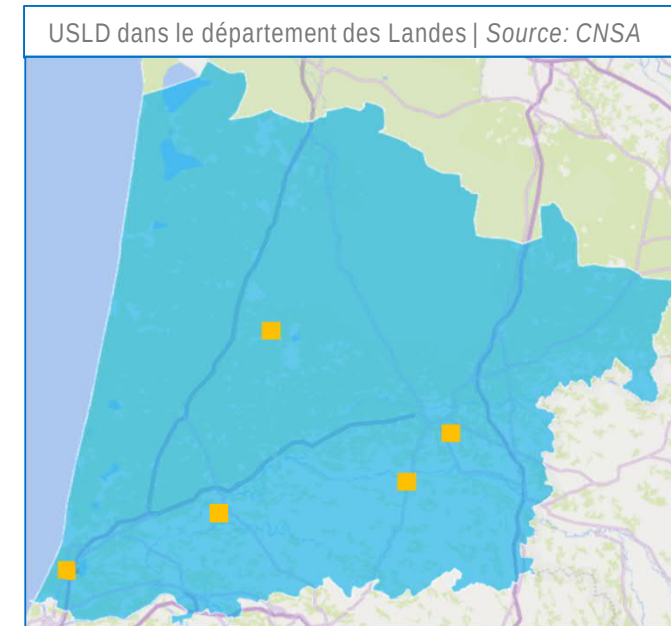
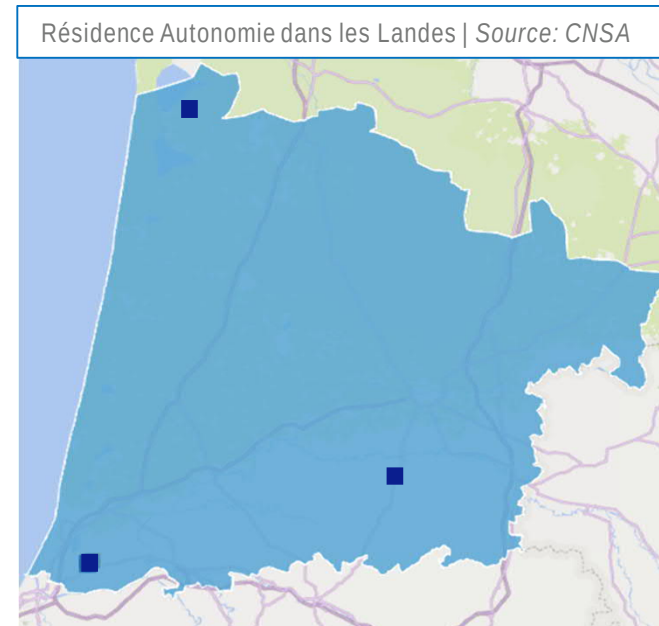
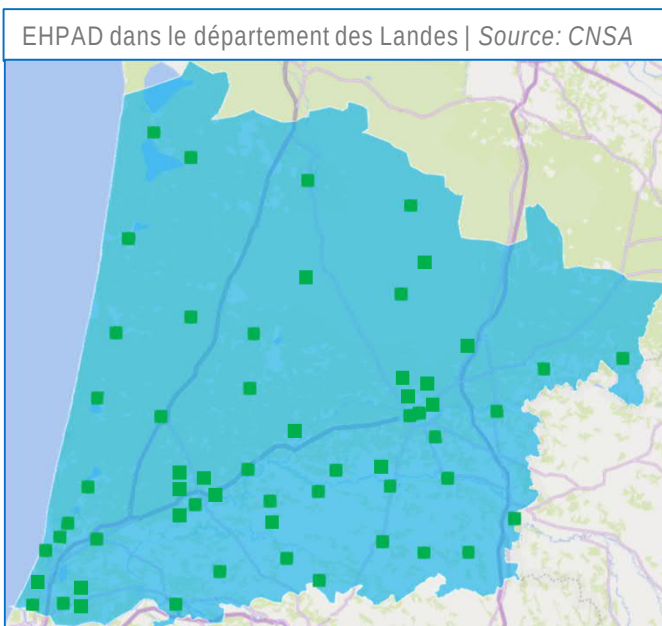
Des établissements pour personnes âgées présents dans tout le département mais avec une forte concentration dans le sud

Afin de répondre aux besoins de suivi et d'accompagnement des personnes âgées, le département des Landes est doté de :

- 60 EHPAD répartis sur l'ensemble du territoire
- 3 résidences autonomie (une à Saint Sever, une à Sanguinet et une à Mont-de-Marsan ouverte en avril 2022). 5 USLD répartis dans le centre et le sud du département
- Des Maisons d'Accueil Temporaire à destination des personnes âgées sont en cours de développement. A ce jour, le territoire en compte une à Dax et une à Saint-Vincent-de-Paul. Deux autres maisons sont en prévision d'ouverture à Mont-de-Marsan et Labenne.

La **plupart des EHPAD et des USLD sont situés sous la départementale D824**. 80 % des USLD et 66 % des EHPAD se situent sous cet axe routier. Il y a un enjeu d'homogénéiser les taux d'équipements sur l'ensemble du territoire.

Ces différentiels de dotations en établissements pour personnes âgées entre les territoires s'expliquent en partie par les écarts en nombre d'habitants. Toutefois, ils laissent apparaître des enjeux de renforcement de l'offre à destination des personnes âgées dans les territoires au nord du département.



Personnes âgées et en situation de handicap

- Des enjeux face à la faible présence de structures dans le nord du département
- Une concentration des SSIAD et SAAD sous l'axe routier D824
- 17 SSIAD répartis dans les Landes

Le département est doté d'une coordinatrice de parcours de la MLPH qui propose un accompagnement aux familles dans leurs recherches de structures et autres aides.

Une répartition de l'offre de SSIAD équilibrée à l'exception des territoires du nord sous dotés

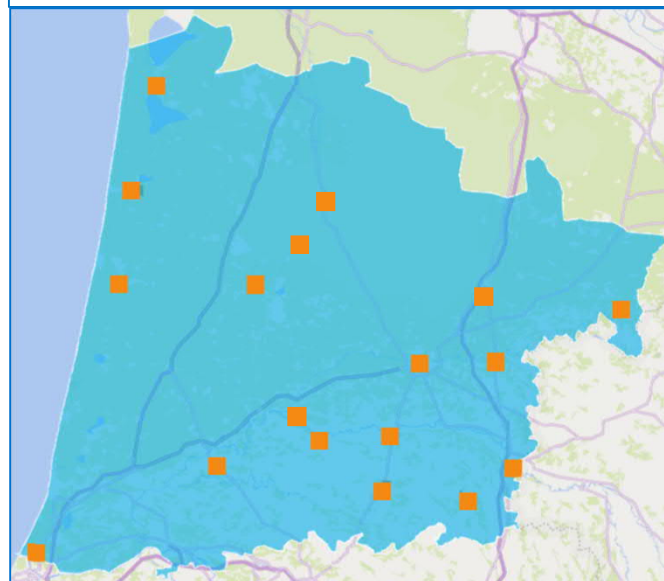
La majorité des structures SSIAD et SAAD recensées dans les Landes se trouvent en dessous de la départementale D824. 71 % des SSIAD et 78 % des SAAD sont positionnés sous cet axe routier. Le sud du département est donc bien plus doté que le reste du territoire.

Le département recense 17 SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) dont 4 sur le littoral. Le reste des SSIAD est réparti de manière homogène sur le territoire à l'exception du nord du département.

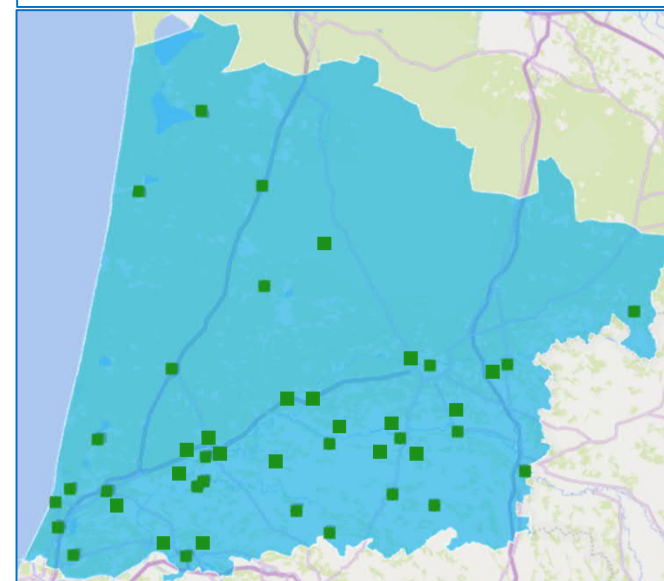
Le nord du département est peu doté en structures. En effet, les 3 cantons les plus au nord des Landes ne recensent que 4 SSIAD.

D'autre part, 45 SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) sont implantés dans les Landes. A nouveau, le **nord du département est très faiblement doté pour ces structures.** Les 3 cantons les plus au nord des Landes ne recensent que 3 SAAD. La CC Cœur Haute Lande n'en recense aucune à ce jour.

SSIAD dans le département des Landes | Source: CNSA



SAAD dans les Landes | Source: Documents transmis



Répit des aidants

- Deux plateformes d'accompagnement au répit aux actions variées mais qui ne couvrent pas tout le département
- Deux services de relayerage / baluchonnage situés à l'est
- Une offre en accueil de jour et accueil temporaire supérieure aux moyennes régionales pour les personnes âgées
- Une offre en accueil de jour et accueil temporaire inférieure aux moyennes régionales pour les adultes en situation de handicap

Selon les aidants et les acteurs interviewés, il y a réel manque de places en structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire dans le territoire.
Il y a également un manque de communication sur les structures existantes du territoire.

Des structures d'accueil favorisant le répit des aidants

Le département des Landes recense à ce jour **deux plateformes d'accompagnement et de répit** qui ne couvrent pas l'ensemble du département :

- PFR EHPAD Léon-Dubedat à Biscarosse : nord des Landes
- PFR de l'Institut Hélios Marin à Labenne : côte sud des Landes (principalement Marenne Adour Côte Sud et Seignanx)

Les PFR proposent différents services : formation des proches aidants, temps de répit, aide à la recherche d'une structure médico-sociale, sorties culturelles ou conviviales, groupes d'échanges entre aidants. Actuellement, les cahiers des charges des plateformes de répit sont en cours d'évolution, ce qui permettra d'avoir une pluralité de thématiques de prise en charge et de permettre l'accueil d'aidants de personnes en situation de handicap.

Les **CIAS de Mont-de-Marsan et du Cœur Haute Lande** proposent un service de **relayerage** pour le premier (permettant à l'aidant de s'absenter pour un temps de répit) et de **baluchonnage** pour le second (permet de faire appel à des professionnels prendre soin d'un proche et de prendre du répit pour l'aidant).

Enfin, le **département recense une offre d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap** permettant de **soulager les aidants**. Toutefois, aucune place d'accueil de nuit n'est disponible pour les personnes âgées.

Au total en 2019, 120 places en accueil temporaire et 128 places en accueil de jour sont disponibles pour les personnes âgées. En comparaison du nombre d'habitants du département, les Landes sont relativement bien dotées en Accueil de Jour et Accueil Temporaire pour personnes âgées.

Rapportées au nombre d'habitants, les places disponibles en accueil de jour et en accueil temporaire pour adultes en situation de handicap sont inférieures aux moyennes régionales.

Suite à la situation sanitaire, les plateformes de répit situées à Biscarosse et Labenne, ont suspendu leurs activités collectives. Les aidants ont pu cependant bénéficier d'un accompagnement psychologique.

Places par types d'accueil pour les adultes en situation de handicap et les personnes âgées en 2019 |
Source: DREES panorama statistique 2020

Public	Type d'accueil	Nombre de places
Adultes en situation de handicap	Places en accueil temporaire hors accueil de jour	106*
	Places en accueil de jour	99
	Places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	138
	Places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	196
	Places d'accueil en foyer de vie	391
	Places d'accompagnement à la vie sociale ou d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	501
Personnes âgées	Places en accueil temporaire	120
	Places en accueil de jour	128

Structures du territoire

Focus sur la Plateforme de L'Escale



Usagers concernés :

Les aidants d'un proche atteint d'une maladie neurodégénérative



Territoire couvert :

Littoral-sud des Landes



Description des missions

Information et orientation

- Rencontre avec des professionnels (coordinateur, psychologue)
 - Conseils personnalisés
 - Visite à domicile

Formation des aidants

- Sessions de formations permettant d'acquérir les outils pour un accompagnement adapté à chacune des maladies

Soutien psychologique

- Organisation de rendez-vous physique ou d'entretien téléphonique
- Ecoute et suivis avec la psychologue

Solutions de répit

- La structure propose de l'aide à domicile, de l'accueil de jour, de l'hébergement temporaire, des séjours aidants et des séjours aidants-aidés

Activités de loisirs

- Des activités entre aidants ou aidants/aidés (bistrot des aidants, repas, ateliers cuisine, yoga, Aquazen, équitation, poterie, visites, marché...)

Evénements

- Participation à la Journée Mondiale Alzheimer, Journée Nationale des Aidants, organisation de ciné-débat, soirée des professionnels...



Activité de la structure

- La plateforme n'est pas limitée en nombre de places. L'objectif étant de répondre aux besoins des aidants, ils accueillent et prennent en charge dès qu'ils sont sollicités.
- Depuis janvier 2022, la **file active est de 74 personnes** accompagnées.
- Le taux d'occupation des activités est difficilement chiffrable.
 - Les aidants ont la possibilité de participer aux activités de loisirs et/ou un soutien psychologique avec la psychologue de la structure.

Structures du territoire

Focus sur la Plateforme de Biscarosse



Usagers concernés :

Les aidants d'un proche atteint d'une maladie neurodégénérative



Territoire couvert :

Le Nord des Landes



Description des missions

Information, Communication et Orientation

- Développer les relais d'information et la communication
- Améliorer la perception du service de répit à travers des actions originales ouvertes sur l'environnement
- Repérer et prévenir les situations d'épuisement de l'aidant en proposant un relais

Accompagner

- Proposer un accompagnement thérapeutique des personnes malades, un suivi personnalisé qui contribue à maintenir les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles et favoriser le maintien à domicile
- Restaurer une meilleure qualité de vie des aidants et des malades en prenant en compte l'environnement social, en favorisant l'accès aux loisirs, les activités communes permettant à la personne malade de jouer d'autres rôles plus valorisant.
- Lutter contre l'isolement et impulser des rencontres, des sorties, des temps d'échanges entre les aidants

Former et coordonner

- Former et conseiller l'aidant en lui apportant les connaissances nécessaires sur la maladie et en l'accompagnant dans son environnement quotidien.
- Soutenir la coordination de l'aide entre les différents aidants.
- Renforcer la coordination entre tous les intervenants afin d'adapter une prise en charge sanitaire et médico-sociale et d'optimiser le parcours de soin.

Répit des aidants

- La ville de Mont-de-Marsan est la mieux dotée en termes de structures permettant le répit des aidant.
- Des cartographies de l'offre qui mettent en avant des disparités territoriales avec des territoires du Sud Est et du Nord Est sans structure

La Conférence des financeurs sur les Landes tend à orienter ses actions autour de l'aide aux aidants. Dans la continuité du plan bien vieillir, il met en place l'expérimentation du Contrat Territorial d'Autonomie.

Des structures d'aide au répit et de soutien aux aidants absentes au Nord Est et au Sud Est du département

Le département des Landes est doté de 9 structures qui proposent une offre de foyers de vie, de foyers d'hébergement, de foyers d'accueil médicalisé et d'unités d'accueil de jour.

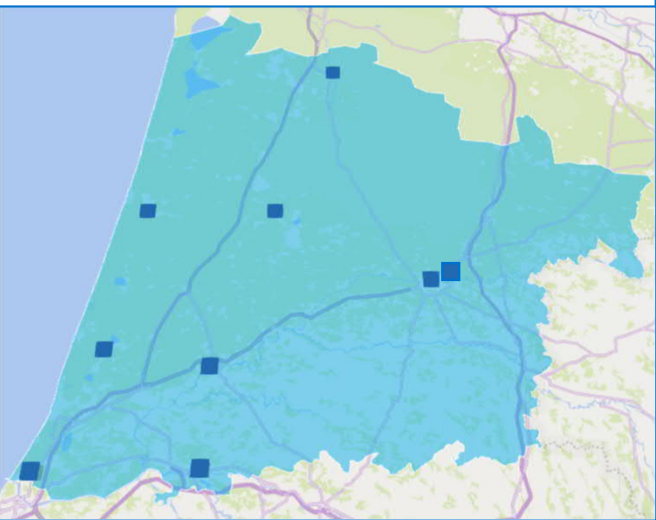
Le département des Landes recense 9 foyers de vie pour un total de 8 places en accueil temporaire et 24 places en accueil de jour. Ils sont principalement répartis à l'ouest du département à l'exception des deux structures situées à Mont-de-Marsan.

On compte 4 unités d'accueil de jour dans le département. Celles-ci sont situées dans le sud, au-dessous de Mont-de-Marsan. Elles comptabilisent 69 places au total. 4 structures sont dotées de foyers d'hébergement pour un total de 6 places réparties entre Mont-de-Marsan, Morcenx La Nouvelle, Moustey et Saint Paul les Dax.

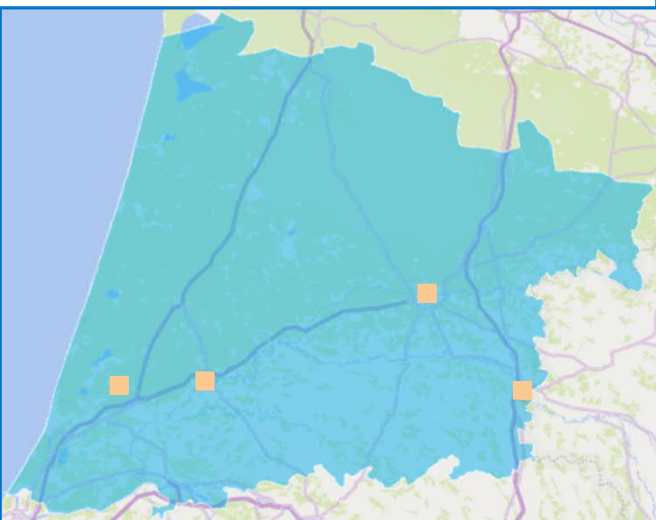
La CC Cœur Haute Lande, la CC des Landes d'Armagnac, la CC Coteaux et Vallées des Luys, la CC Chalosse de Tursan et la CC des Grands Lacs ne recensent aucune structure sur leur territoire

A noter que le territoire est doté d'associations et structures qui proposent des actions de soutien moral et social aux aidants (groupes de parole, café des aidants...). Des séjours sont également proposés, afin d'offrir des temps de répit aux familles.

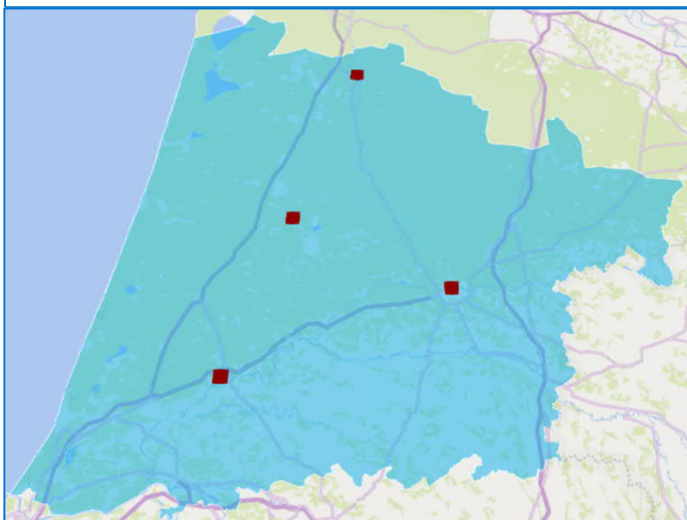
Foyer de vie dans le département des Landes | Source: Documents transmis



Unité d'accueil de jour dans le département des Landes | Source: Documents transmis



Foyer d'hébergement dans le département des Landes | Source: Documents transmis



Structures du territoire

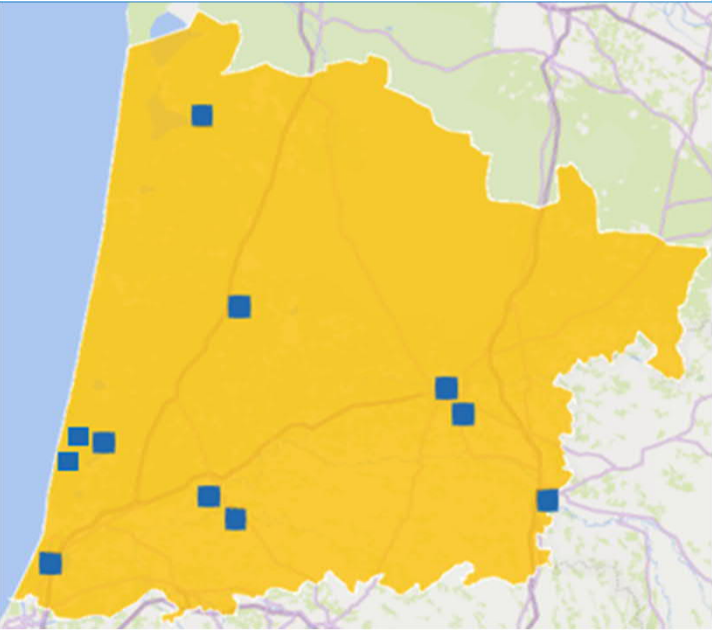
Des structures proposant des actions de prévention de santé et de formation

Le département des Landes est doté de plusieurs structures proposant des **actions de prévention en santé et des formatons à destination des personnes âgées et / ou personnes en situation de handicap.**

Structures	Actions mises en œuvre*
Hospitalisation à Domicile de Marsan Adour	- Atelier diététique et atelier ergonomique, - Temps d'échange avec un médecin qui informe sur les soins palliatifs en général et sur les dernières lois - Accompagnement au fil de l'eau et pluridisciplinaire par les équipes(Equipe mobile soins palliatifs domicile (ASPAM) et HAD Marsan Adour)
APF France Handicap Aquitaine Sud	- Actions de prévention sur les risques d'usure et d'épuisement, - Sur demande des partenaires des sessions de formation peuvent être proposées sur site dans le département
EHPAD Lou Camin	Organisation d'ateliers sur l'activité physique adaptée
CCAS d'Hagetmau	- Prévention des Risques et promotion de l'activité Physique - Prévenir les risques au domicile et soulager les aidants familiaux
ADMR des Landes	Programme CARSAT Aidants/Aidés
Santé service Dax	Actions de prévention sur le risque de perte d'autonomie
L'Institut Hélio Marin	- Actions de prévention au risque d'épuisement - Organisation de sessions de formation sur le rôle de l'aidant
Amicale landaise des parents et amis de polyhandicapés (ALPAP)	- Participation à des journées de formation sur le handicap - Organisation de sessions d'information thématique (fin de vie...)
CIAS de Gabaret	Organisation d'ateliers dans le cadre de la charte signée avec la MSA,

Dans le cadre des actions mises en œuvre par ces structures, les aidants ont bénéficié d'ateliers de prévention santé (prévention de l'épuisement, rupture psychologique etc..), d'accompagnement individuel et personnalisé pour identifier besoin et leurs attentes. Des formations ont également été proposées à destination des professionnels, autour de la prise en compte des aidants, dans les prises en charge. Le département compte d'autres structures qui participent à la formation et à la prévention auprès des aidants, telles que les CCAS, le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les EHPAD.

Cartographie des structures identifiées | Source: Questionnaire structure



Les aidants ayant participé à des sessions de formation ont indiqué avoir mieux compris leur rôle d'aidant, et ont eu plus de facilités à appréhender l'avenir.

*Les structures et les actions listées ont été identifiées lors du questionnaire diffusé sur le département.

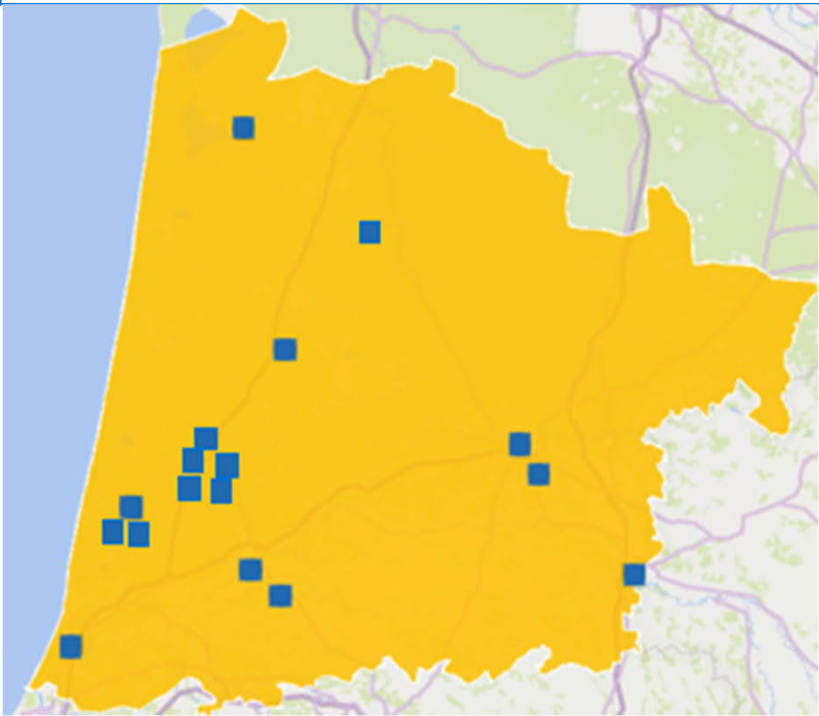
Structures du territoire

Recensement des structures en proposant des actions de soutien social, solution de répit et des offres de loisirs

Le département des Landes est doté de plusieurs structures proposant des **actions de soutien social, solution de répit et des offres de loisirs**.

Structures	Actions mises en œuvre*
Hospitalisation à Domicile de Marsan Adour	• Organisation d'après-midi des aidants avec diverses activités (atelier social, groupe de parole)
Association Dyspraxie France	• Organisation de Cafés « dys » et d'ateliers à destination des familles
EHPAD Lou Camin	• Séjours temporaires
CIAS du territoire	• Organisation de cafés des aidants et de groupes de parole
ADMR	• Service de garde (APA)
L'Institut Hélios Marin –PFR L'Escale	• Temps d'échange individuel ou collectif avec le psychologue • Groupe de parole et de soutien, • Activités de loisirs variées (sorties, voyages, sport...) • Offre d'hébergement temporaire
Amicale landaise des parents et amis de polyhandicapés (ALPAP)	• Organisation de groupes de paroles entre aidants
Conseil départemental	• Permanence de soutien psychologique, • Visite à domicile de psychologues
ADAPEI	• Dépôt d'un dossier pour un projet de relayage sur l'ensemble du territoire. Ce projet permettra aux aidants d'avoir du temps pour leurs activités. • Organisation de séjours de répit d'une semaine par mois l'été aux parents d'enfants accompagnés par l'IME Les Pléiades.

Cartographie des structures identifiées| Source: Questionnaire structure



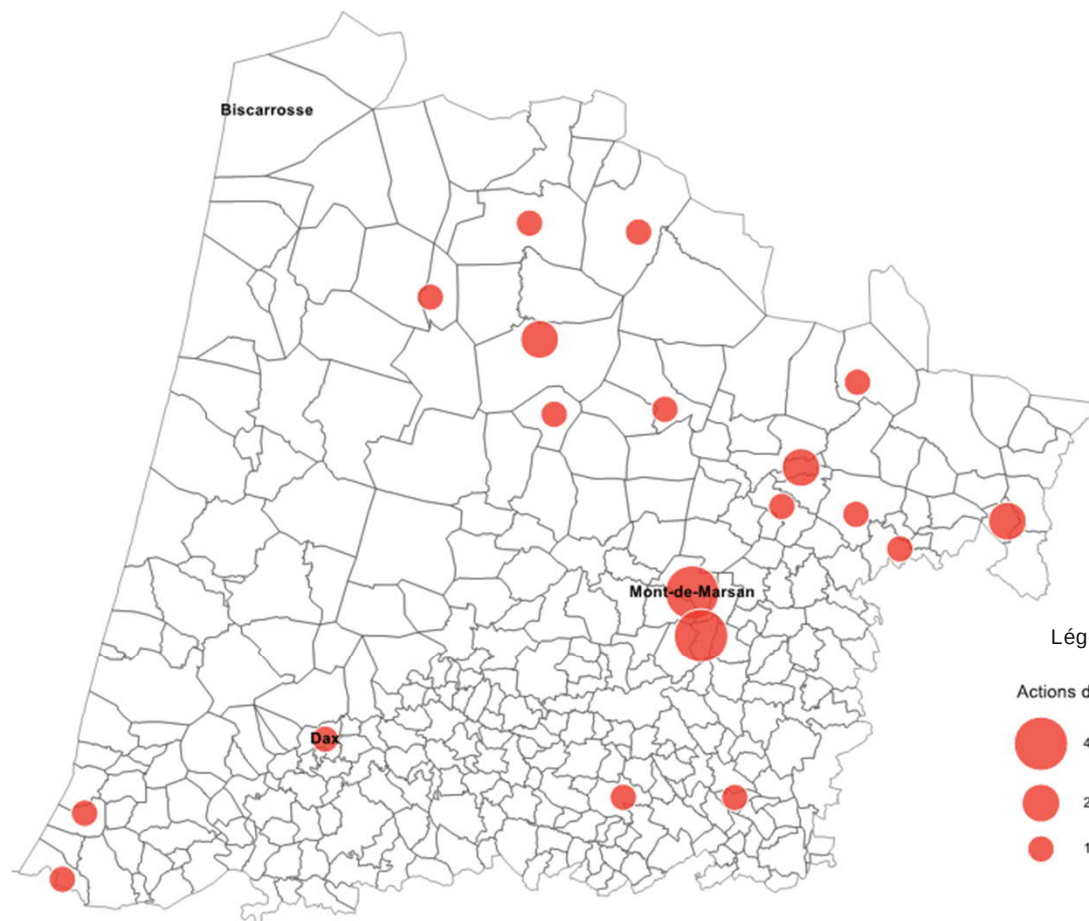
Suite à la crise sanitaire, de nombreuses actions collectives ont été arrêtées et remplacées par des actions individuelles.

Le département est également doté d'associations qui proposent des activités collectives aux aidants (groupes de paroles, cafés des aidants...), des groupes de soutien, des ateliers aidants/aidés, des temps de prise en charge de la personne aidée. Parmi ces structures on peut également citer, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, l'Association Européenne des Handicapés Moteurs, AFM Téléthon, Ma Maison Bleue (qui propose un accueil des enfants avec des TSA, l'Association L'autre Regard et APF France Handicap. Ces structures principalement situées dans les villes de Mont-de-Marsan et Dax, accueillent les populations des communes alentours. Afin de permettre aux personnes éloignées de bénéficier d'un accompagnement psychologique, les psychologues du Département proposent des visites à domicile. A noter que la CARSAT Aquitaine finance une quarantaine d'accompagnements pour les aidants, en lien avec la PTA et les CIAS.

*Les structures et les actions listées ont été identifiées lors du questionnaire diffusé dans le département.

Cartographie des actions déployées en 2021 | une concentration des actions identifiées à l'est du département

Actions déployées en 2021 identifiées par les répondants au questionnaire



Les répondants ont également indiqués avoir mené :

- 3 actions sur l'ensemble du département
- 1 action sur l'ensemble de la région

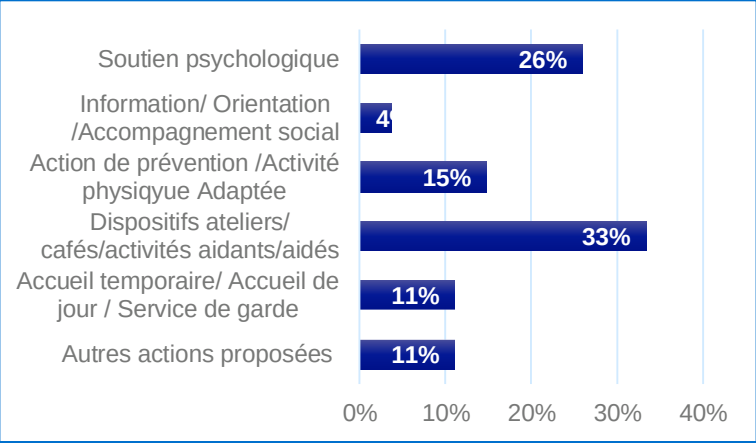
Carte réalisée par le cabinet Mazars

Action mises en œuvre

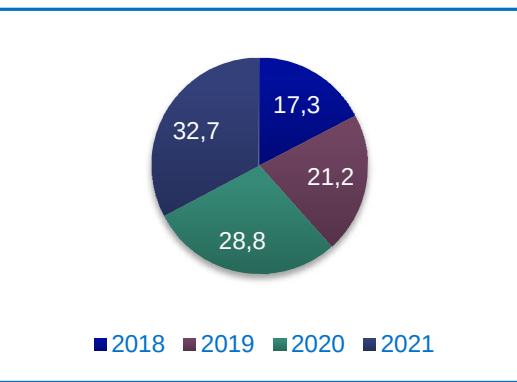
- Parmi les actions mises en œuvre par les structures, on compte :
 - 33 % qui concernent les dispositifs types cafés des aidants / ateliers
 - 26 % sont des actions de soutien psychologique
 - 15 % des actions concernent des actions de prévention et des activités physiques adaptées
- En termes de typologie d'actions, la majorité des actions mises en place sur le territoire, concerne des actions de soutien psychologique (25 actions) et des solutions de répit (11 actions).

44 structures ont mis en œuvre des actions à destination des aidants

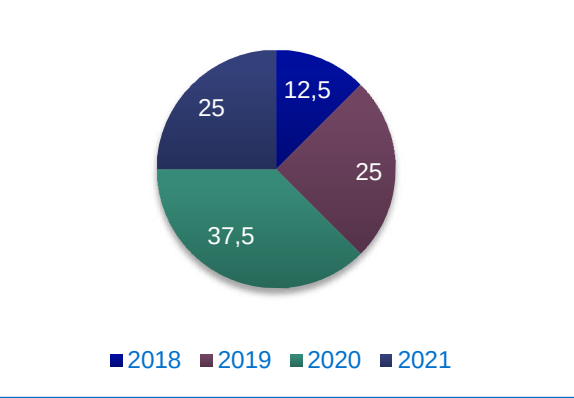
Types d'actions mises en œuvre (en



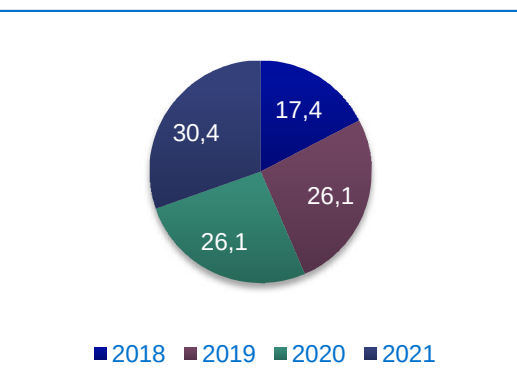
Actions de soutien psychologique, groupes de parole, groupes de pairs, les dispositifs « café des aidants » (en %) (52 réponses)



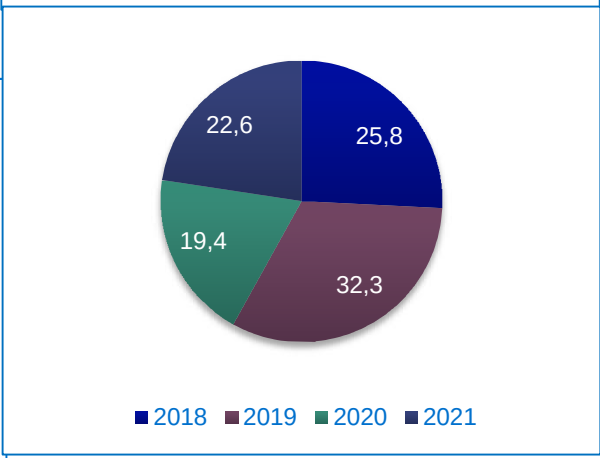
Formation : sessions de formation en présentiel ou en distanciel, des sessions d'éducation thérapeutique (en %) (52



Prévention santé : visites médicales, bilans de santé, sessions de prévention... (en %)(23 réponses)



Accès aux loisirs et à la vie sociale : activités de loisirs, sportives, séjours, visites



Actions prévues

15 structures ont prévu de mettre en place des actions en 2022

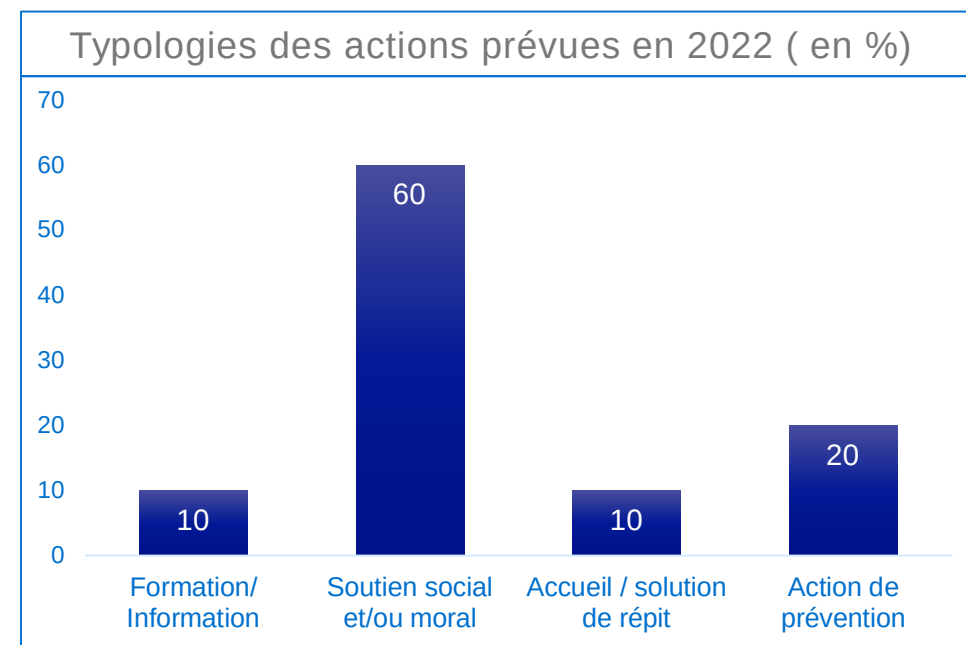
Quinze structures ont prévu de mettre en place des actions à destination des aidants en 2022.

Les actions identifiées concernent de **la prévention, des formations à destination des aidants, des groupes de travail ou des solutions de répit.**

Concernant les typologies des actions prévues :

- 60 % concernent des actions de soutien social et/ou moral
- 20 % concernent des actions de prévention
- Les actions de formation/ d'information et les actions autour de l'accueil et de l'offre de répit concernent 10 % des actions prévues.

L'ensemble des structures ayant prévu de mettre en place des actions en 2022, avaient mis en place des actions entre 2018 et 2021. 7 ont indiqué avoir arrêté leurs actions suite à la crise sanitaire et 10 ont indiqué avoir pu remettre en place leur action dans son format initial.



03

Plan d'actions



Axes et actions identifiées

Axe 1 – Renforcer le pilotage et la communication départementale en faveur des aidants

- Action 1 - Créer un réseau partenarial sur le territoire
- Action 2 - Développer une communication sur l'offre existante en direction des acteurs
- Action 3 - Faciliter la communication et l'information à destination des aidants

Axe 2 – Impulser et favoriser le développement d'actions de proximité

- Action 4 - Développer des programmes de soutien pour les aidants non professionnels
- Action 5 - Renforcer le soutien psychologique des aidants
- Action 6 - Développer l'offre de transport dans les territoires ruraux à destination des aidants et des aidés

Axe 3 – Développer l'offre de répit sur le territoire

- Action 7 - Etudier la création de structures d'accueil de proximité
- Action 8 - Développer les dispositifs de relaying pour tous les aidants
- Action 9 - Améliorer le repérage des situations de fragilité des aidants

3.1

Axe 1 – Renforcer le pilotage et la communication départementale en faveur des aidants



Actions de l'axe 1



Renforcer le pilotage et la communication départementale en faveur des aidants

1

Créer un réseau partenarial sur le territoire

2

Développer une communication sur l'offre existante en direction des acteurs

3

Faciliter la communication et l'information à destination des aidants

Action 1 – Renforcer le réseau partenarial sur le territoire

Constats

- Un **manque d'interconnaissance** qui rend difficile le travail en coordination des acteurs et l'orientation des aidants vers les structures adaptées
- Les structures du territoire souhaitent travailler ensemble afin de renforcer l'offre du territoire
- Les Contrats Locaux de Santé permettent de créer une coordination entre les différents acteurs des territoires et facilitent la mise en lien au bénéfice des habitants. Il s'agit d'une instance pertinente pour développer des actions répondant aux spécificités locales des territoires.

Actions à mettre en œuvre

- **Proposer des temps de rencontres avec les partenaires du territoire (structures d'accueil et d'aides à domicile, associations...)** afin d'améliorer le maillage territorial et **favoriser l'interconnaissance** entre les différents acteurs gravitant autour des aidants
 - **Créer des instances de pilotage des actions** avec les acteurs et partenaires et organiser des veilles informationnelles sur les thématiques relatives à l'aide aux aidants afin d'homogénéiser les connaissances et de notamment de veiller à une bonne homogénéité des actions sur le territoire
 - Les instances de pilotage seront créées au niveau des CLS du territoire
- notamment ceux de l'agglomération de Mont-de-Marsan et de Nord Landes et les futurs CLS de l'Agglomération du Grand Dax, Communauté de communes des Grands Lacs, ...
- Les instances pourront s'organiser 1 à 2 fois par an afin de suivre l'avancement des actions sur le territoire et de faire le lien avec les initiatives nouvelles en matière de soutien aux aidants

Calendrier

- Création des instances au 1^{er} semestre 2023
- Organisation des premières rencontres au 2^{ème} semestre 2023

Partenaires

- Les associations et acteurs du territoire
- CDCA
- CCAS/CIAS
- MLPH
- PTA (DAC)
- Communauté 360
- SAAD / SSIAD
- Éducation Nationale
- Plateformes de répit

Pilote(s)

- Conseil Départemental
- UDCCAS et CIAS
- ARS
- Coordinateurs des CLS

Périmètre territorial

- Temps de rencontres à l'échelle départementale
- Instances de pilotage au niveau des CLS

Action 2 – Développer une communication sur l'offre existante en direction des acteurs

Constats

- Le département est doté de nombreux acteurs ce qui favorise une hétérogénéité de l'offre
- Un manque de visibilité de l'offre et des services indiqué par les aidants et les acteurs du territoire
- Les professionnels ont la possibilité de s'appuyer sur des outils numériques existants ou en cours de déploiement sur le territoire facilitant la coordination (par exemple : Paaco Globule ou encore l'application ma boussole aidants).

Actions à mettre en œuvre

- **Capitaliser sur les outils recensant l'offre du territoire** et informer les professionnels sur les plateformes d'information et annuaires existants (PTA, Via Trajectoire...)
 - Etendre l'annuaire de la PTA (DAC) et caractériser l'offre de services en direction des aidants de personnes âgées et en situation de handicap et offrir une information adaptée
- **Sensibiliser les médecins traitants et professionnels libéraux**, en lien avec la CPAM et les CPTS, pour qu'ils puissent mieux orienter leurs patients vers les dispositifs et structures adaptées
- **Poursuivre les temps de formations et d'informations** à destination des professionnels sociaux et de santé en lien avec la MLPH et les associations intervenant auprès des aidants, afin d'homogénéiser les connaissances et mutualiser les compétences relatives au soutien aux aidants.
 - La prise en compte de la parole d'aidants sur ces temps de formations favorisera l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Calendrier

- Lancement en 2023 puis organisation des différents points annuellement

Partenaires

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| • MLPH | • Professionnels de santé |
| • Conférence des Financeurs | • CPAM |
| • Département | • CPTS |
| • Collectivités | • Association des maires des Landes |

Pilote(s)

- | | |
|-------------|------------|
| • PTA (DAC) | • Agoralib |
|-------------|------------|

Périmètre territorial

- Ensemble du département

Action 3 – Faciliter la communication et l’information à destination des aidants

Constats

- Le département est doté de nombreux acteurs ce qui favorise une hétérogénéité de l’offre
- Un manque de visibilité de l’offre et des services indiqué par les aidants et les acteurs du territoire
- Une absence de connaissance des points d’accueil et d’information physiques (l’accès au numérique pouvant être un frein pour certains aidants)
- Un manque de visibilité de l’offre et des services indiqué par les aidants et les acteurs du territoire
- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire diffusé dans le cadre du diagnostic sur l’offre et les besoins des aidants des Landes, 174 ont indiqué avoir besoin de plus d’information
- Des démarches dématérialisées qui constituent une véritable difficulté pour des aidants, majoritairement âgés.
- La Communauté 360, qui est une plateforme téléphonique pour les personnes en situation de handicap, apporte des réponses aux besoins des usagers et des aidants

Actions à mettre en œuvre

- **S’appuyer sur le service public territorial de l’autonomie** pour proposer des lieux d’information de proximité ainsi qu’un site internet permettant de retrouver l’ensemble des informations essentielles pour les aidants (dispositifs, établissements, aides...). **Facilement accessibles aux aidants, ces lieux d’informations** recenseront l’offre et les services (structures, associations, actions, lieux...) du territoire
 - **Favoriser l’identification du centre ressource qui contribue à l’information et l’orientation des aidants**
- **S’associer au bus et aux maisons France Services** afin d’approcher les aidants les plus éloignés et de toucher le plus grand nombre
- **Limiter le recours aux sigles dans les différentes communications à leur destination** et créer un glossaire accessible aux aidants afin d’expliquer les acronymes utilisés
- **Diversifier les canaux et outils de communication** en favorisant les outils accessibles aux aidants âgés : supports en FALC, courriers, journaux locaux, ...
- En lien avec l’action 10 du Plan National de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap, **renforcer l’information des aidants sur leurs droits** en matière de conciliation vie professionnelle et rôle d’aidant (congé du proche aidant, allocations, retraite...) et sur les dispositifs de retour à l’emploi

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées
- Aidants de personnes en situation de handicap

Calendrier

- 1^{er} trimestre 2023

Partenaires

- MLPH
- ARS
- CCAS / CIAS et EPCI
- Associations
- Bus/ Maisons France Services
- CAF
- MSA
- Communauté 360

Pilote(s)

- CDCA
- Département
- UDCCAS et CIAS

Périmètre territorial

- Ensemble du département
- Antennes du service public territorial de l’autonomie dans les locaux des CIAS du territoire

3.2

**Axe 2 – Impulser et
favoriser le
développement
d'actions de proximité**



Actions de l'axe 2



Impulser et favoriser le développement d'actions de proximité

1

Développer des programmes de soutien pour les aidants non professionnels

2

Renforcer le soutien psychologique des aidants

3

Développer l'offre de transport dans les territoires ruraux à destination des aidants et des aidés

Action 4 – Développer des programmes de soutien pour les aidants non professionnels

Constats

- Un manque de visibilité et d'information sur l'offre et les accompagnements possibles
- Un manque d'accès à l'information, une méconnaissance des structures et dispositifs existants de la part des aidants et des professionnels
- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire diffusé dans le cadre du diagnostic sur l'offre et les besoins des aidants des Landes, 177 ont indiqué avoir besoin de plus de soutien et de temps d'écoute et de parole
- Un besoin d'accompagnement en perpétuel augmentation, notamment avec les périodes de confinement qui ont engendré une augmentation des situations d'isolement et de solitude des aidants
- L'évolution des demandes de prestation de compensation du handicap avec une augmentation continue des aidants familiaux depuis 2006, en lien avec une meilleure reconnaissance du statut d'aidant.
- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire, 186 ont indiqué avoir besoin d'être accompagné dans les démarches administratives et/ou médicales.
- Certains aidants de jeunes enfants interrogés déplorent l'absence d'associations pour l'accompagnement des familles de jeunes enfants sur le territoire.

Actions à mettre en œuvre

- **Soutenir les initiatives** associatives à l'origine et à destination des aidants du territoire, en valorisant leurs actions et en accompagnant leur mise en œuvre
- Susciter la prise de conscience du rôle d'aidant, en participant à des **actions de type forum** (de tous les séniors, ...)
- Solliciter les aidants régulièrement sur leurs besoins et leurs attentes afin d'actualiser et adapter l'offre
- **S'appuyer sur le tissu associatif local** et d'accompagnement pour orienter les aidants vers le premier niveau de recours et valoriser les actions mises en œuvre sur le territoire
- **Proposer des modules de formations** en ligne ou physique afin de favoriser la connaissance des différents handicaps et d'accompagner l'aidant dans son rôle
- Renforcer l'accompagnement global (administratif, social et psychologique) des aidants familiaux

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées
- Aidants de personnes en situation de handicap

Calendrier

- Recensement des forums existants au 2^e semestre 2023
- Appui en continu

Partenaires

- Associations
- Communes

Pilote(s)

- Conseil Départemental
- UDCCAS et CIAS

Périmètre territorial

- Ensemble du département

Action 5 – Renforcer le soutien psychologique des aidants

Constats

- Le territoire est doté de plusieurs structures institutionnelles et associatives qui proposent des actions de soutien moral et psychologique à destination des aidants (CIAS/ CCAS, Landes Alzheimer, APF handicap...).
- La permanence départementale dédiée au soutien psychologique des personnes âgées et des aidants propose un soutien individuel sur le territoire en se déplaçant également à domicile.
- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire diffusé dans le cadre du diagnostic sur l'offre et les besoins des aidants des Landes, 177 ont indiqué avoir besoin de plus de soutien et de temps d'écoute et de parole
- Parmi les structures ayant répondu au questionnaire, 26% ont indiqué mettre en place des actions de soutien psychologique
- La MSA propose également des actions de soutien psychologique et de prévention en santé notamment en proposant des temps d'échanges avec un médecin conseil

Actions à mettre en œuvre

- **Communiquer sur les initiatives existantes en termes d'accompagnement psychologique en s'appuyant sur les CLS du territoire** (MSA, psychologues du département) et les structures proposant des actions de soutien moral à destination des aidants.
 - Informer sur l'organisation d'actions type groupes de paroles, café, des aidants, au sein des territoires des différents CLS
 - Soutenir les initiatives des structures d'accueil qui proposent des actions collectives de soutien et d'accompagnement psychologique
- **Proposer des actions** au plus près de la population pour pouvoir les toucher et **favoriser la déstigmatisation** de l'accompagnement psychologique sur le territoire
- **Proposer systématiquement un accompagnement psychologique** aux nouveaux aidants de personnes en situation de handicap, afin d'anticiper les fragilités et les orienter vers les structures d'accompagnement du territoire

et de formation des aidants de personnes âgées.

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées
- Aidants de personnes en situation de handicap

Calendrier

- Définition du plan de communication en 2023
- Mise en œuvre des actions en 2024 puis en continu

Partenaires

- Communes
- Intercommunalités
- MSA
- Associations et acteurs du territoire
- MLPH
- Psychologues libéraux
- CDCA

Pilote(s)

- Conseil Départemental
- Coordinateurs des CLS

Périmètre territorial

- Ensemble du département

Action 6 – Développer l’offre de transport dans les territoires ruraux à destination des aidants et des aidés

Constats

- Le département est composé de **nombreuses zones rurales**, pouvant contribuer à **l’isolement de la population**
- Le manque d’offre de transports **impacte** de façon significative **l’accès aux services : de santé, de répit, de loisirs et d’hébergement**. Un dispositif de transport solidaire a été mis en place. Cependant, il reste difficilement accessible pour certaines personnes du territoire, notamment pour des causes financières ou d’accessibilité géographique (l’ensemble des communes ne sont pas couvertes).
- Quatre associations de Transport solidaire existent sur le département, permettant à près de 80 communes d’être couverte par leurs services.
- Le service départemental le SAPAL accompagne les associations en proposant un relais communication, un soutien technique et pédagogique (vie associative, aide à projets...) et en proposant des formations (conduite, premier secours, informatique...). Il mène également un projet de développement et organisera des réunions sur certains territoires « vierges » pour présenter la solution.
- L’accessibilité aux actions est complexe pour les populations habitant dans des territoires éloignés des grandes villes.
- 64,3 % des aidants ayant répondu au questionnaire diffusé dans le cadre du diagnostic sur l’offre et les besoins des aidants des Landes indiquent apporter une aide au transport à la personne aidée
- L’ensemble des structures de jour du territoire ne proposent pas de prise en charge du transport. Les tensions en ressources humaines et la forte augmentation des coûts de carburant freine la mise en place de transports domicile-structure dans les accueils de jour. Des partenariats doivent être envisagés pour maintenir et développer l’offre de service et pallier la problématique des transports, notamment avec les associations du territoire qui proposent du transport solidaire.

Actions à mettre en œuvre

- **Proposer des transports à la demande sur les territoires éloignés des grandes villes**, permettant aux personnes en perte d’autonomie de bénéficier de l’accompagnement d’un professionnel pour faire des courses, aller à des rendez-vous administratifs ou médicaux, se rendre sur les accueils de jour ou toute offre de répit etc.
 - Travailler en lien avec les communes et intercommunalités déployant une offre de transports afin d’identifier les besoins spécifiques des aidants et proposer une offre y répondant
 - Favoriser la coopération associative sur les questions de mobilité notamment avec les associations qui proposent du transport solidaire (notamment les associations Roulons Solidaire (Azur), Transport Solidaire en Armagnac Landais (TSEAL) ou On Roule Solidaire En Chalosse (ORSEC), l’association Atchoum se déploie également dans les Landes) afin de favoriser l’émergence de nouvelles initiatives
- **Déployer le transport solidaire** sur l’ensemble du territoire et proposer un tarif accessible aux personnes précaires

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de précarité

Calendrier

- Définition de l’organisation et des stratégies de mobilité en 2023
- Déploiement de l’offre à partir de 2023 (en fonction des dynamiques territoriales)

Partenaires

- Les communes
- Associations (bénévoles)
- Sociétés de transports en commun

Pilote(s)

- UDCCAS et CIAS
- EPCI

Périmètre territorial

- Communes rurales pour le transport à la demande
- Ensemble du département pour le déploiement du transport solidaire

3.3

**Axe 3 – Développer
l'offre de répit sur le
territoire**



Actions de l'axe 3



Développer l'offre de répit sur le territoire

1

Etudier la création de
structures d'accueil de
proximité

2

Développer les dispositifs de
relayage pour tous les
aidants

3

Améliorer le repérage des
situations de fragilité des
aidants

Action 7 – Etudier la création de structures d'accueil de proximité

Constats

- Les acteurs interrogés lors des entretiens soulignent une carence en offre d'accueil et d'hébergement.
- Une plus faible proportion d'établissements pour enfants en situation de handicap au Nord du département et en particulier dans le Nord Est et une absence presque totale d'établissements pour adultes en situation de handicap au Nord du département.
- Un réel manque de places en structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire dans le territoire
- En lien avec le plan national national « Agir pour les aidants 2020-2022 », l'ARS a pour objectif de renforcer l'accueil de jour et l'hébergement temporaire
- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire, 237 répondants ont déclaré que leur principal besoin concerne l'accès à des solutions de repos et de relais.
- La plupart des EHPAD et des USLD sont situés dans le centre et le sud du département. Il y a un enjeu d'homogénéiser les taux d'équipements sur l'ensemble du territoire.
- Des Maisons d'Accueil Temporaire à destination des personnes âgées sont en cours de développement. A ce jour, le territoire en compte une à Dax et une à Saint-Vincent-de-Paul. Deux autres maisons sont envisagées à Mont-de-Marsan et Labenne.
- Les Communautés de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et Cœur Haute Landes situées au nord du département comptent plus de 63% de personnes âgées de 60 ans et plus.
- Le département recense 106 places d'hébergement temporaire et 99 places d'Accueil de jour.

Actions à mettre en œuvre

- **Renforcer** le développement de **l'offre de répit** pour soulager les aidants notamment avec :
 - Identifier les territoires prioritaires en fonction de l'offre présente, de la densité de population et des listes d'attente
 - Définir une stratégie de déploiement de l'offre
- **Diversifier l'offre d'accueil** en développant de l'habitat inclusif dans les zones du territoire les plus éloignées des structures d'accueil (notamment au nord du département qui concentre 6% de la population) pour les personnes en situation de handicap
 - Encourager le développement du dispositif d'accueil familial pour les personnes en situation de handicap en communiquant et informant sur la nécessité de développer ce mode d'accueil.
 - Poursuivre le projet d'IME 360 proposant un accueil les week-end et lors des vacances scolaires

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées
- Aidant de personnes en situation de handicap

Calendrier

- Identification des stratégies des développement de structures: 1^{er} semestre 2024
- Communication sur les accueil alternatifs 2023

Pilote(s)

- UDCCAS et CIAS
- EPCI
- Conseil départemental
- ARS

Partenaires

- CCAS/CIAS

Périmètre territorial

- Ensemble du département
- Nord du département en priorité

Action 8 – Développer des dispositifs de relayage pour tous les aidants

Constats

- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire, on note une majorité ayant exprimé un besoin de solutions de repos ou de relais (237 réponses),
- L'accessibilité aux actions est complexe pour les populations habitant dans des territoires éloignés des grandes villes.
- L'offre de séjours de répit est aujourd'hui peu plébiscitée par les aidants.
- Les projets de relayage et de baluchonnage apportent une réponse aux situations de refus d'aides par l'aidé malgré un besoin exprimé de l'aidant.
- Le plan national « Agir pour les aidants 2020-2022 », favorise les temps de répit des aidants
- L'absence de solution de garde de l'aidé sur le territoire limite les déplacements des aidants.
- La plateforme de répit L'Escalé située à Labenne et la PFR de Biscarosse proposent un service de relayage à domicile aux aidants suivis par la structure, ainsi que l'association AlliÂges, située à Dax, qui est au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Les aidants interrogés évoquent le besoin d'avoir de l'aide pour les tâches quotidiennes et d'avoir des solutions pour pallier l'**épuisement** ressenti qui peut fragiliser et complexifier l'aide apportée à leur proche.

Actions à mettre en œuvre

- **Proposer des solutions de relayage d'aide au domicile** de l'aidant, pour soulager les aidants dans leurs tâches du quotidien et leur permettre de libérer du temps de manière ponctuelle, en lien avec les aides à domicile du territoire. Les personnes aidées seraient gardées sur une durée déterminée en fonction des besoins de l'aidant.
 - **Accompagner les structures et associations proposant du relayage**, afin d'élargir leurs territoires d'action et ouvrir à l'ensemble des aidants
- **Poursuivre le projet de création d'une antenne d'une des deux plateformes de répit** afin de favoriser l'accès à cette offre pour les aidants éloignés géographiquement de Labenne et Biscarosse
 - Identifier le format le plus adapté (lieu fixe, antenne mobile, format hybride, ...)
 - Identifier le secteur d'implantation le plus adapté
- **Soutenir les plateformes de répit dans l'élargissement de leurs missions** notamment auprès des aidants de personnes en situation de handicap afin de favoriser le recours du plus grand nombre d'aidants
- **Poursuivre les réflexions autour du projet de création d'un établissement innovant de répit** à destination des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap et de leur proche aidé

Calendrier

- Identification des solutions de repérage en 2023
- Accompagnement des structures et associations proposant du relayage en continue
- Identification des modalités de déploiement d'une antenne en 2023
- Déploiement d'une antenne en 2024

Partenaires

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| • Les communes | • PFR |
| • EHPAD | • Associations |
| • Structures Personnes Handicapées | • MLPH et Communauté 360 |

Pilote(s)

- ARS
- Conseil Départemental

Périmètre territorial

- Ensemble du territoire

Action 9 – Améliorer le repérage des situations de fragilité des aidants

Constats

- Parmi les aidants ayant répondu au questionnaire, on note une majorité ayant exprimé un besoin de solutions de repos ou de relais (237 réponses),
- Un épuisement ressenti par les aidants interrogés, qui peut fragiliser et complexifier l'aide apportée à leur proche
- 55,5 % des aidants indiquent que l'aide qu'ils apportent à leur proche a un impact sur leur santé, cela est notamment dû à un fort épuisement moral et une grande fatigue physique.
- L'impact sur la vie sociale a également été évoqué par les aidants qui se retrouvent isolés.
- Pour atteindre l'objectif de garantir le bien vieillir en bonne santé, l'OMS, avec le programme ICOPE, propose de suivre l'ensemble des capacités physiques et mentales d'un individu. Son déploiement permet d'impliquer l'ensemble des acteurs (notamment les professionnels libéraux via les CPTS) dans le repérage des fragilités grâce au déploiement d'outils adaptés. Ce programme est en cours de déploiement sur le territoire.

Actions à mettre en œuvre

- **Renforcer la formation des professionnels** afin qu'ils puissent repérer les signes de fragilités et d'épuisement des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
 - Former les professionnels intervenant au domicile des aidants à l'évaluation des besoins et à l'identification des risques (isolement social, problématiques de santé...)
 - S'appuyer sur les travaux en cours de l'institut du thermalisme et de l'Université de Bordeaux
- **Renforcer la coordination avec les acteurs locaux en s'appuyant sur les CLS du territoire** pour mieux repérer et identifier les situations à risque de manière précoce, notamment pour les aidants âgés et de personnes en situation de handicap
 - **Proposer des actions de prévention à domicile ou en groupe** en lien avec les SAD et SSIAD du territoire afin d'offrir un accompagnement proactif des personnes à domicile
 - **Encourager le déploiement du programme ICOPE** afin d'améliorer repérage des fragilités des aidants du territoire

Aidants concernés

- Aidants de personnes âgées, notamment pour le programme ICOPE
- Aidants de personnes en situation de handicap

Calendrier

- Programmation du calendrier de formations professionnelles 2^e semestre 2022
- Définition les programmes d'actions de prévention en 2023

Pilote(s)

- ARS
- Conseil Départemental
- Coordinateurs des CLS

Partenaires

- Les communes
- Associations
- Structures d'aide à domicile
- CTA
- PTA –DAC (programme ICOPE)
- Agoralib
- Institut du thermalisme
- Université de Bordeaux

Périmètre territorial

- Ensemble du territoire

04

Annexes



4.1

Analyse des résultats
du questionnaire à
destination des
structures



Modalités de diffusion des questionnaires

Les questionnaires ont été transmis aux structures du territoire :

- Partenaires identifiés dans le cadre des entretiens
- ESMS PH
- EHPAD
- USLD
- SAAD
- SSIAD
- Plateformes de répit
- HAD
- ...



Période de diffusion des questionnaires : [du 10 novembre au 05 décembre 2021](#)



Collecte des données : [En ligne via le site Survey Monkey](#)

Enquête des structures | présentation des répondants



65 questionnaires complétés

dont



Type de structures ayant répondu

20 structures sans actions

Structures de services
à la personnes
(ADMR (5), SSIAD et
SPASAD (5))
Plateforme de répit

Conseil Départemental
Centre hospitalier (4)
HAD (2)
EHPAD (9)
CCAS et CIAS (13)

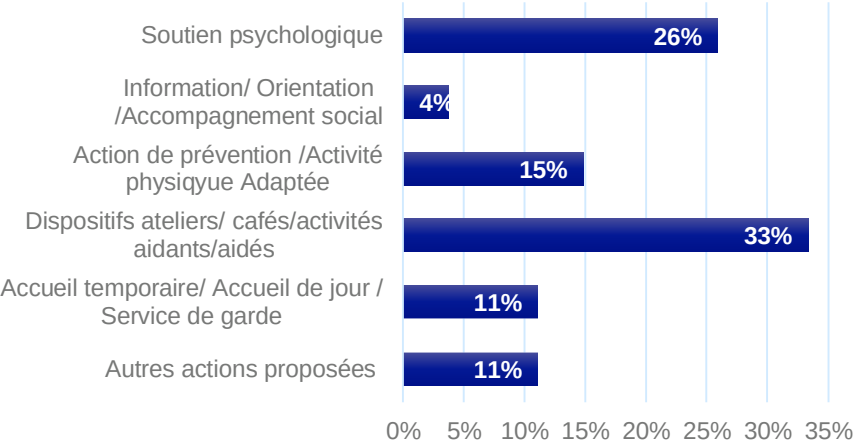
Actions mises en œuvre | 44 structures ont mis en œuvre des actions à destination des aidants

Parmi les actions mises en œuvre par es structures, on compte :

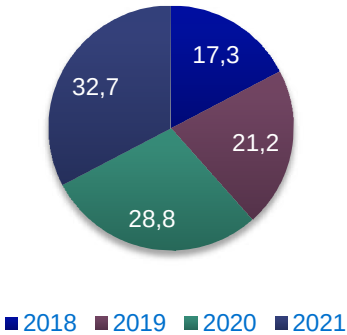
- 33 % qui concernent les dispositifs types cafés des aidants / ateliers
- 26% sont des actions de soutien psychologique
- 15 % des actions concernent des actions de prévention et des activités physiques adaptées

En termes de typologie d'actions, la majorité des actions mises en place sur le territoire, concerne des actions de soutien psychologique (25 actions) et des solutions de répit (11 actions).

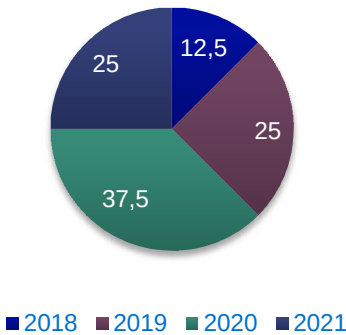
Types d'actions mises en œuvre (en %)



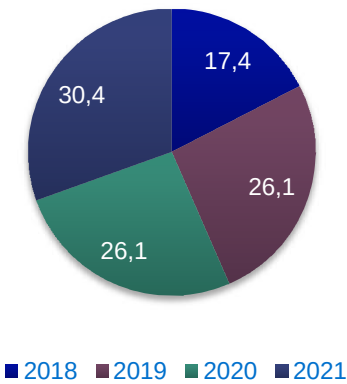
Actions de soutien psychologique, groupes de parole, groupes de pairs, les dispositifs « café des aidants » (en %) (52 réponses)



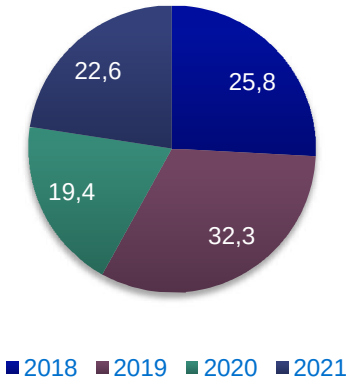
Formation : sessions de formation en présentiel ou en distanciel, des sessions d'éducation thérapeutique (en %) (52 réponses)



Prévention santé : visites médicales, bilans de santé, sessions de prévention...(en %)(23 réponses)

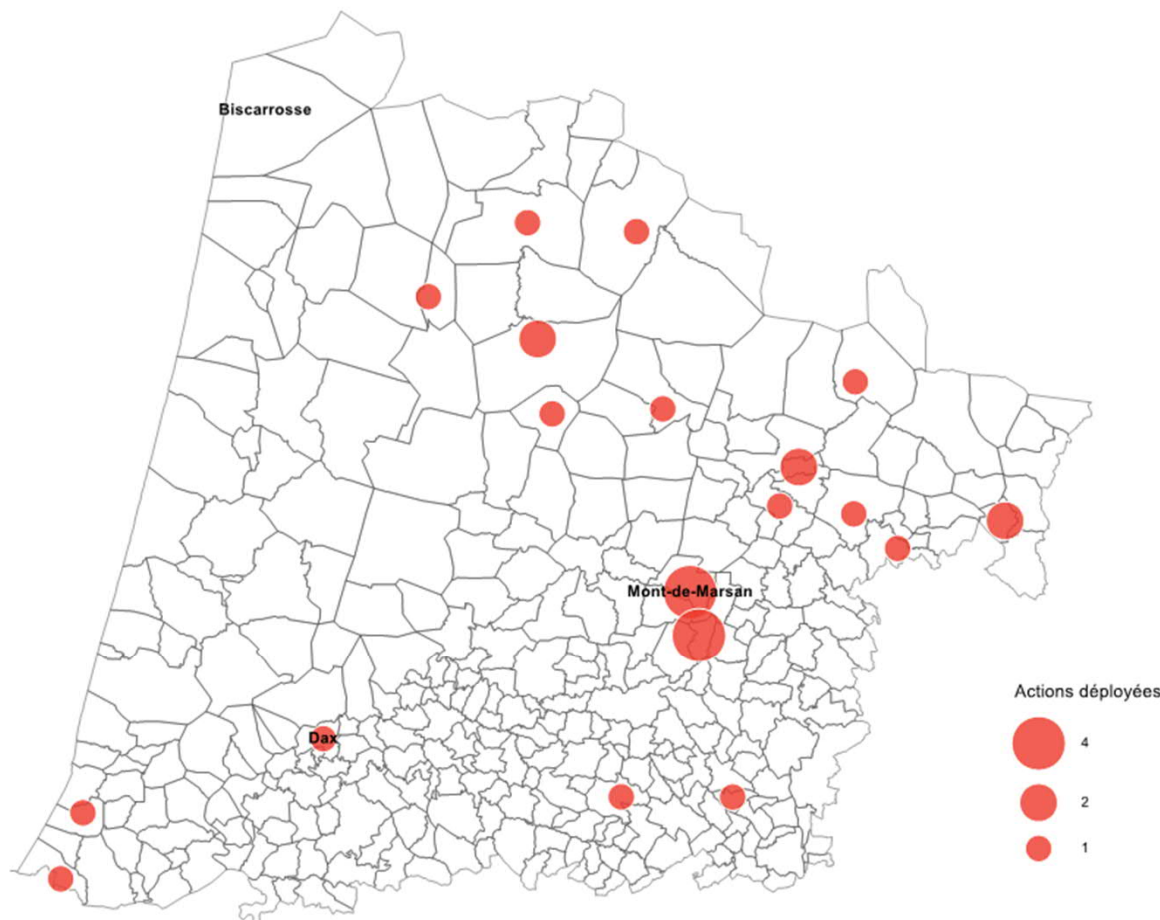


Accès aux loisirs et à la vie sociale : activités de loisirs, sportives, séjours, visites de convivialité (en %) (31 réponses)



Cartographie des actions déployées en 2021 | une concentration des actions identifiées à l'est du département

Actions déployées en 2021 identifiées par les répondants au questionnaire



- 3 actions sur l'ensemble du département
- 1 action sur l'ensemble de la région

Réponses aux besoins| De nombreux aidants bénéficiaires des actions du territoire

Les actions mises en place avaient pour principaux objectifs :

- D'apporter un **soutien** et une **aide psychologique** aux aidants, notamment en leur permettant de rencontrer un psychologue
- Proposer des **temps de rencontres** entre aidants (groupes de parole / des ateliers sur diverses thématiques (diététique/ ergonomie/ social / soins..), afin de rompre l'isolement
- D'**accompagner** les aidants dans les **démarches administratives** et/ou médicales
- D'être un **relais** et de proposer des **solutions de répit** aux aidants afin de rompre l'épuisement



Nombre d'aidants ayant participé aux actions : 866 aidants*.

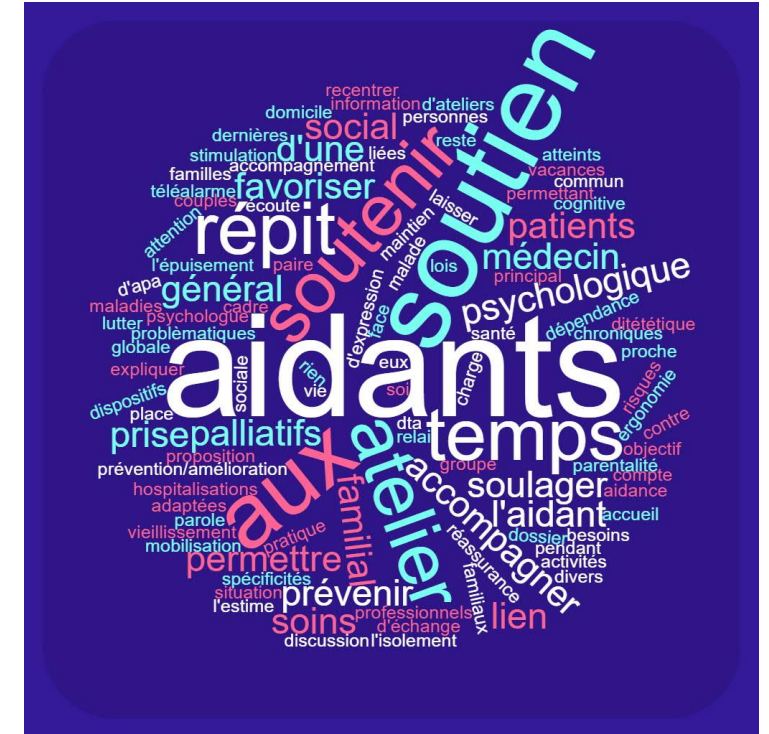
Les actions de soutien comptaient environ 815 aidants sur l'année, soit plus de 90% des aidants identifiés.

« Sur une quarantaine d'invitations envoyées, uniquement dix aidants sont présents »

Point de vigilance :

Difficile pour les structures de mobiliser l'ensemble des aidants sur les actions.

Difficulté pour l'aidant de s'exprimer sur sa situation.



Principaux constats | Actions bénéfiques pour les aidants

Quels sont selon vous, les points forts de vos actions ?

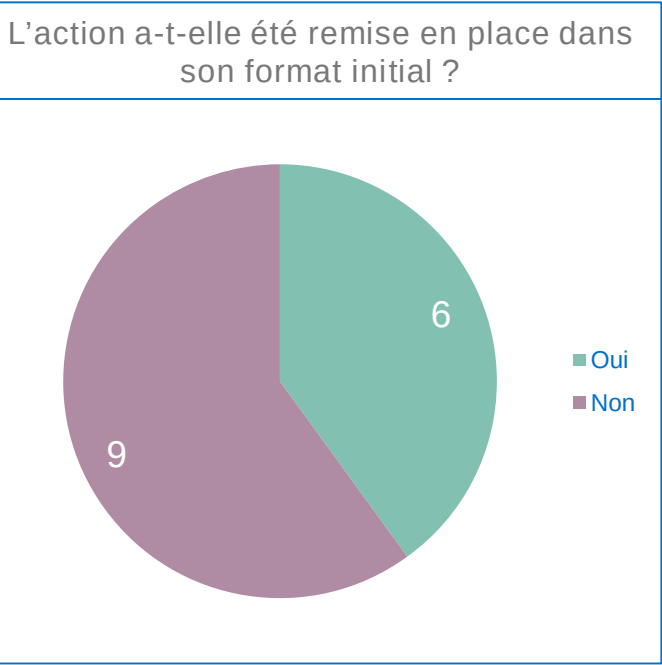
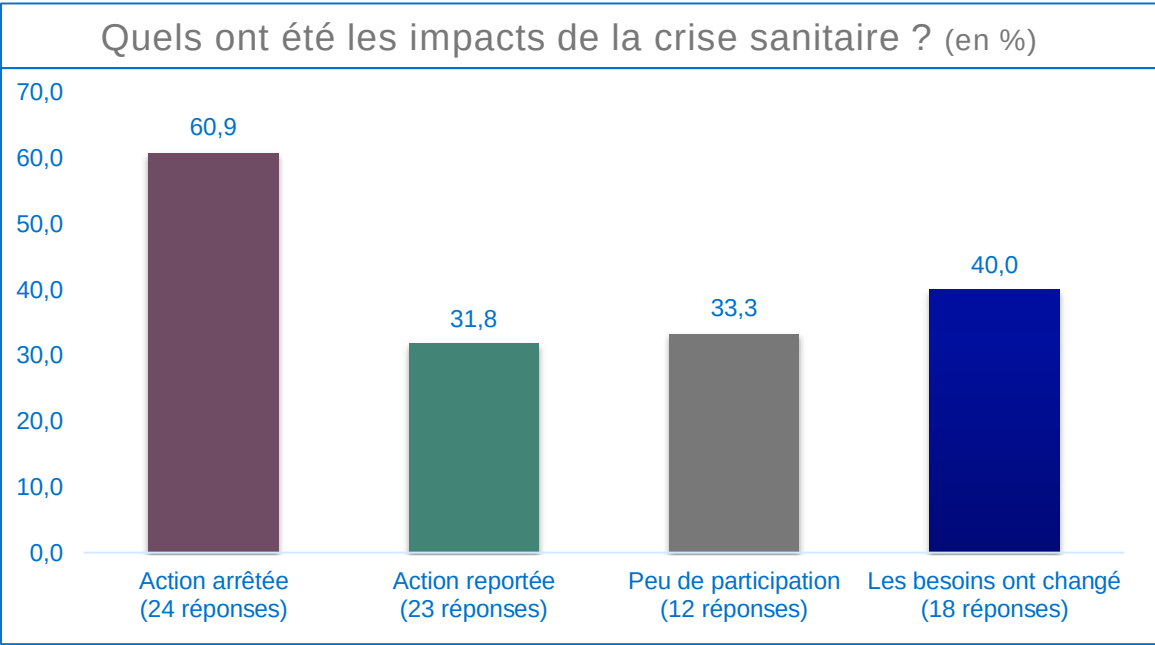
Pour les structures, les actions :

- Favorisent :
 - le temps d'échange ente les différents aidants, les actions collectives permettent aux aidants de se retrouver et d'avoir un temps sans l'aidé
 - le partage d'expérience
 - les temps d'écoute et de rencontres dans des moments de convivialité
 - la rencontre de professionnels adaptés (psychologues, conseillers...)
- Luttent contre l'isolement, les formes de dépression et l'épuisement
- Permettent de prévenir les risques physiques et psychologiques
- Apportent des informations utiles concernant les structures du territoire et les offres existantes en termes d'accompagnement

Difficultés rencontrées | 24 structures expriment avoir rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de l'action pendant et/ou à la suite de la crise sanitaire

- Les structures ayant exprimés avoir rencontré des difficultés pour la mise en œuvre des actions pendant ou/ et suite à la crise sanitaire, précisent les impacts :
 - 60 % des actions ont été arrêtées,.
 - 4 structures évoquent la faible participation des aidants, justifiée notamment par l'absence de solution de garde de l'aidée ou des difficultés de transports
 - 6 structures précisent que leur difficulté sont principalement dû au changement des besoins des aidants (le besoin de solution de mobilité s'est accru durant la période, certains aidants ont également vu leur état de santé se dégrader. Outre les besoins d'accompagnements, ce sont des besoins de prises en charge de l'aidée qui ont émergés)

Parmi les structures, ayant dû arrêter leur action, uniquement 9 ont pu remettre en place l'action sous le format initial.



Les principales raisons de la non remise en place des actions par les structures sont :

- La difficulté de remobiliser les aidants,
- La continuité de la crise sanitaire ne permettant pas de reprendre.

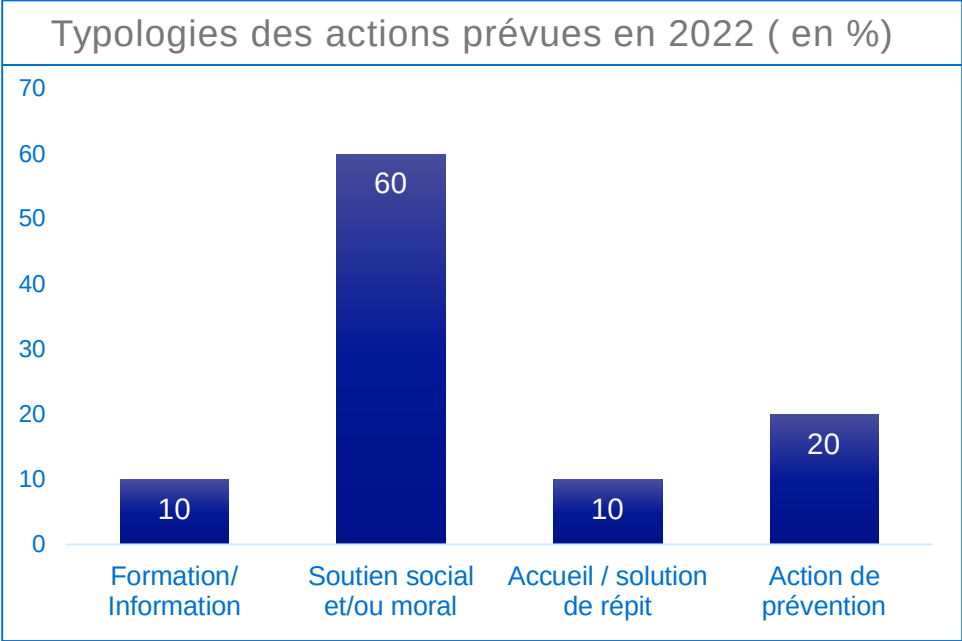
Actions prévues | 15 structures ont prévu de mettre en place des actions en 2022

Quinze structures ont prévu de mettre en place des actions à destination des aidants en 2022.

Les actions identifiées concernent, de la prévention, des formations à destination des aidants, des groupes de travail ou des solutions de répit.

Concernant les typologies des actions prévues :

- 60 % concernent des actions de soutien social et/ou moral
- 20 % concernent es actions de prévention
- Les actions de formation/ d'information et les actions autour de l'accueil et de l'offre de répit concernent respectivement 10 % des actions prévues.
- L'ensemble des structures ayant prévu de mettre en place des actions en 2022, avaient mis en place des actions entre 2018 et 2021 :
 - dont, 7 avaient indiqué avoir arrêté leurs actions
 - dont, 10 avaient pu remettre en place leur action dans son format initial.



Actions prévues | 15 structures ont prévu de mettre en place des actions en 2022

Parmi les structures ayant indiqués mettre en place des actions en 2022, on compte :

Structures	Actions envisagées en 2022
ADMR Saint-Vincent-de-Tyrosse	Programme CARSAT Aidants/Aidés
SERVICE D'AIDE A DOMICILE ADMR VILLENEUVE	Maintenir les accompagnements (Gouter rencontre à thème)
SSIAD	Informations sur les services SSIAD auprès des mairies
CCAS	Groupes de parole commune de Hagetmau.
Institut Hélios Marin - Plateforme d'accompagnement et de répit "L'Escale"	Continuer les activités. Ajouter un forum pour les aidants sur une autre commune pour essayer de sensibiliser plus d'aidants. Programme annuel d'actions selon cahier des charges des plateformes (Pfr)
EHPAD LE MARENSIN	Travailler sur l'accueil de jour que propose notre établissement et qui semble sous-exploité car mal connu par le réseau à domicile.
CIAS du Pays Tarusate	Offre de répit au travers des accueils de jour, hébergement temporaire des EHPAD et prestations "garde de jour" au niveau du SAAD
EHPAD/SSIAD "Gérard Minvielle"	Les mêmes sont reconduites chaque année
CIAS pôle prévention cœur haute lande	Actions de prévention physique et bien être et animation au domicile.
SSIAD de la Résidence des Landes	Action de prévention et de répit pour les aidants sur les communes du territoire du SSIAD.
CIAS Cœur Haute Lande	Actions de prévention et de formation.
CIAS	Les ateliers proposés prendrons en compte la santé globale des aidants. Les ateliers se dérouleront sur Labastide d'armagnac et une proposition de garde de jour sera également proposée aux aidants comme en 2021
SAS SOLUTIONS AIDANT	Actions de sensibilisation- Actions d'accompagnements individuels.
SSIAD du CCAS de Tarnos	En fonction des aides financières qui pourront éventuellement nous être allouées, nous souhaiterions poursuivre les ateliers patÂgés à domicile en 2022 sur l'ensemble de la commune de Tarnos.

Politique d'aide aux aidants | Suggestions d'actions répondants aux besoins

Quelles sont vos attentes concernant l'aide aux aidants dans les Landes ? Quelles nouvelles actions/ dispositifs pour mieux répondez aux besoins identifiés ?

Accompagnement psychologique (9 réponses)

- Mettre en place des groupes de paroles / des ateliers et des temps de rencontres sur l'ensemble du territoire notamment pour les aidants de jeunes enfants
- Harmoniser les actions sur l'ensemble du territoire,
- Développer les actions de prévention notamment sur les thématiques de dénutrition, malnutrition, ou de manutention
- Proposer un numéro unique aux aidants afin de leur offrir une possibilité de parler de manière anonyme

Information et actions de prévention (8 réponses)

- Améliorer la communication sur les dispositifs et les structures du territoire à destination des aidants afin de les faire connaître,
- Créer un annuaire à destination des aidants professionnels et familiaux permettant d'identifier l'existant
- Proposer une antenne mobile permettant d'approcher les aidants les plus éloignés et de te toucher le plus grand nombre
- Développer la coordination entre les structures afin d'améliorer les orientations des aidants,
- Développer les enquêtes et recueils des besoins des aidants au sein des structures, cela permettra d'ajuster les réponses

Structures d'accueil (9 réponses)

- Développer les structures de répit et d'accueil de jour sur le territoire
- Développer les habitats inclusifs sur le territoire



Principales forces et faiblesses identifiées :

FORCES :

Une volonté politique évidente de faire évoluer la prise en compte des aidants
De nombreuses offres existantes sur le territoire

FAIBLESSES :

Manque de lisibilité de l'offre existante
Difficile de mobiliser les aidants du territoire pour le actions
L'étendu du territoire rend difficile l'homogénéité des actions.

4.2

Analyse des résultats
du questionnaire à
destination des aidants



Modalités de diffusion des questionnaires

Les questionnaires ont été transmis aux structures du territoire :

- MDPH
- ADAPEI
- Associations
- Résidences seniors
- Département des Landes
- CCAS et CIAS
- ...



Période de diffusion des questionnaires : du 10 novembre au 04 décembre 2021



Collecte des données : En ligne via le site Survey Monkey
En format papier via les structures

Enquête population : présentation des répondants



892 questionnaires complétés

Dont 736 réponses d'aidants

Dont 122 aidants acceptent d'être contacté pour un entretien



Sexe (892 réponses)

- 230 hommes
- 662 femmes



Situation familiale des aidants (736 réponses)

- 19 % vivent seul(e)
- 69,8 % vivent en couple
- 7,1 % vivent avec leurs parents (en étant en couple ou pas)
- 2,9 % vivent avec leurs enfants
- 1,9 % vivent avec d'autres personnes (amis/ frères/sœurs..)



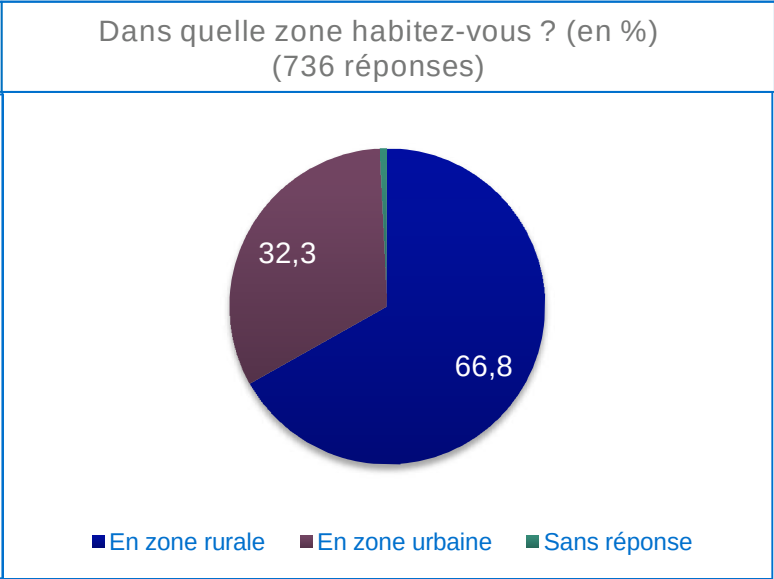
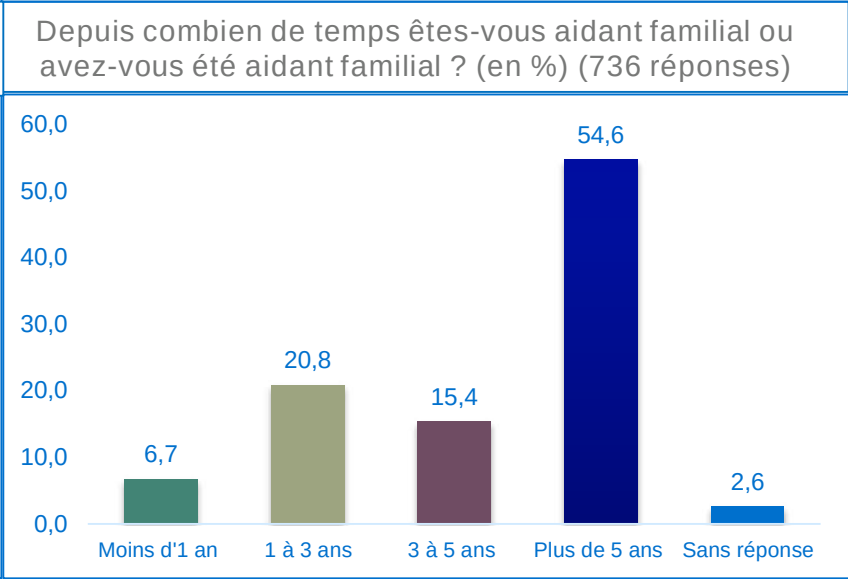
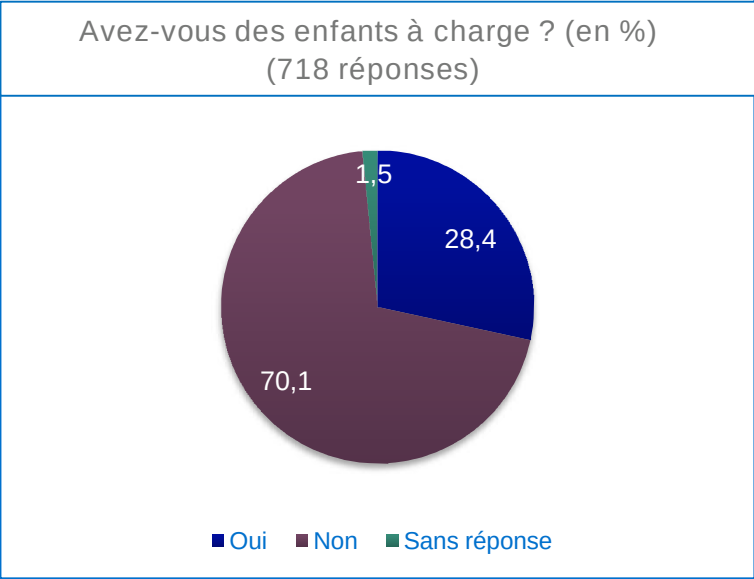
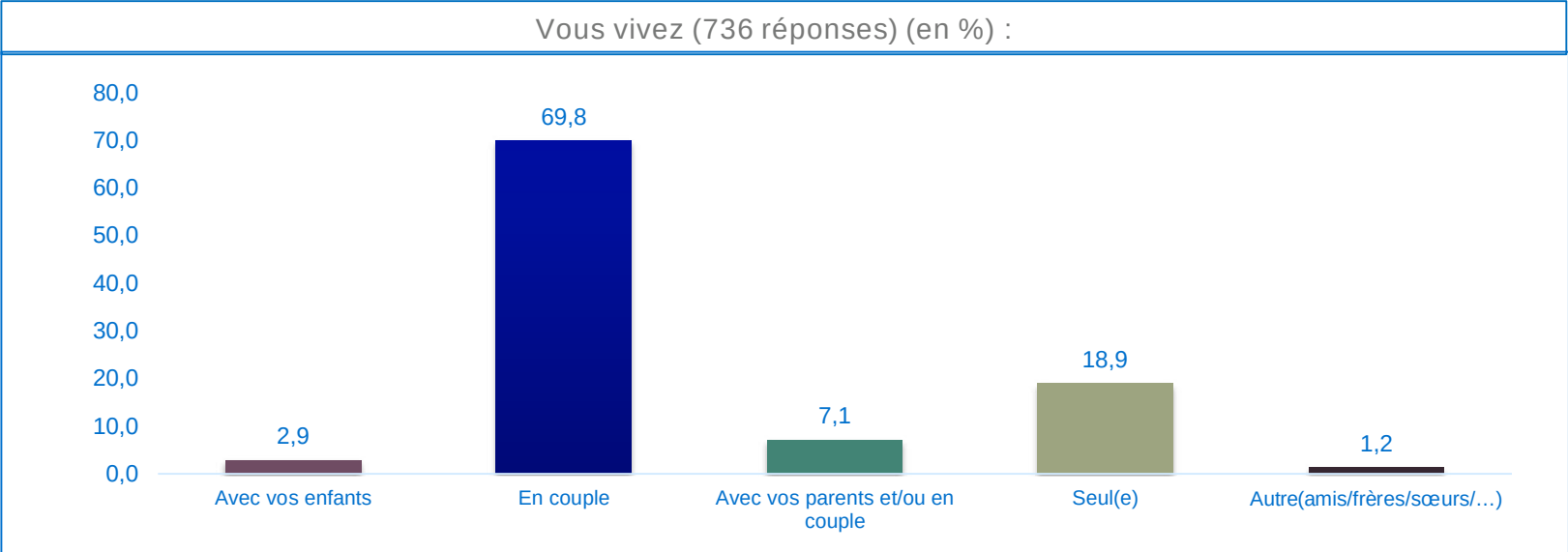
Lieux d'habitation des répondants (853 réponses)

- 32,36 % vivant en zone urbain
- 67,64 % vivant en zone rurale



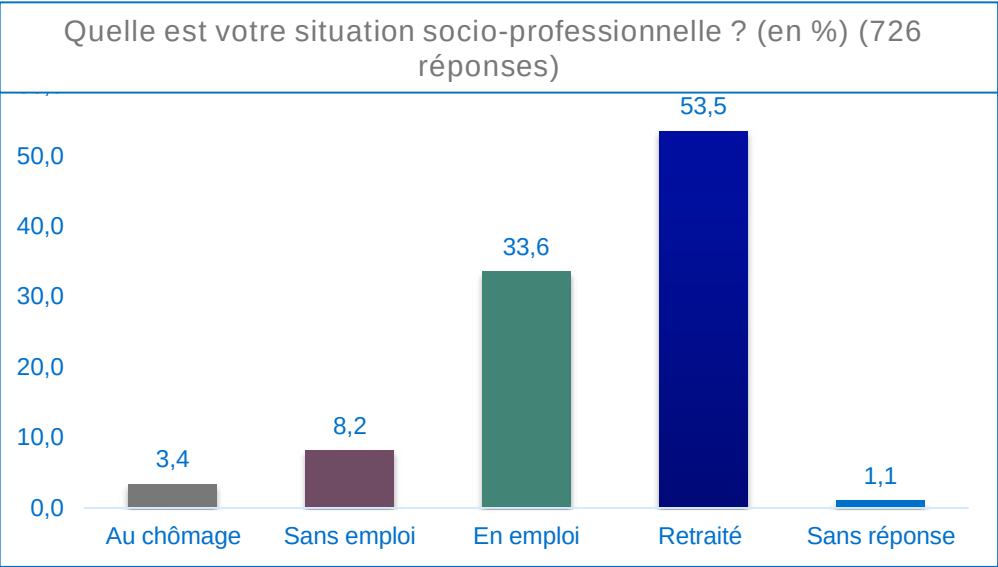
Caractéristiques des aidants | Une part importante d'aidants familiaux aidant depuis plus de 5 ans

- **38,6 % des aidants interrogés ont entre 49 et 64 ans :**
 - o 17,3 % sont dans la tranche 25-49 ans
 - o 28,8 % ont entre 65 et 74 ans
 - o 13 % ont 75 et 89 ans
 - o 1,3 % des aidants interrogés sont âgés de plus de 90 ans, cela correspond à 14 personnes.
- o **69,8 % des répondants vivent en couple, et 18,9 % vivent seuls.**
- **66 % des aidants interrogés résident dans une zone rurale,** contre 32,3 % résidants dans une zone urbaine
- **54,6 % sont aidants familiaux depuis plus de 5 ans.**



Caractéristiques de l'aidant | Une majorité d'aidants familiaux à la retraite

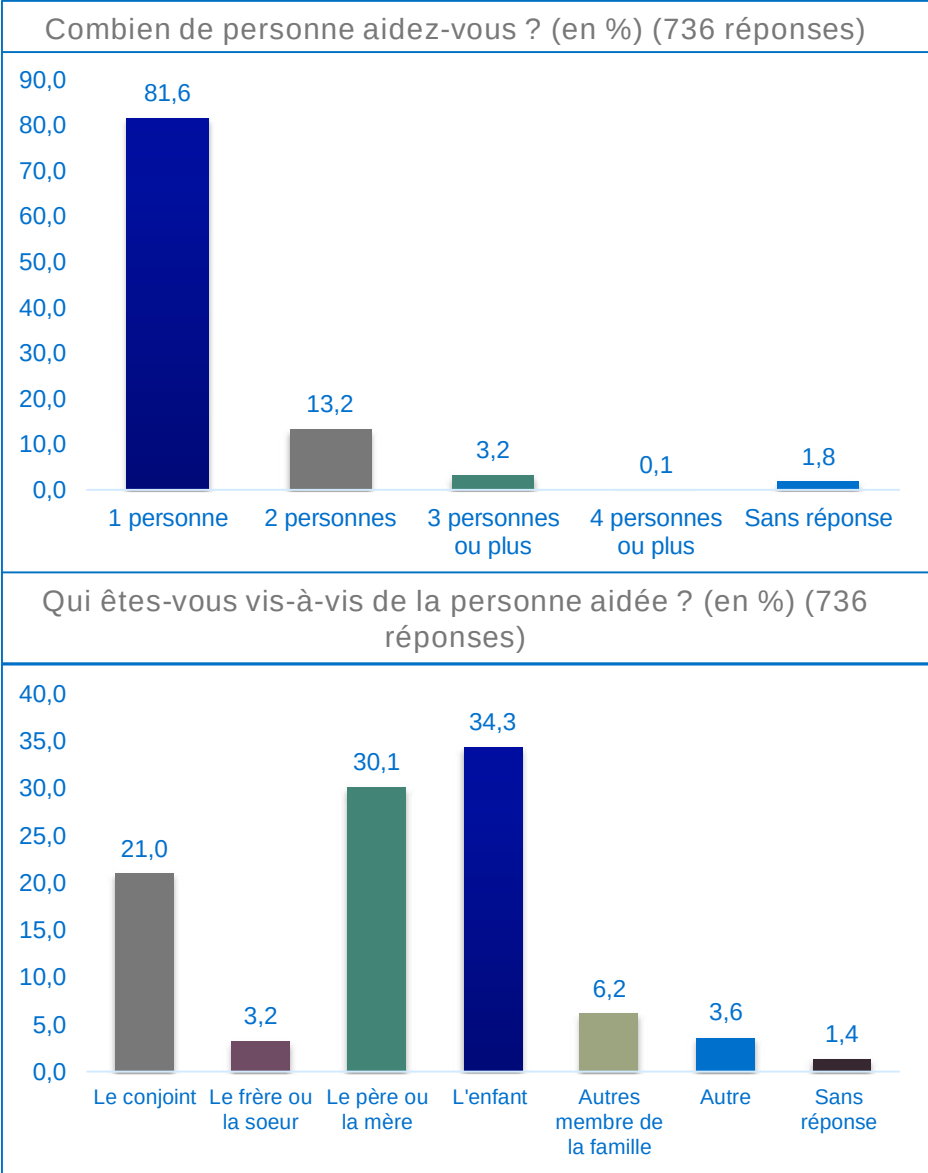
- **La majorité des répondants sont à la retraite (53,5 %)** et 33,6 % d'entre eux sont en emploi.
- Parmi eux également, on compte 8,2 % sans emploi*, et 3,4 % sont en situation de chômage.
- La majorité des aidants interrogés, aide une personne, (81,6 %)
 - 13,2 % sont aidant deux personnes
 - 3,2 % sont aidant de trois personnes ou plus
 - Une personne a indiqué aider 4 personnes ou plus mais celle-ci précise qu'elle travaille bénévolement dans une association
- **34,3 % des aidants interrogés indiquent être l'enfant de la personne aidée**
- **30,1 % sont le parent de la personne aidée**
 - 21 % des aidants sont les conjoints des personnes aidées
 - Les autres membres de la famille** représentent 6,2 % des aidants.



159 aidants ayant répondu être le conjoint ou le parent de la personne sont âgés de 65 ans et plus

Parmi les aidants sans emploi :

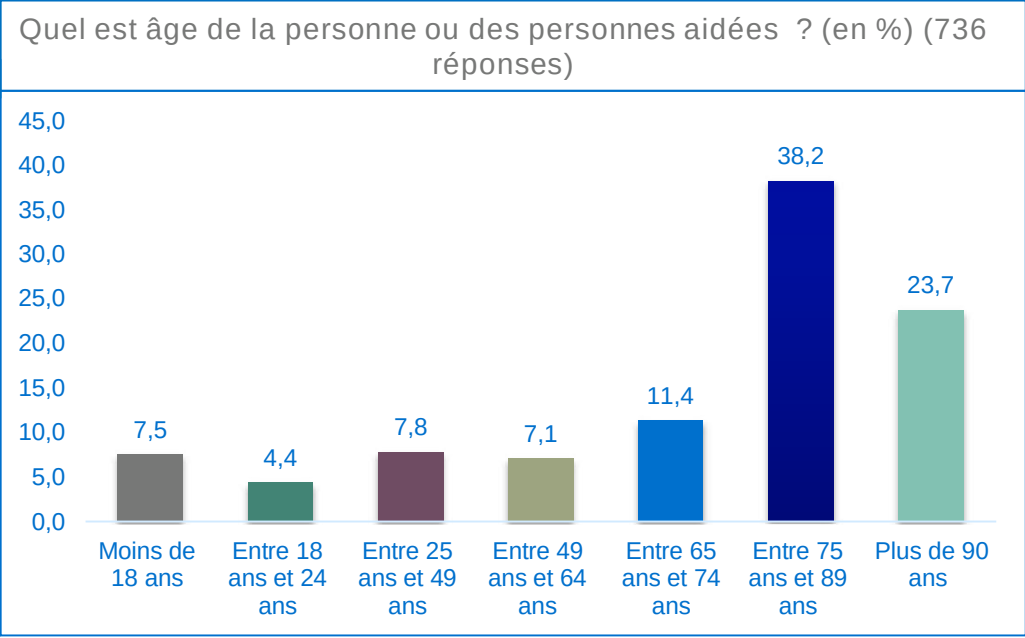
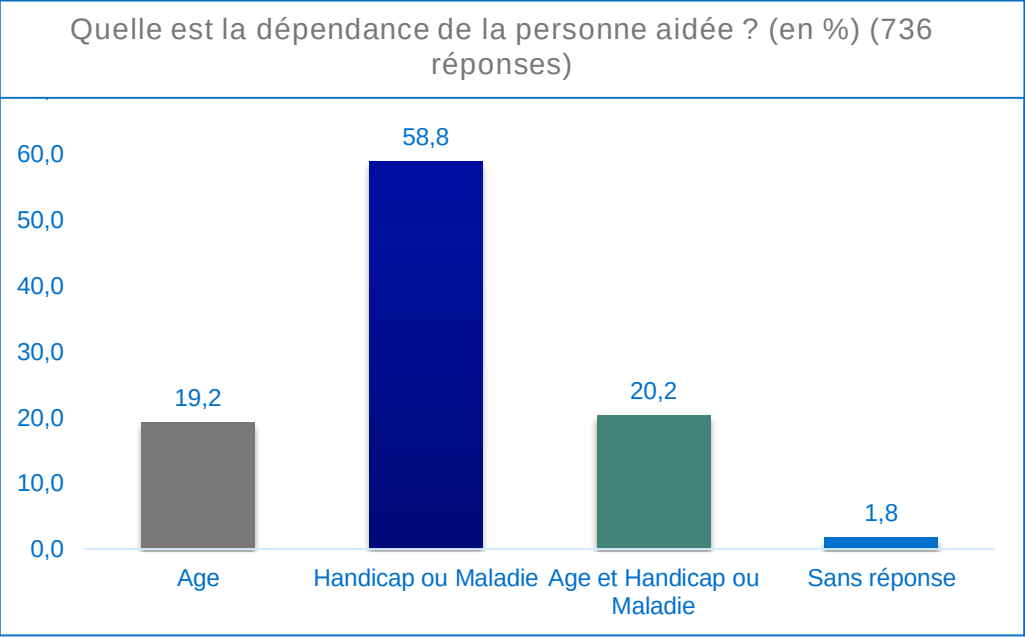
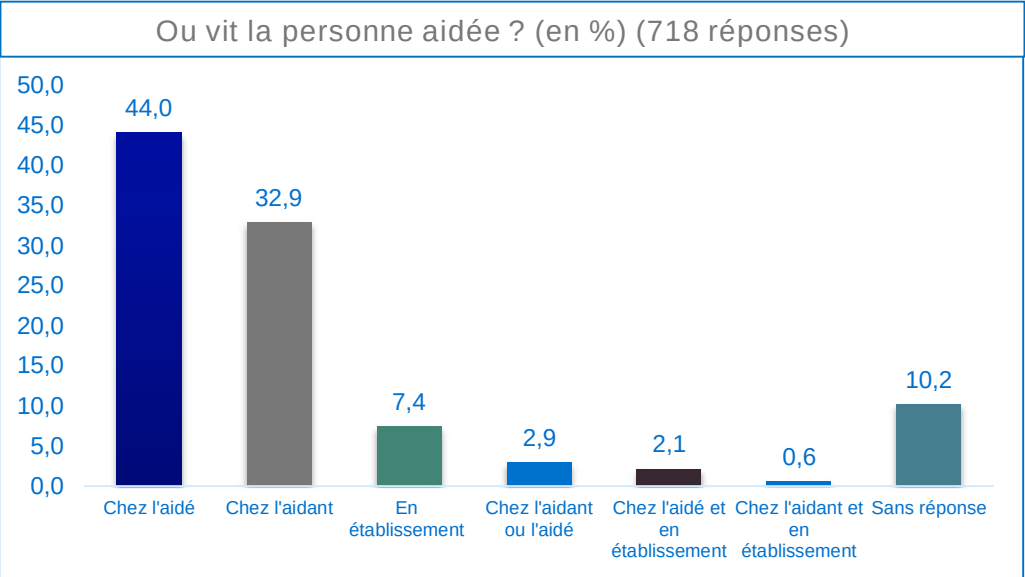
- 15 indiquent ne pas travailler suite à un arrêt maladie ou invalidité.
- 6 indiquent être aidant à temps plein.



*La situation professionnelle mentionnée « sans emploi », intègre également: invalidité, bénévolat dans une association et en recherche d'emploi
**Les aidants catégorisés comme autres membres de la famille intègre : cousin(e), neveu/niece, tante, bru/ gendre
*** La catégorie autre intègre : les voisins/ Ami(e)s/ auxiliaire de vie

Caractéristiques de l'aidé | Une part importante de personnes aidées porteuses de handicap et de personnes âgées de 75 ans et plus

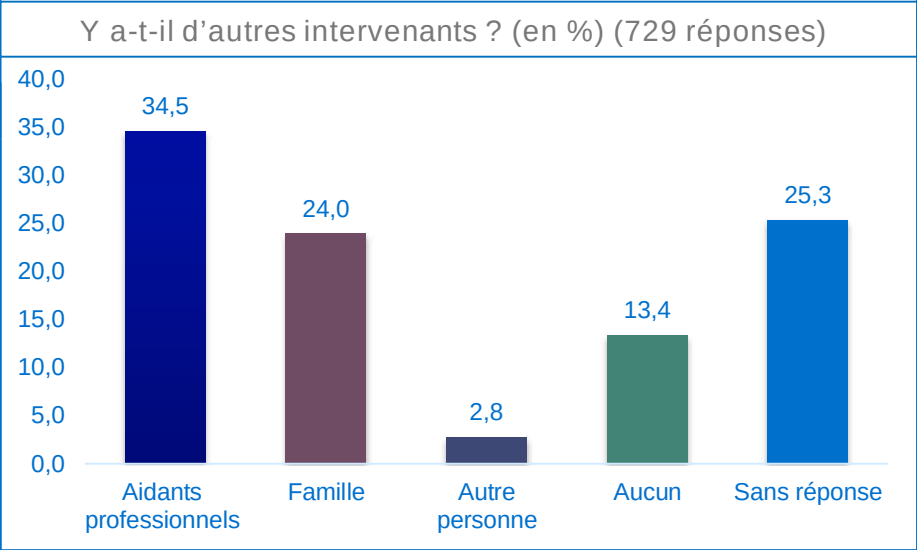
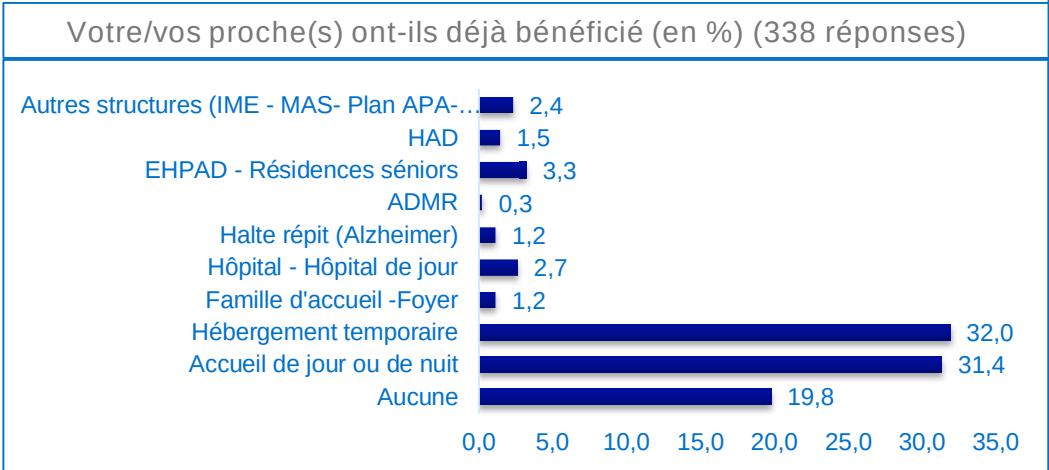
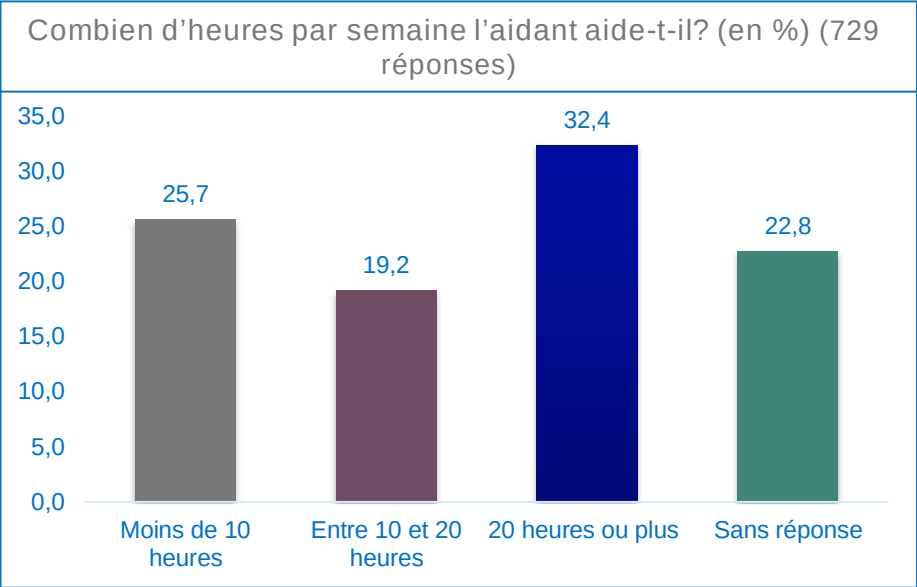
- La majorité des personnes aidées sur le territoire des Landes est âgée entre 75 ans et 89 ans avec 38,2 %,
 - Les plus de 90 ans représentent 23,7 % des personnes aidées,
 - Les moins de 18 ans représentent 7,5 % des personnes aidées
- La principale cause de dépendance identifiée est le Handicap ou la Maladie, elle représente 58,8 %
 - L'âge représente 19,2 % des dépendance
 - L'âge et le Handicap ou Maladie représente 20,2 % des dépendance des personnes aidées
- Concernant la logement des aidées, 44 % vivent chez elle, et 32,9 % vivent chez l'aidant
 - 7,4 % vivent dans un établissement d'accueil
 - 336 aidants indiquent que la personne aidée à bénéficié de modalité d'hébergement (hôpital psychiatrique, EHPAD, hébergement temporaire, Halte répit Alzheimer, foyer, accueil de jour)



125 aidants indiquent aider une personne âgée avec un GIR 2 et plus

Caractéristiques de l'aide apportée | 32,4 % des aidants apportent une aide de 20 heures ou plus

- Parmi les aidants interrogés, 49,4 % indiquent apporter une aide de 4 types différents ou plus (Soutien et compagnie, démarches administratives, Transport, Préparation des repas, Entretien du logement)
 - 17,4 % indiquent apporter une aide d'au moins 3 types
 - Une part importante d'aidants indiquent apporter une aide allant de 20 heures ou plus par semaine
 - 34,5 % des aidants expriment recevoir de l'aide d'aidants professionnels (auxiliaire de vie, infirmiers notamment)
 - 24 % indiquent recevoir de l'aide d'autres membres de la famille
 - 13,4 % indiquent ne recevoir aucune aide extérieure
- « Je pleure certains jours, je ne peux pas aller tranquillement à mon jardin, il ne se souvient pas de ce que je lui dit, et le cherche constamment. J'ai de la tension. »
- 32 % des aidants indiquent que leur proche a bénéficié ou bénéficie d'un hébergement temporaire
 - 31,4 % disent qu'elle a pu bénéficier d'un accueil de jour ou de nuit
 - 19,8% des répondants disent que l'aidé n'a bénéficié ou ne bénéficie d'aucune modalité d'accueil.



Caractéristiques de l'aide apportée | Une majorité d'aidants en charge de l'ensemble des tâches du quotidien

- Parmi les aidants interrogés :
 - 51,4 %, indiquent apporter 4 types d'aides, principalement du soutien et de la compagnie, les démarches administratives, la préparation des repas, l'entretien du logement.
 - 19,4 % indiquent apporter principalement 3 types d'aides,
- Les aidants interrogés qui n'apportent qu'une aide sont en minorité (2,8% pour le soutien et compagnie ; 1,8 % pour les démarches administratives).

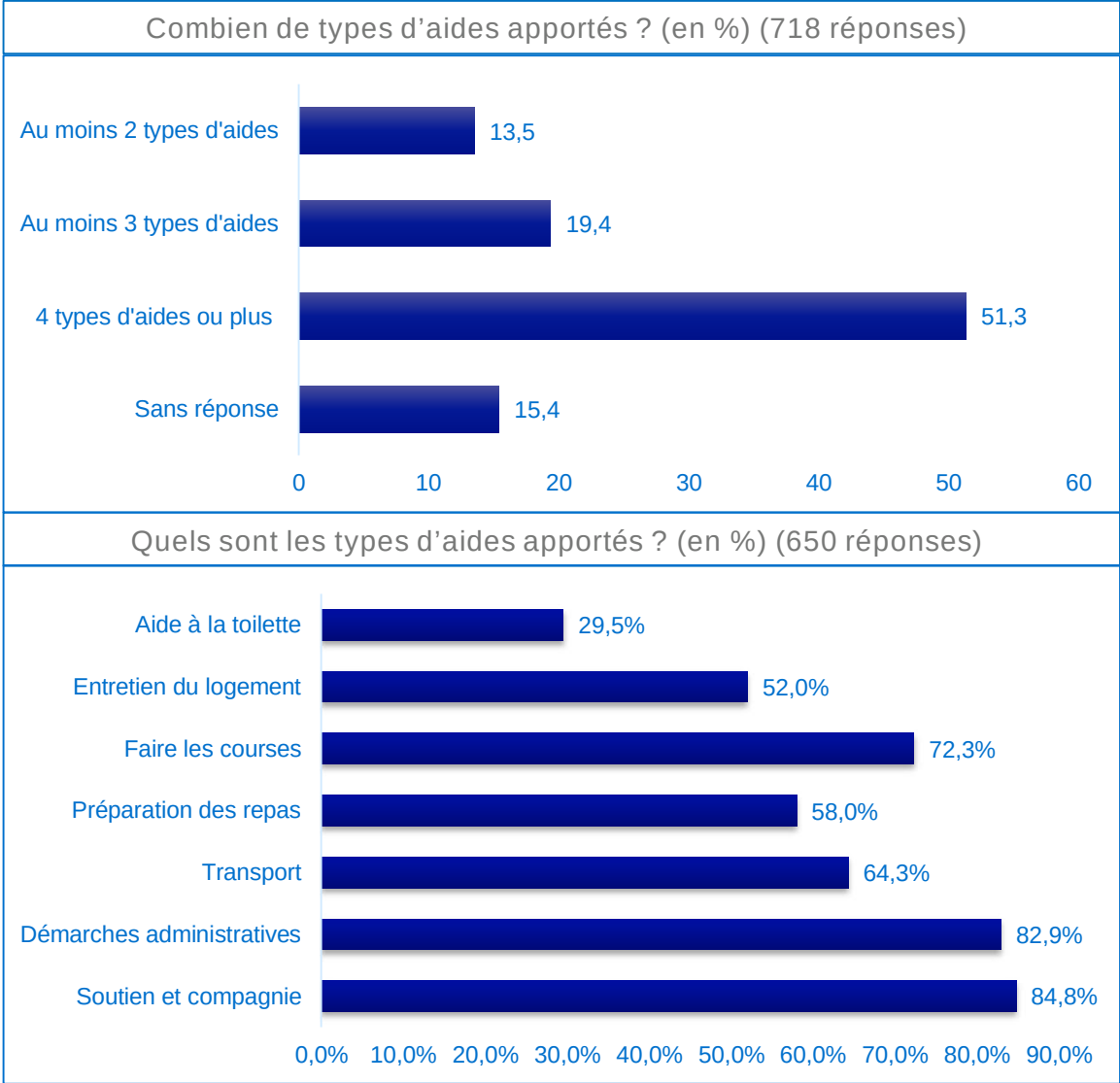
10 % des sans réponse ont été complétés par des précisions d'aidants indiquant qu'ils sont en charge de la totalité des charges de la vie de la personne aidée.

« Aide pour tous les actes du quotidien »

- Les parents en charge de jeunes enfants réalisent également l'aide scolaire (retranscription et explication des cours...).

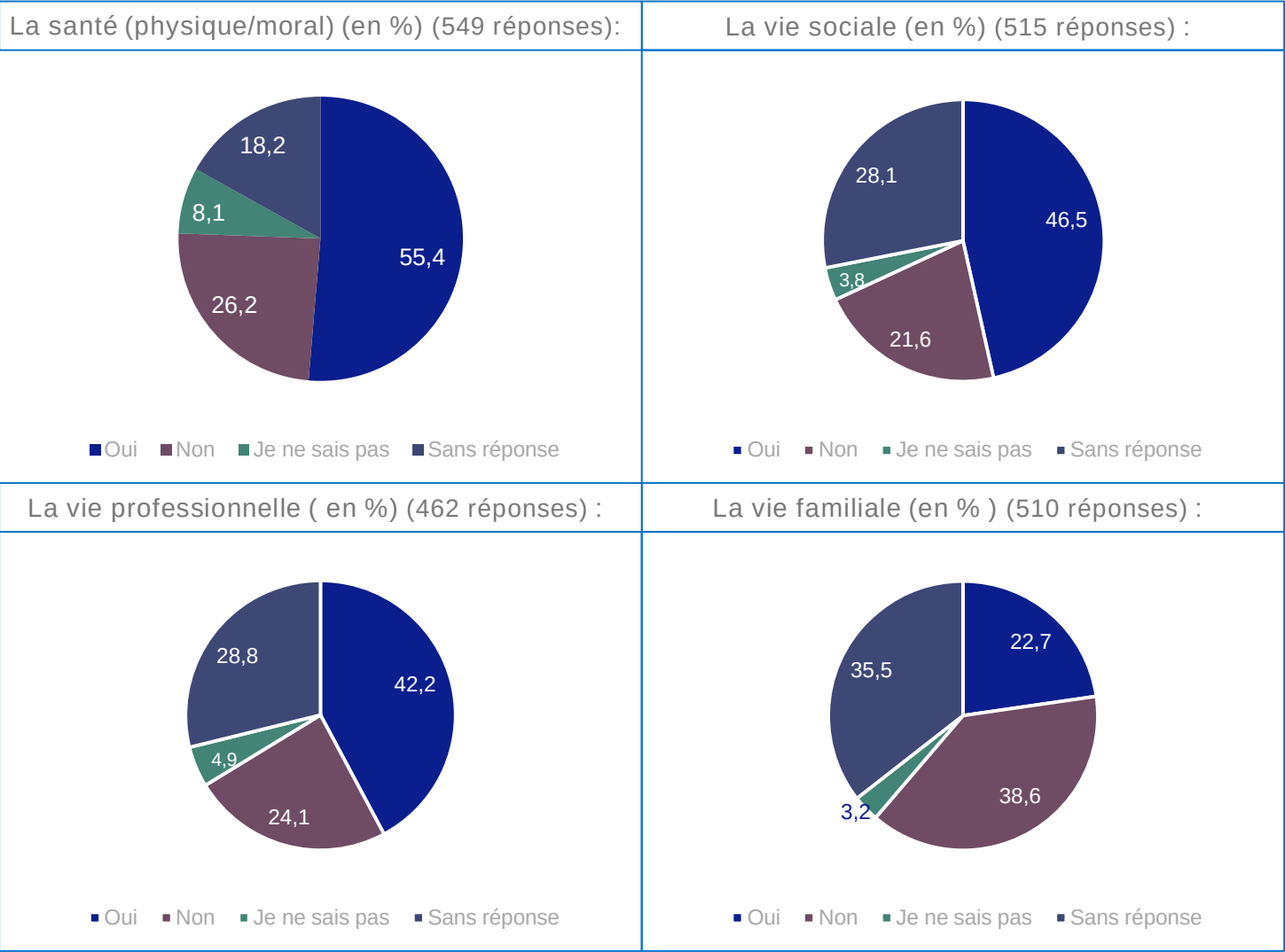
« Aide aux devoirs » ; « Préparation scolaire »

- De plus près, on peut voir qu'une part importante d'aidant apporte du soutien et de la compagnie à leur proche (84,8%)
 - 82,9 % des aidants interrogés précisent apporter une aide dans les démarches administratives
 - Parmi les différents types d'aides, l'aide à la toilette est la moins apportée par les aidants familiaux interrogés, la part représente 29,5%.



Impact de l'aide | 55,4 % des aidants indiquent que l'aide apportée à un impact sur leur santé

- Une part importante d'aidants indiquent que l'aide qu'ils apportent a un impact sur :
 - **Leur santé**, avec 55,4 % des réponses. Des aidants précisent qu'ils ressentent principalement un fort épuisement morale et une grande fatigue physique.
« Je ressens de la fatigue, surmenage et de la tristesse »
« Fatigue nerveuse »
 - **Leur vie sociale**, avec 46,5 % des réponses. Certains aidants précisent qu'ils ne peuvent plus se déplacer, sortir et faire des activités avec des amis, d'autres évoquent la nécessité de s'isoler afin de prendre en charge efficacement la personne aidée.
« Il est impossible de s'absenter »
 - **Leur vie professionnelle**, qui représente 42,2 % des réponses. Pour les aidants ayant indiqué avoir un impact sur le vie professionnelle, ces derniers précisent pour la majorité avoir modifié leur temps de travail.
« obligée de me mettre à temps partiel »
- Pour 38,6 % des aidants ayant répondu, l'aide apportée n'a pas d'impact sur leur vie familiale. Cependant, pour les aidants ayant indiqués avoir observé un impact sur le vie familiale, ils précisent qu'il y a moins de contact avec la famille, qu'il est difficile de maintenir sa vie de famille.
« La famille est compatissante, mais de loin »

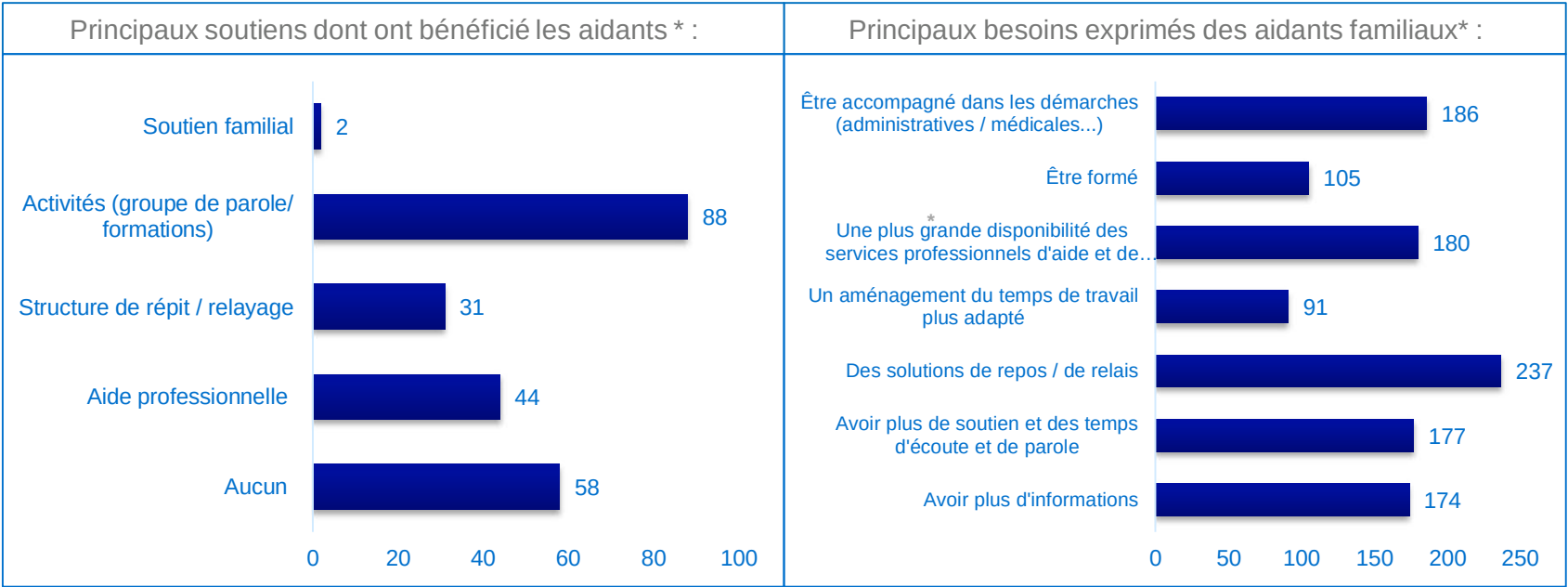


Principaux besoins| Une majorité d'aidants ont exprimés le besoin d'avoir des solutions de repos

- Parmi les aidants ayant répondu, on note une majorité qui ont exprimés avoir un besoin de solutions de repos ou de relais (237 réponses), cela favoriserait la prise de temps pour soi
 - 186 expriment avoir besoin d'être accompagné dans les démarches administratives ou médicales
 - On compte 177 aidants souhaitant bénéficier de soutien et de temps d'écoute,
 - De plus, le besoin d'avoir d'avantage d'informations notamment sur les dispositifs existants, et le rôle des aidants a été exprimés par 174 aidants.
- Parmi les aidants ayant bénéficié ou bénéficiant de soutiens, on compte :
 - 88 bénéficiaires d'activités de type (groupe de parole/ cafés des aidants) et de formations
 - 44 indiquent avoir eu de l'aide de professionnel (psychologue, structure [CIAS/CCAS], associations, professionnels de santé)
 - 58 aidants n'ont eu aucun soutien.



Un enjeu de développer des solutions de repos et des systèmes de relayage afin de lutter contre l'épuisement des aidants du territoire.



Lors des entretiens, les aidants ont évoqués:

- La difficulté **d'être informé sur l'offre de structures existantes** sur le territoire. L'absence de point d'information physique car le numérique est un frein à l'accès aux droits.
- L'**épuisement** ressenti qui peut fragiliser et complexifier l'aide apportée à leur proche
- L'absence de formation à destination des aidants, qui peut favoriser la compréhension de leur rôle.
- Des **difficultés financières**, quant à l'embauche d'aide à domicile ou la gestion au quotidien.
- L'absence d'associations pour l'accompagnement des familles de jeunes enfants sur le territoire.
- Le **manque de communication** entre les acteurs intervenants auprès des familles (MDPH, professionnels libéraux, établissements...)
- Un fort **épuisement physique et moral**
- L'impossibilité de travailler pour assurer la bonne prise en charge des enfants, qui fragilise les finances.

Suggestions et remarques des aidants

Avez-vous des suggestions pour améliorer l'accompagnement des aidants dans les Landes? (61 réponses)

Besoin en formation et d'information

L'expression du besoin d'avoir davantage d'information sur l'existant, ainsi que le besoin d'avoir des formations a été cités dans les questionnaires au moins 30 fois.

- « Il faut absolument qu'ils fassent une formation pour être mieux informés sur la maladie et les aides et soutiens possibles »
- Rendre l'information plus lisible et accessible.
- « Je ne sais pas ce qui existe et on m'a jamais proposé de l'aide »
- « Développer le réseau »
- « Information sur la maladie et sur le comportement à avoir face au malade »

Offre de soutien – de répit

L'expression du besoin d'avoir des solutions de répit, d'avoir des lieux de rencontre et d'échanges avec d'autres aidants a été cités dans les questionnaires au moins 25 fois.

- Permettre aux aidants d'avoir du temps, pour le bien être-physique et mental (15 citations de ce besoin)
- « A l'heure actuelle, toutes les structures d'aide à la personne sont débordées ,on doit se débrouiller par nous-même »
- Mettre en place des groupes de paroles, permettre aux aidants de se rencontrer régulièrement
- « L'intervention d'un psychologue devrait être systématique dès la déclaration de la maladie d'un proche.
- Echanger régulièrement sur ses propres interrogations sur l'évolution de la maladie et sur le vécu aux côtés du malade »
- « Il faudrait un lieu d'accueil et de parole dans chaque grandes villes »



De fortes demandes autour des solutions de repos et de relaying.

De nombreux services sont proposés par les structures du territoire, cependant, des aidants expriment avoir des difficultés à y participer du fait du manque de temps et de l'absence d'aide pour la prise en charge de l'aidé.

4.3

Méthodologie des entretiens



Méthodologie des entretiens

MÉTHODE

1. Recueil des données

Réalisation d'entretiens (15aine)

Dans un premier temps, des entretiens avec des intervenants au sein des dispositifs recensés, les professionnels médico-sociaux et acteurs institutionnels (CD, MDPH, caisse de retraite, hôpitaux, SAAD...) ont été réalisés, de manière à collecter des informations sur les usages et le niveau de satisfaction relative à l'offre.

Réalisation d'entretien d'approfondissement

Des entretiens d'approfondissement ont été réalisés avec les acteurs du territoire intervenants auprès de proches aidants (représentants associatifs, travailleurs sociaux, professionnels médico-sociaux, gestionnaires de dispositif de répit, etc.). L'objectif de ces entretiens était d'améliorer l'identification des besoins, des attentes et des difficultés rencontrées par les aidants en s'appuyant sur des personnes ressources d'horizons différents et ainsi favoriser une vision 360°.

Approfondissement de l'étude des usages et des besoins des proches aidants

Les entretiens ont permis d'approfondir l'analyse qualitative des usages et besoins des proches :

- L'organisation d'**entretiens individuels avec des proches aidants** de personnes en situation de handicap et de personnes en perte d'autonomie, d'une durée de 40mn à 1 heure.

Ils ont été menés sur la base d'une grille d'entretien proposée par le cabinet et validée par le comité de suivi technique. Ces entretiens ont plusieurs finalités :

- Mieux connaître le profil des aidants,
- Décrire le parcours de l'aidant (démarche administrative, ouverture des droit, recherche d'offre de répit, accès à l'information, etc.),
- Caractériser les difficultés rencontrées au quotidien,
- Identifier des réponses adaptées.

Les aidants ont été mobilisés dans cette étape via :

- La mention dans le questionnaire en ligne « Seriez-vous d'accord pour poursuivre cette étude dans le cadre d'un entretien ? Si, oui, merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées ».
- L'organisation d'une journée auprès du dispositif d'aide aux aidants, la Plateforme d'accompagnement et de répit de l'Escale, a également permis de réunir des aidants de la structure, lors d'un entretien collectif.

Grille d'entretien des proches aidants

1. Présentation de l'interlocuteur et du contexte

- Pouvez-vous vous présenter (Nom Prénom, âge, commune de résidence) ?
- Depuis combien de temps accompagnez-vous votre proche ? Quel est votre lien avec lui ? Quelle est la cause de son besoin d'aide (perte d'autonomie, handicap, autre) ?
- Vivez-vous avec votre proche ? Si non, à combien de temps de trajet ?



3. Les conséquences de votre situation d'aidant

- Quels sont les impacts de votre situation d'aidant sur votre situation personnelle (santé, vie familiale, vie professionnelle, situation financière, ...) ?
- Rencontrez-vous des difficultés personnelles du fait de votre situation d'aidant ? Si oui, lesquels ?

2. Adéquation entre l'offre et les besoins de la personne aidée

- Etes-vous son seul proche aidant ?
- Y a-t-il d'autres intervenants auprès de votre proche ? Qui sont-ils ? Comment se déroulent les interventions et le partage des rôles ?
- Votre proche fréquente-t-il des structures d'aide ou d'accompagnement ? Si oui, lesquelles ?
- Les aides dont bénéficie votre proche sont-elles suffisantes ? Si non, quels seraient ses besoins ?

4. Adéquation entre l'offre et vos besoins

Quels ont été vos besoins lorsque vous êtes devenu(e) aidant(e) ?
Quels sont vos besoins actuels ? Quels pourraient être vos besoins à venir ?

- Participez-vous à des actions d'aide et de soutien ? Si oui, lesquelles ? Si non pourquoi ?
- L'offre actuelle à destination des aidants répond-elle à vos besoins et à vos attentes ? Est-elle suffisante ?
- L'offre est-elle facilement accessible en termes de :
 - o Modalités de participation (inscription, modalités de participation, ...) ?
 - o Identification (être informé des actions, connaître l'existant, ...) ?
 - o De localisation (accès, temps de trajet, ...) ?
- Identifiez-vous des aides ou actions dont vous souhaiteriez bénéficier mais qui n'existent pas chez vous ?

Grille d'entretien d'approfondissement (1/2)

1. Missions et stratégie :

- Quelles sont vos missions concernant les aidants ?
- Quels sont vos objectifs stratégiques (au global / par mission) ?
- Prévention santé : visites médicales, bilans de santé, sessions de prévention, actions de sensibilisation...
- Soutien social et/ou moral : soutien psychologique, groupes de parole, groupes de pairs, les dispositifs « café des aidants » et « bistrots mémoire », médiation familiale, soutien à la parentalité ...
- Formation : sessions de formation en présentiel ou en distanciel, des sessions d'éducation thérapeutique ...
- Solutions de répit et d'accompagnement : répit à domicile, accueil de jour, hébergement temporaire...
- Accès aux loisirs et à la vie sociale : activités de loisirs, sportives, séjours, visites de convivialité, vacances aidants / aidés ...
- Comment ces objectifs stratégiques sont-ils définis ?

3. Vos actions en faveur des aidants

- Avez-vous mis en place des actions à destination des aidants au sein de votre structure ? Si oui, pourriez-vous décrire les actions (thématique, public cible, financeur, ...) ? Quelles en étaient les modalités d'organisation ? Combien de bénéficiaires avez-vous touché ? Quel était leur profil (âge, situation professionnelle, lien avec l'aidé, ...) ?
- Comment communiquez-vous autour de la mise en place de vos actions ?
- Avez-vous identifié des difficultés d'accès à vos actions pour certains aidants ? Pourquoi ?
- Quels sont les outils de collecte mis en place pour mesurer le degré de satisfaction des usagers ? Quels sont les principaux résultats ?
- Quels sont les principaux besoins des personnes soutenues par les aidants que vous accompagnez (enfant en situation de handicap, adulte en situation de handicap, personne âgée en perte d'autonomie, autre) ?



2. Compréhension du contexte :

- Quelles sont les caractéristiques des aidants dans les Landes / sur votre territoire ?
- Quels besoins / problématiques avez-vous identifié ? Avez-vous identifié des besoins / problématiques spécifiques en fonction du profil des aidants (jeunes aidants / aidants salariés / aidants de plus de 65 ans) et/ou en fonction des territoires ?
- L'offre actuelle répond-elle aux besoins et attentes des aidants ?

4. L'offre et les besoins identifiés

- Avez-vous connaissance d'autres actions menées en faveur des aidants sur le territoire ? Si oui, lesquelles ?
- Quels acteurs (institutionnels, associatifs...) interviennent sur le territoire auprès des aidants ? Quels sont leurs liens / leurs modalités d'intervention / de coordination ?
- Orientez-vous certains aidants vers ces actions ? Selon quels critères ?
- Avez-vous mis en place des partenariats avec d'autres acteurs du territoire autour de l'aide aux aidants ? Qui sont-ils ? Quels types de partenariats avez-vous développé ?
- L'offre actuelle répond-elle aux besoins et attentes des aidants ? Si non, pourquoi ?
- Le maillage de l'offre est-il pertinent au regard des problématiques repérées sur le territoire ?
- Existe-t-il des besoins émergents, non couverts ? Si oui, lesquels ?
- Les actions conduites sont-elles complémentaires les unes avec les autres ? Avez-vous identifié des doublons ?
- Dans quelle mesure les aidants accèdent-ils aux ressources et réponses mises à leur disposition ? Quels freins avez-vous identifié ?
- Quels sont ou quels ont été les effets de la crise sanitaire sur l'offre aux aidants du département ? Quelles solutions ont été mises en place pour pallier ses difficultés ?

Grille d'entretien d'approfondissement (2/2)

5 Focus sur les jeunes aidants :

- Quelle est la part des jeunes aidants dans les personnes que vous accompagnez ?
- Quel est généralement leur rôle auprès de leur proche aidé ?
- Quelles conséquences identifiez-vous sur leur vie sociale, leur parcours scolaire, etc. ? Quelles solutions d'accompagnement existent sur le territoire ?
- Quels aides ou soutiens sont proposés ? Quelles actions sont mises en œuvre sur le territoire ?
- Quels besoins identifiez-vous ?
- Selon vous, ces aidants bénéficient-ils d'un niveau d'information satisfaisant sur les aides et actions possibles ? Pourquoi ?
- Quelles nouvelles actions / structures / dispositifs pourraient être proposés pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux identifiés ?



6. Focus sur les aidants salariés :

- Quelle est la part des aidants salariés dans les personnes que vous accompagnez ?
- Quel est généralement leur rôle auprès de leur proche aidé ?
- Quels aides ou soutiens sont proposés ? Quelles actions sont mises en œuvre sur le territoire ?
- Quels besoins identifiez-vous ?
- Selon vous, ces aidants bénéficient-ils d'un niveau d'information satisfaisant sur les aides et actions possibles ? Pourquoi ?
- Quelles nouvelles actions / structures / dispositifs pourraient être proposés pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux identifiés ?

7. Focus sur les aidants de plus de 65 ans :

- Quelle est la part des aidants de plus de 65 ans que vous accompagnez ?
- Quel est généralement leur rôle auprès de leur proche aidé ?
- •Quelles conséquences identifiez-vous sur leur vie sociale, leur santé, leur vie familiale, etc. ? Quelles solutions d'accompagnement existent sur le territoire ?
- Quels aides ou soutiens sont proposés ? Quelles actions sont mises en œuvre sur le territoire ?
- Quels besoins identifiez-vous ?
- Selon vous, ces aidants bénéficient-ils d'un niveau d'information satisfaisant sur les aides et actions possibles ? Pourquoi ?
- Quelles nouvelles actions / structures / dispositifs pourrais être proposés pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux identifiés ?

8. Synthèse et attentes

- Quelles sont les forces et les faiblesses de la politique d'aide aux aidants dans les Landes / dans votre territoire ?
- Quels sont vos projets / vos réflexions en cours sur le sujet de l'aide aux aidants ? Quelles sont vos attentes sur l'aide aux aidants dans les Landes ? Quelles nouvelles actions / structures / dispositifs pourraient être proposés pour mieux répondre aux besoins et aux enjeux identifiés ?

4.4

Glossaire



Glossaire

ADMR Aide à domicile en milieu rural	DAC Dispositif d'Appui à la Coordination
AAH Allocation Adultes Handicapé	EANM Établissements d'Accueil Non Médicalisé
AEEH Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	EHPAD Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
AESH Accompagnant des élèves en situation de handicap	Dépendantes
AGHEIL Acteurs de la Gérontologie et du Handicap – Etablissements et Institutions Landaises	ESA Equipe Spécialisée Alzheimer
APA Allocation Personnalisée d'Autonomie	ESAT Établissement et service d'aide par le travail
ARS Agence Régionale de Santé	ESMS Etablissements Sociaux et Médico-sociaux
ASPA Allocation de solidarité aux personnes âgées	EPCI Établissement public de coopération intercommunale
ASV Allocation Supplémentaire Vieillesse	USLD Unité de Soins de Longue Durée
CA Communauté d'Agglomération	FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
CARSAT Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	FINESS Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
CC Communauté de communes	GIR Groupes Iso Ressources
CCAS Centre Communal d'Action Social	HAD Hospitalisation à Domicile
CD Conseil Départemental	IME Institut Médico-Educatif
CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)	INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
CIAS Centre Intercommunal d'Action Social	ITEP Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
CLIC Centre local d'information et de coordination	MAS Maison d'Accueil Spécialisé
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	MLPH Maison Landaise des Personnes Handicapées
	MSA Mutualité sociale agricole

Glossaire

PCH Prestation de Compensation du Handicap

PFR Plateforme de Répit

PH Personnes en situation de handicap

PTA Plateforme Territoriale d'Appui

RP Recensement Population

SAD Service à Domicile

SAAD Service d'Aide et d'Accompagnement

SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SPASAD Service Polyvalent d'aide et de soins à Domicile

SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale

SSAD Service de Soins à Domicile

SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile

STATISS STATistiques et Indicateurs de la Santé et du Social

TSA Trouble du Spectre Autistique

TSEAL Transport Solidaire en Armagnac Landais

UC Unité de consommation

UDCCAS Union départementale des Centres communaux d'action sociale

Liévine Prince, Manager
Krystyna Gaillard, Manager
Alexia Lapoussin, Consultante

Mazars

61 rue Henri Regnault - EXALTIS - 92400 COURBEVOIE

TEL : 06.37.43.09.67

lievine.prince@mazars.fr

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 40 400 professionnels – 24 400 au sein de notre partnership intégré et 16 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

www.mazars.fr

Suivez-nous :

LinkedIn :

www.linkedin.com/company/Mazars

Twitter :

www.twitter.com/MazarsFrance